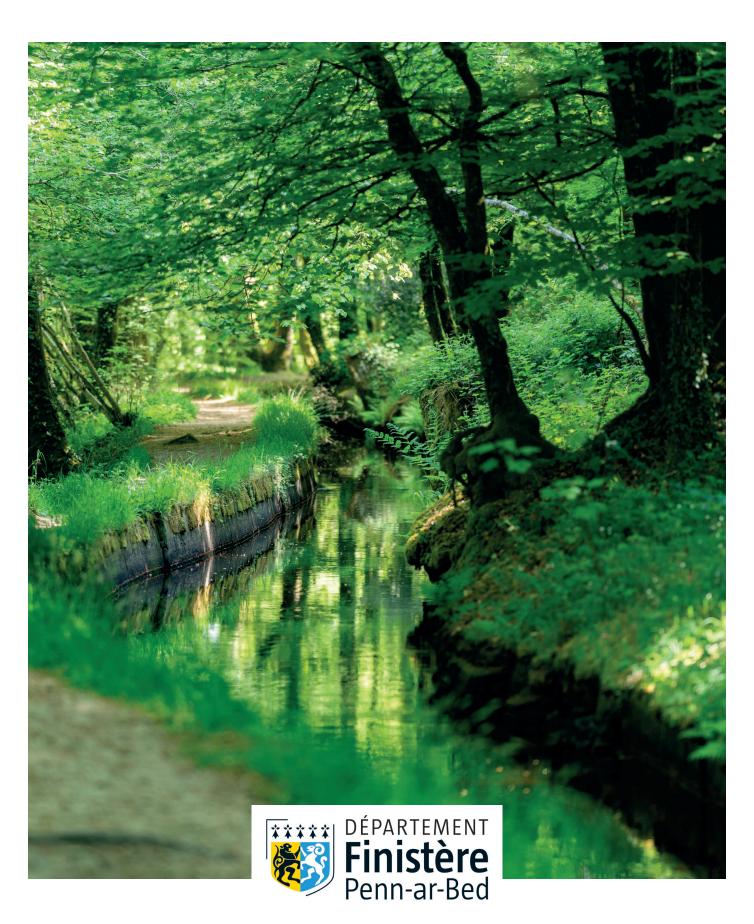
BUDGET PRIMITIFBUDJED KENTAÑ





Sommaire

Les grandes orientations du budget 2024	4
L'équilibre du budget 2024	5
Les transferts de charges de l'État non compensés	5
Les dépenses prévisionnelles	6
Les recettes prévisionnelles	9
La dette départementale	14
Le fonds de réserve des DMTO	16
Le budget vert	17
L'action sociale	2 1
Personnes en situation de handicap : mettre en œuvre le Pacte de Pleyben	2 1
Personnes âgées : permettre aux Finistériens qui le souhaitent de vieillir à leur domicile	26
Enfance : répondre à la pénurie de solutions d'accueil et à l'évolution du profil des enfants	30
Insertion : accélérer le retour des bénéficiaires du RSA vers l'emploi	34
Action sociale de proximité : soutenir les personnes fragiles au plus près du terrain	37
L'économie & l'attractivité	39
Agriculture, pêche, tourisme : soutenir des secteurs clés de notre économie	39
Numérique : doter le Finistère des infrastructures de qualité dont il a besoin	43
Mobilité – déplacements : réinvestir dans les routes pour rattraper notre retard	46
Grandes infrastructures : favoriser le développement du Finistère	51
Soutien aux communes et aux EPCI : déployer le « Pacte Finistère 2030 »	
Le cadre de vie	57
Développement durable : accélérer la transition écologique du Département	57
Collèges : maintenir l'excellence du système scolaire finistérien	65
Sport : soutenir les associations sportives & encourager la pratique du sport	69
Culture, patrimoine & langue bretonne : permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture	
Habitat & logement : faciliter l'accès à des logements de qualité, partout sur le territoire	77
Sécurité : poursuivre le renouvellement des équipements du SDIS et de la SNSM	79
Les moyens généraux	
Ressources humaines & systèmes d'information : accompagner l'évolution de la collectivité et de politiques départementales	
Bâtiments : mettre en œuvre le plan de 50 M€ de montée en performance des bâtiments des serv	
Communication : réduire le coût et rendre plus visible la communication du Département	86
Finances & performance : réaliser des économies pour les réinvestir dans le service public	
Annexe 1 - L'équilibre du budget 2024	91
Annexe 2 – Capacité à investir inférieure aux besoins de financement	
Annexe 3 – État de la dette	
Annexe 4 – Présentation du BP 2024 par politique & programmes	94

Les grandes orientations du budget 2024

Le budget principal 2024 est présenté en équilibre à un montant de 1 297 M€, dont 896 M€ de dépenses réelles de fonctionnement et 112 M€ d'écritures d'ordre. Les dépenses réelles sont en augmentation de 2,6 % par rapport au compte administratif anticipé (CAA) 2023, soit une hausse de 22 M€, hors mise en réserve des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). En section d'investissement, l'équilibre est proposé à un montant de 289 M€, dont 144 M€ de dépenses d'équipement, en augmentation de 16 % par rapport au CAA 2023. Ce troisième budget de la mandature traduit les réponses opérationnelles du Département aux attentes très fortes des Finistériens.

Le budget 2024 est présenté dans un contexte international particulièrement tendu et dans une conjoncture économique difficile (tensions d'approvisionnement, hausse des prix des matières premières et taux d'intérêts toujours élevés affectant la dynamique de croissance et la consommation des ménages). Dans cet environnement incertain, notre collectivité veut constituer un pôle de stabilité et de confiance pour tous les Finistériens.

Un pôle de stabilité, car les politiques publiques départementales sont déterminantes pour assurer la préservation de la cohésion économique et sociale.

Un pôle de confiance, car nos concitoyens attendent un service public de qualité qui réponde plus rapidement et plus efficacement à leurs besoins.

Les choix budgétaires présentés dans le BP 2024 s'inscrivent dans cette perspective. Ils se déclinent suivant nos quatre grands champs d'action :

- l'action sociale, où le Département réalise un effort très significatif, caractérisé par un budget de 588 M€, en hausse de 18,8 M€ par rapport au CAA 2023. Les nombreux plans d'action déjà lancés (pacte de Pleyben pour le handicap, assistants familiaux, plan de Plougastel pour l'enfance, RSA, Bien vieillir) se poursuivront en 2024 pour répondre aux besoins sociaux des personnes vulnérables;
- l'économie et l'attractivité, domaines où le Département porte l'ambition de retrouver un rôle fort au service du dynamisme et de l'attractivité du Finistère. Avec un budget de 91 M€ en hausse de 9,6 M€ par rapport au CAA 2023, nous menons avec vigueur nos missions d'aménagement du territoire, de soutien tant aux communes et EPCI qu'aux secteurs clés de l'économie et de développement des mobilités et des infrastructures;
- le cadre de vie privilégié du Finistère, que nous souhaitons protéger et adapter aux changements, notamment environnementaux. Un budget de 136 M€, en hausse de 9 M€ par rapport au CAA 2023 et des projets majeurs viendront étayer les politiques concernées. Une importante enveloppe de 32 M€ sera notamment consacrée au SDIS afin qu'il puisse mener sereinement ses missions;
- les moyens généraux, secteur qui réunit l'ensemble des fonctions support nécessaires à la bonne marche de la collectivité. 259 M€ (ne sont pas pris en compte les écritures d'ordre, la reprise du déficit et de tirage de trésorerie), en hausse de 4,2 M€ par rapport au CAA 2023 (hors mise en réserve DMTO), sont affectés à la rénovation énergétique des bâtiments, à la rémunération des agents, aux systèmes d'information et à la gestion de la dette.

En plus des choix politiques qui président à la répartition des crédits, un budget représente aussi le choix d'une méthode. Celle de la majorité départementale repose sur les principes suivants :

- avancer rapidement dans la transformation de l'action publique;
- chercher des économies dans notre fonctionnement courant et de nouvelles recettes pour financer la rénovation du service public;

- prioriser les investissements en accélérant l'aménagement, le développement et la transition environnementale du Finistère. C'est ainsi une dépense d'équipement de 144 M€, niveau jamais atteint depuis plus de 10 ans, qui est proposée au BP 2024;
- évaluer l'impact de chaque euro dépensé par un contrôle de gestion renforcé.

L'équilibre du budget 2024

Les transferts de charges de l'État non compensés

Dans un contexte toujours inflationniste, l'État poursuit la mise en œuvre de mesures visant à protéger le pouvoir d'achat des Français. Bien que nécessaires, elles ont un impact sur les finances des Départements, d'autant qu'elles ne sont compensées que très partiellement et/ou temporairement, contrairement à l'esprit de l'article 72-2 de la Constitution. La conjonction de la hausse des charges non compensées imposées par l'État, continûment depuis l'épidémie de Covid, en particulier dans le champ social et médico-social, et de la baisse des ressources des Départements, crée un effet ciseau qui représente un défi majeur et inédit.

Depuis février 2022, ce sont ainsi 2,5 milliards d'euros annuels de dépenses supplémentaires que l'État a imposés aux Départements : avenant 43, Ségur du secteur médico-social et social, RSA, hausse du point d'indice, diverses revalorisations salariales, primes de feu, etc. Dans le même temps, un retournement du marché de l'immobilier se produit, qui engendre mécaniquement une baisse des DMTO perçus par les Départements.

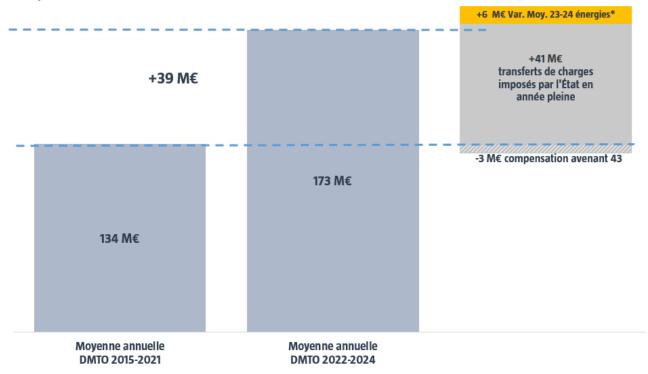
De surcroît, les collectivités départementales doivent assumer l'augmentation des coûts de prise en charge de la dépendance et de la protection de l'enfance, sous l'effet combiné de l'augmentation du nombre de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et d'enfants à accompagner.

Concernant les finances du Finistère, ces différentes mesures représentent :

- pour la masse salariale, une augmentation de 7,5 M€ en année pleine depuis 2022, liée aux revalorisations du point d'indice (+ 3,5 % en juillet 2022 et + 1,5 % en juillet 2023) et aux 5 points d'indice supplémentaires attribués à tous les fonctionnaires à compter du 1er janvier 2024, deux revalorisations décidées par l'État mais qui ne donnent lieu à aucune compensation. La masse salariale 2024 intègre également les revalorisations salariales issues du Ségur dont bénéficient certains agents des filières sociale et médico-sociale de la fonction publique territoriale;
- pour l'allocation RSA, une hausse de plus de 12 M€ entre 2022 et 2024 du fait des revalorisations successives en avril et août 2022, pour respectivement + 1,8 % et + 4 %, ainsi qu'en avril 2023 pour + 1,6 % et en avril 2024 pour +4,6 %, cette hausse liée à des mesures nationales étant compensée par la forte baisse du nombre d'allocataires grâce aux efforts déployés par le Département;
- pour les revalorisations salariales du Ségur dont bénéficient certains salariés des établissements et services médico-sociaux de compétence départementale, une augmentation de plus de 13 M€ en année pleine;
- pour l'avenant 43 à la convention collective du secteur de l'aide à domicile en milieu associatif, qui se traduit par des augmentations de salaire des auxiliaires de vie de 10 à 15 %, une hausse de 8,4 M€ en année pleine. Ce coût supplémentaire devait être compensé à 70 % en 2021 et 50 % en 2022 ; en pratique, la compensation n'est que de 36 %, ce qui induit un reste à charge pour le Département de 5,4 M€.

Au total, toutes les marges de manœuvre offertes par les DMTO, avant même leur chute en 2023, ont été absorbées par ces dépenses supplémentaires imposées par l'État, qui s'apparentent à de véritables transferts de charges.

Analyse du bénéfice net de la hausse des DMTO



^{*}Hausse prévisionnelle de l'énergie de 8 M€ en 2023 par rapport en 2022, puis diminution de plus de 30 % en 2024, soit une moyenne annuelle de hausse de 6 M€.

Les dépenses prévisionnelles

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 sont chiffrées à 896 M€. Elles augmentent de 2,6 % par rapport au CAA 2023 chiffré à 874 M€ (hors mise en réserve des DMTO), soit une hausse de 22 M€. Cette variation correspond à l'inflation prévisionnelle estimée à +2,6 % dans le projet de loi de finances (PLF) 2024.

Dépenses de Fonctionnement

M€	CA 2022	CAA 2023	BP 2024	Variation (%) 24/23
Dépenses réelles de fonctionnement - hors mise en réserve des DMTO	824	874	896	2,6 %
Mise en réserve des DMTO	44	16	-	
Ecritures d'ordres	95	92	112	
Virement vers la section d'investissement	-	-		
Total	963	982	1 008	

Cette progression s'explique notamment par la mise en œuvre de la politique ambitieuse en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, avec le choix d'un taux directeur majoré de + 5 % pour l'hébergement en EHPAD et de +3 % pour les établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Ces mesures devraient représenter dans le BP 2024 une hausse des dépenses de fonctionnement de près de 14 M€ par rapport au réalisé 2023.

Le développement des actions de la politique en faveur de l'enfance conduit à proposer une augmentation de 8 M€ du budget alloué, par l'effet combiné de plusieurs facteurs liés à la mise en œuvre du plan de Plougastel : création de nouvelles places, mise en œuvre de dispositifs

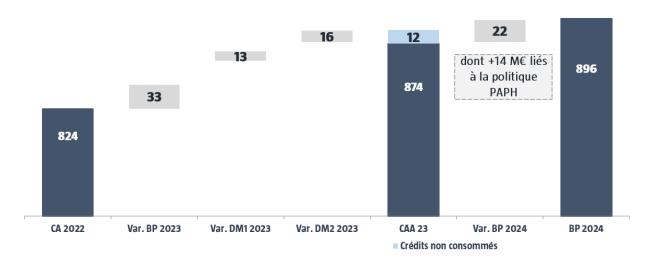
d'accompagnement adaptés aux enfants présentant des besoins multiples, hausse de la rémunération des assistants familiaux (liée à l'augmentation du SMIC et au nombre croissant de professionnels embauchés), application d'un taux directeur majoré de +3 % pour les structures partenaires.

La progression des charges de fonctionnement est également due à l'augmentation maîtrisée des charges de personnel (hors assistantes familiales) pour 1,7 M€, du fait de la prise en compte en année pleine de diverses mesures règlementaires (hausse du SMIC, revalorisation généralisée des grilles des fonctionnaires, glissement vieillesse-technicité, augmentation de la participation prévoyance, etc.).

Enfin, la politique actuellement menée pour réduire le nombre d'allocataires du RSA devrait continuer à donner des résultats en 2024 avec une diminution volontariste de 1 000 allocataires pour cette année, conduisant à une baisse prévue de 3,3 M€ des dépenses liées à l'insertion, et ce malgré une hausse prévisionnelle de 4,6 % du montant de l'allocation en 2024.

Les graphiques ci-après illustrent les évolutions des dépenses de fonctionnement depuis le CA 2022.

Evolution des dépenses de fonctionnement (M€) - CA 2022 / CAA 23 / BP 2024



La nécessité de réduire les dépenses de fonctionnement s'impose, afin de trouver de nouvelles sources de financement, pour préserver l'investissement, et d'assurer la pérennité des finances du Département.

Ainsi, nous poursuivrons nos recherches d'économies et développerons la recherche de financements complémentaires entamée en 2023.

La révision de nos politiques pour rendre un meilleur service public aux Finistériens à un coût plus faible se poursuivra en 2024 ; elle nous permettra de réinvestir ces économies dans les politiques départementales.

Exemples d'actions engagées depuis le début du mandat

En fonctionnement En investissement 2 000 allocataires RSA de moins, (18 000 à 16 000 soit -14 M€) Redimensionnement projet des archives (-15 M€) Réduction du nombre de postes, ruptures Abandon du projet de musée des phares à Brest (-10 M€) conventionnelles et réorganisation de services (~ 3 M€) Achat foyers pour mineurs non accompagnés (-500 k€ Economie nette réalisée sur le gymnase de Plounéourpar foyer, soit -1 M€ dès 2024) Economie de fonctionnement au sein de l'agence Tout Ménez (-2,5 M€) commence en Finistère (~500 k€) Mutualisation de deux cantines des collèges (-1 M€) Internalisation accueil PA/PH (-350 k€) • Chauffeurs, voitures et indemnités des élus (-205 k€) Renégociation convention château de Kerjean (-350 k€) · Dématérialisation du courrier (~200 k€) Turbine abbaye du Relec (-350 k€) Rédaction du magazine Penn-ar-Bed (-114 k€) Réduction des taxes foncières payées sur des bâtiments Économie d'échelle réalisée du fait de la dissolution de la détruits ou cédés (-100 k€) SAFI (~ 180 k€) Abonnements presse (-90 k€) Adhésions diverses (~50 k€) Cessions de biens mobiliers et immobiliers pour 5,6 M€ · Récupération des recettes auprès de la CPAM, dont la vente du bâtiment de la délégation à Brest pour Recettes participation des familles et/ou des allocations +2,2 M€ et du bâtiment allée François Truffaut pour +1,9 M€ familiales pour les mineurs confiés et refacturation de Subvention supplémentaire État pour le musée d'Ouessant nos actions aux autres Départements (~1,2 M€) (+2 M€) Pacte capacitaire SDIS: (+2,5 M€) Compensation de 422 K€ de taxe foncière indue sur la Récupération de fonds dédiés au handicap auprès des période 2017/2022 organismes bancaires pour +1,3 M€ Restauration écologique dans les Monts d'Arrée, dossier Taxe additionnelle de séjour (+350 k€ puis +120k€/an) présenté au loto de la biodiversité (+500 k€) Fondation Artemis : (+500 k€) Optimisation du FCTVA : (+100 K€)

Les dépenses réelles d'investissement

Les crédits de paiement prévus au BP 2024 au titre des dépenses réelles d'équipement (hors dette et reprise des résultats n-1) se chiffrent à 144 M€, ce qui représente une augmentation de 20 M€ (+16 %) par rapport au CAA 2023 (124 M€). Ce niveau d'investissement accru prévu en 2024 permet au Finistère de se placer dans la moyenne des dépenses d'équipement des Départements de même strate, à savoir 150 €/habitant.

Dépenses d'investissement

M€	CA 2022	CAA 2023	BP 2024	Variation (%) 24/23
Dépenses réelles d'équipement	111	124	144	16,1 %
Remboursement du capital de la dette (yc emprunt revolving)	46	60	42	-
Report du déficit	40	57	71	
Ecritures d'ordres	46	36	32	
Total	243	277	289	

Au titre des crédits de paiement, les investissements 2024 sont portés en particulier par des efforts substantiels dans trois domaines : les mobilités, le soutien aux communes et aux EPCI, la rénovation des bâtiments départementaux et des collèges.

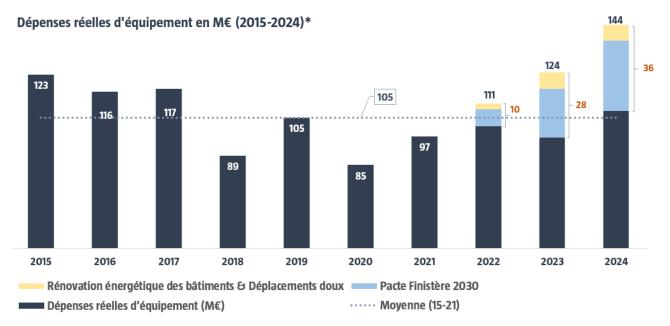
Dans le domaine des mobilités et des déplacements doux, l'année 2023 a été marquée par un niveau soutenu des dépenses d'investissement dédiées à l'entretien des chaussées, au renforcement des ouvrages d'art et aux aménagements structurants, avec un réalisé de 25,6 M€. Cette ambition sera poursuivie en 2024 avec un objectif de 26,2 M€ de dépenses dédiées à ces actions.

Concernant le soutien aux communes et EPCI, porté par le Pacte Finistère 2030, le Département engagera en investissement un budget de 14,2 M€ pour les projets identifiés au volet 2 du Pacte. Ce montant vient s'ajouter aux crédits dédiés aux volets 1 (7,8 M€) et 3 (7,3 M€) pour un total de 29,3 M€.

Concernant le plan collège présenté en 2023, les opérations de restructuration et de construction se poursuivront, à l'image de la construction du collège Charles de Gaulle à Landerneau (6,7 M€), la reconstruction de la demi-pension du collège François Collobert à Pont-de-Buis (2,1 M€), l'extension du collège de Kerallan à Plouzané (1,9 M€) ainsi que les travaux réalisés au collège Jean-Marie Le Bris à Douarnenez (1,9 M€).

Ce sont près de 12 M€ qui seront investis cette année dans la rénovation de nos bâtiments administratifs, 4,7 M€ pour nos bâtiments culturels et 33,5 M€ pour la rénovation/extension et équipement de nos collèges.

Enfin, la politique de l'habitat et du logement enregistre un budget de près de 10 M€, dont 5 M€ consacrés à la progression du programme de Finistère Habitat.



^{*} Jusqu'à fin 2016, le Département finançait les investissements liés aux compétences transports routiers non urbains réguliers et maritimes pour la desserte des îles, ainsi que l'aménagement et la gestion de certains ports. Ces compétences ont été transférées en 2017 à la Région, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Les recettes prévisionnelles

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 (hors reprise du résultat) s'élèvent à 961 M€, en augmentation de 0,8 % (+7 M€) par rapport au CAA 2023 (hors utilisation du fonds de réserve). Malgré la baisse attendue du produit issu des droits de mutation (155 M€ pour un réalisé de 167 M€ en 2023) cette progression s'explique principalement par la hausse de la TVA transférée, ainsi que par le versement de la compensation du Ségur au titre de 2022 et 2023.

Recettes de fonctionnement

M€	CA 2022	CAA 2023	BP 2024	Variation (%) 24/23
Recettes réelles de fonctionnement	975	954	961	0,8 %
Utilisation fonds de réserve DMTO	-	12	10	
Reprise du résultat n-1	92	76	13	
Ecritures d'ordres	29	25	24	
Total	1 096	1 066	1 008	

Le résultat 2023 est repris par anticipation dès le budget primitif. Le résultat disponible s'élève à 13,1 M€.

Focus sur les recettes réelles de fonctionnement м€	2022 CA	2023 CAA	2024 BP	Variation (M€) 2024 / 2023
TVA transférée	196	200	209	9
Cotis. s/ valeur ajoutée des entreprises (Remplacée par TVA)	44	47	49	2
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	3	4	4	-
Frais de gestion sur la TFPB	12	12	12	-
Taxe s/ conventions d'assurances (TSCA)	116	117	120	3
Taxe sur les produits énergétiques (TICPE)	57	56	57	1
Taxe sur la consommation Finale d'électricité (TDCFE)	14	13	13	-
Taxe d'aménagement (TA)	7	7	6	(1)
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	197	167	155	(12)
Fonds globalisé de DMTO	13	15	12	(3)
Dot. Globale de fonctionnement (DGF)	150	150	150	-
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	11	11	11	-
Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	19	19	19	-
Autres recettes de fonctionnement	137	136	144	8
Produits de fonctionnement	975	954	961	7

Les recettes fiscales

Les contributions directes

Au titre des impositions directes, le Département perçoit une fraction de TVA, en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) depuis 2021, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Depuis 2014, les Départements perçoivent également les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

✓ La TVA

La TVA transférée au départements correspond d'une part aux pertes de taxe foncière et d'autre part à la perte de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Pour le Département du Finistère, le montant de la TVA transférée en compensation de la perte de taxe foncière est inscrit pour **209 M€** au BP 2024 contre 200 M€ au CAA 2023, soit une progression de 4,5 %.

La part de TVA transférée en compensation de la perte de CVAE est inscrite pour 49 M€ au BP 2024, soit un supplément de 2,2 M€ par rapport à 2023.

√ L'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Les entreprises de réseaux sont soumises à un impôt forfaitaire, qui concerne certaines grosses entreprises du secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Une recette prévisionnelle de 3,8 M€ est inscrite au BP 2024, montant similaire au CAA 2023. Globalement, la volatilité de ce produit est faible.

✓ Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été créé en 2010 pour assurer l'équilibre de la réforme fiscale. Le FNGIR est aujourd'hui gelé. Il s'établit à **17,1 M€** en 2024, comme en 2023.

✓ Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été transférés aux Départements en 2015. Ils sont répartis comme suit :

- 70 % en fonction du solde constaté pour chaque Département entre les dépenses de RSA, d'APA et de PCH de l'avant-dernière année et le montant des compensations versées au titre de ces allocations;
- 30 % en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges.

La somme des deux parts est ensuite pondérée par le revenu par habitant.

Pour 2024, une recette de **12,1 M€** a été inscrite au BP, contre 11,9 M€ au CAA 2023. L'actualisation des variables de calcul pour cette recette nous conduit à anticiper une augmentation de 200 k€.

Les contributions indirectes

Les ressources fiscales du Département au titre des impositions indirectes sont la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA), la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE), la taxe d'aménagement, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), le fonds de péréquation des DMTO et le fonds de solidarité.

✓ La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

La TSCA comprend trois parts:

- une première part destinée à compenser les transferts de compétences opérés par la loi du 13 août 2004, concernant les agents techniques des collèges et les agents de la DDE, pour montant estimé en 2024 à 35 M€;
- une deuxième part finançant les SDIS, pour environ 19 M€ estimés pour 2024;
- une dernière part issue de la réforme fiscale de 2010, pour 66 M€ estimés pour 2024.

Pour 2024, une recette prévisionnelle de 120 M€ est inscrite au BP, contre 117 M€ au CAA 2023.

✓ La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)

Depuis 2004, une part du produit de la TICPE, perçue par l'État, est affectée aux Départements en compensation du transfert des allocations RSA.

Son montant est fondé sur les dépenses réalisées par l'État avant le transfert. Le droit à compensation résultant du transfert du RMI et du RMA a été arrêté à 44,6 M€ en 2004 et gelé depuis lors.

Depuis l'entrée en vigueur du RSA au 1^{er} juillet 2009, le Département reçoit aussi sous forme de TICPE la compensation de la charge correspondant à l'allocation parents isolés (API), soit 5,1 M€.

Par ailleurs, les transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 sont également compensés par une fraction de TICPE depuis 2008. Cette part de TICPE s'élève à 7 M€.

Au total une recette de 56,7 M€ de TICPE est attendue au BP 2024, contre 56,2 M€ au CAA 2023.

✓ La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

La TDCFE s'applique sur les consommations d'électricité pour lesquelles la puissance souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Ces quantités d'électricité concernent essentiellement des consommateurs non professionnels (usagers résidentiels) et des petites et moyennes entreprises.

Cette taxe est prélevée par les fournisseurs d'électricité sur les factures des usagers.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette taxe est versée directement aux services fiscaux de l'État, à charge pour ces derniers de reverser ensuite aux collectivités la part qui leur revient.

Une recette prévisionnelle de **12,5 M€** est inscrite à ce titre au BP 2024, identique à celle du CAA 2023.

✓ La taxe d'aménagement (TA)

La TA est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le taux départemental de la taxe d'aménagement est de 1,5 %.

Une recette prévisionnelle de **5,8 M€** est inscrite au titre de la TA au BP 2024, contre **7,3 M€** au CAA 2023. La densification urbaine actée dans de nombreux PLU limite les constructions neuves et impacte à la baisse la taxe d'aménagement perçue par le Département.

✓ Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Le Département perçoit des DMTO à l'occasion des transactions immobilières. Le taux de droit commun en vigueur dans le Finistère est de 4,5 %.

Le marché immobilier finistérien s'est infléchi en 2023. Ainsi, le montant des DMTO perçus en 2023 s'élève à 167 M€, contre 197 M€ en 2022, soit une perte de 30 M€. Les perspectives pour 2024 sont incertaines et le produit des DMTO devrait connaître une nouvelle baisse. Dans une approche prudente, une recette prévisionnelle de 155 M€ a donc été inscrite au BP 2024, soit une baisse de près de 7 % par rapport à 2023.



✓ Le fonds globalisé des DMTO

Les fonds de péréquation liés aux DMTO ont été réformés en loi de finances pour 2020. Un seul fonds regroupe les trois anciens fonds alimentés par les DMTO¹. Il s'agit du fonds globalisé, doté au niveau national d'une enveloppe d'1,9 Md€.

Le Département du Finistère serait contributeur à hauteur de 16,8 M€ et bénéficiaire de 12,1 M€ à ce nouveau fonds globalisé, soit un solde net négatif de 4,7 M€ en 2024.

En 2023, le Département avait été contributeur pour 17,3 M€ et bénéficiaire pour 14,5 M€, soit un solde net négatif de 2,8 M€.

¹ Fonds national de péréquation des DMTO, Fonds de solidarité départemental et Fonds de soutien interdépartemental

Les concours de l'État

✓ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2023, la DGF du Département s'est élevée à 149,9 M€. Elle devrait s'établir à 150 M€ en 2024, en légère hausse par rapport à 2023 (+0,1 %).

✓ La dotation globale de décentralisation (DGD)

La DGD est gelée, le montant perçu en 2023 est donc reconduit au BP 2024, soit 10,5 M€.

✓ La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Le montant de DCRTP de 2024 est inscrit pour 19,2 M€, en légère baisse par rapport à 2023 (-0,2%).

✓ Les allocations compensatrices de fiscalité directe

En 2024, suivant nos estimations, les allocations compensatrices de fiscalité directe devraient être stables par rapport à 2023, soit 7,3 M€.

✓ Les fonds gérés par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

La CNSA a pour mission de contribuer au financement de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap. À ce titre, elle participe au financement de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Le montant de la dotation versée par la CNSA au titre des personnes âgées s'élève à **51,3 M€** et intègre notamment :

- le fonds APA : 43,5 M€ ;
- l'avenant 43 SAAD : 2,8 M€ ;
- la dotation complémentaire SAAD PA: 2,6 M€
- la conférence des financeurs : 2,1 M€

Le montant de la dotation versée par la CNSA au titre des personnes handicapées s'élève à 17,1 M€ et intègre notamment :

- la dotation PCH: 14,4 M€;
- l'avenant 43 SAAD PH : 735 k€ ;
- la dotation CNSA pour la MDPH : 1,2 M€.

✓ Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)

Créé en 2006, le FMDI, est calculé en fonction des dépenses de RSA, nettes du droit à compensation. Ce calcul prend également en compte le potentiel financier de la collectivité, le nombre d'allocataires RSA et le nombre d'allocataires du RSA qui bénéficient de contrats aidés.

Au BP 2024, il est proposé d'inscrire une recette prévisionnelle de 4,3 M€, en légère progression de 200 k€ par rapport au CAA 2023 selon la tendance observée.

Les recettes d'investissement

Les recettes propres d'investissement atteignent 25 M€ en 2024, contre 21 M€ au CAA 2023, soit une augmentation de 19 %.

Recettes d'investissement

M€	CA 2022	CAA 2023	BP 2024	Variation (%) 24/23
Recettes propres d'investissement	23	21	25	19,0 %
Nouveaux emprunts	-	-	65	n.a.
Recettes propres d'investissement et emprunt	23	21	90	328,6 %
Cumul des excédents de la section de fonctionnement (2023 et avant)	40	57	71	
Ecritures d'ordres	113	103	8	
Emprunts revolving - ligne de trésorerie	11	25	8	
Virement de la section de fonctionnement (2024)	-		112	
Total des recettes d'investissement y.c excédent de fonctionnement	186	205	289	

Parmi les recettes propres d'investissement, figurent notamment le FCTVA, les dotations, les subventions et participations diverses, les recettes de cession.

✓ Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA correspond au reversement par l'État de la TVA payée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023. Le montant estimé pour 2024 est de 8,9 M€, identique au montant perçu en 2023.

✓ La dotation d'équipement des collèges (DEC)

Le montant de la DEC est gelé à 2,7 M€.

✓ Cessions foncières

Une recette prévisionnelle pour les cessions foncières est prévue à hauteur de 4,5 M€.

✓ Autres recettes (participations et subventions d'investissement)

Les autres recettes d'investissement, hors dette, sont principalement constituées par les subventions et participations à recevoir par le Département dans le cadre de ses opérations en maîtrise d'ouvrage. En 2024, nous devrions percevoir des participations financières pour nos projets d'investissement pour 7 M€ et 1,5 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID).

La dette départementale

Le contexte

Après six années de baisse, les taux poursuivent leur progression avec dix hausses d'affilée depuis juillet 2022. Fin septembre 2023, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé son principal taux directeur de 0,25 point pour atteindre 4,5 %, soit son plus haut niveau depuis le lancement de la monnaie unique. Le taux directeur, représentant le coût auquel les banques commerciales peuvent emprunter de l'argent, influe à la fois sur le système bancaire et monétaire. Destinée à limiter la forte inflation qui s'est installée sur le continent depuis le début 2022, la hausse des taux directeurs agit comme un moyen de régulation entre l'offre et la demande. Elle limite l'inflation, mais réduit en même temps l'activité.

Les chaînes de production étant stabilisées, le Fonds monétaire international (FMI) estime que le pic inflationniste a été atteint et que les prix devraient désormais baisser. Pour autant, l'instabilité politique mondiale et la transition énergétique rendent peu probable un retour rapide à des taux inférieurs à 2 %, comme nous en avons connu pendant des années.

En conséquence directe de cette hausse des taux directeurs, l'augmentation des taux des crédits immobiliers va accélérer le ralentissement des transactions, tandis que la croissance du taux du livret A va augmenter la charge d'intérêt des prêts à taux variable.

Les intérêts de la dette (hors intérêts courus non échus) sont évalués à 5,7 M€ contre 5 M€ en 2023. Une légère hausse est attendue en 2024 du fait de la sollicitation d'une ligne de trésorerie pour 40 M€ et d'un emprunt pour 65 M€.

Encours de la dette

Le Finistère est un Département faiblement endetté, puisque la moyenne de l'encours de dette par habitant des Départements de même strate est de 386 € en 2022, contre 257 € pour le Finistère.

Cette faiblesse de la dette est, hélas, la conséquence d'un sous-investissement, notamment dans nos routes, nos pistes cyclables, nos collèges et nos bâtiments des services, sous-investissement auquel la majorité actuelle cherche à répondre.

Au 1er janvier 2024, le montant de l'encours du Département est de 206 M€ contre 241 M€ au 1er janvier 2023, soit une diminution de 35 M€. L'annuité 2024 (hors mouvements neutres) est prévue pour un montant de 39,7 M€. Elle se décompose de la manière suivante : 34 M€ destinés au remboursement du capital et 5,7 M€ pour les intérêts, dont 200 k€ liés aux lignes de trésorerie. L'annuité de la dette est en diminution de 1 % par rapport à 2023.

Annuité de la dette départementale

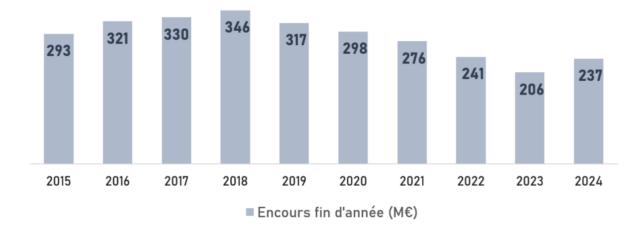
M€	CA 2022	CAA 2023	BP 2024	Variation (%) 24/23
Remboursement du capital de la dette	35	35	34	(2,9)%
+Intérêts (hors ICNE)	3,8	5,1	5,7	11,8 %
Annuité de la dette (hors mouvements neutres)	38,8	40,1	39,7	(1,0)%
-Emprunts revolving	11	25	8	
Annuité de la dette (yc mouvements neutres)	49,8	65,1	47,7	

Avec un taux moyen de la dette globale de 2,1 % début 2024 contre 2 % début 2023, les taux fixes représentent 65,8 % de l'encours et les taux variables 34,2 %. Cette répartition entre taux fixes et taux indexés a permis au Département de profiter de la période de baisse des taux, de garantir le maintien d'un taux moyen faible de son encours, et de répondre à l'objectif de sécurisation de sa dette.

La part d'encours à taux indexé est très classique et selon la grille Gissler l'encours global est à 100 % classé en 1A, c'est-à-dire sans produits complexes/structurés, et donc à risque très faible.

Malgré un ratio en hausse par rapport à 2023 (2,6 années), la capacité de désendettement reste favorable et s'établira en 2024 à 3,6 années. La moyenne des Départements de même strate s'établit à 2,0 années en 2022.

Encours de dette du Département au 31/12 (2015-2024)



L'encours de la dette a enregistré une diminution continue, passant de 346 M€ fin 2018 à 206 M€ à fin 2023 soit un désendettement de 140 M€ sur la période, offrant de nouvelles possibilités de financement pour les projets de la collectivité. Sous l'effet conjugué d'un contexte inflationniste, d'une baisse attendue de nos recettes et d'un niveau d'investissement historiquement jamais atteint, le Département du Finistère devrait solliciter un emprunt nouveau de 65 M€ et une ligne de trésorerie de 40 M€, pour assurer l'équilibre du budget. Le remboursement du capital de la dette étant prévu pour 34 M€ en 2024, le Département augmentera son encours de dette de 30 M€, portant ce dernier à 237 M€ fin 2024, soit un niveau d'endettement similaire à 2022.

Si l'on retient un niveau cible de dette départementale à 400 M€, qui représente l'encours moyen des Départements de même strate, ce sont encore plus de 150 M€ de dette supplémentaire qui pourraient ainsi être mobilisés pour financer les projets de transition environnementale et le Pacte Finistère 2030.

En dehors de cette dette propre, le Département a différents engagements qui pourraient impacter son niveau d'endettement. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- la garantie qui a été accordée pour 995 emprunts pour un capital restant dû de 436 M€ au 1er janvier 2024. Ces garanties ont été accordées à des bailleurs sociaux (72 %), des EHPAD (9 %) et des collectivités/entreprises (19 %);
- le bail emphytéotique administratif (BEA) concernant la gestion des casernes de gendarmerie, cédé en 2007 à une filiale de Vinci. Cette cession a permis à l'époque de réduire l'encours de la dette départementale d'environ 24 M€. Le Département est confronté aujourd'hui à deux problèmes majeurs : d'une part un problème financier (le départ probable de 11 gendarmeries, dont 2 déjà actés (Telgruc et Arzano), qui pèsera pour 13 M€ sur la dette départementale), d'autre part un problème d'entretien/rénovation, accélérant la dégradation du patrimoine finistérien.

Le fonds de réserve des DMTO

La mise en réserve des DMTO est possible depuis 2022. Son montant est calculé par rapport à la moyenne des produits de DMTO constatée lors des trois derniers exercices.

En 2022, 44 M€ ont été mis en réserve et 16 M€ en 2023, portant le fonds de réserve des DMTO du Département à 60 M€ début 2023. Ce fonds a été mobilisé pour 11,7 M€ afin d'équilibrer la DM2 votée fin octobre 2023.

Pour démarrer 2024, nous disposons donc d'une réserve de 48,3 M€, qui permettra de financer :

- la politique environnementale portée par le Département, notamment la rénovation énergétique visant à réduire notre empreinte carbone (plan de 50 M€ de travaux dans les bâtiments départementaux);
- le Pacte Finistère 2030 (doté de 210 M€ sur le mandat), pour offrir aux communes et aux EPCI la stabilité dont ils ont besoin.

Pour répondre aux ambitions du budget 2024, ce fonds sera mobilisé à hauteur de 10 M€ permettant ainsi de sécuriser 38,3 M€ de réserve pour le financement des prochains budgets.

Le budget vert

La méthode

Pour la première fois, le Département présente un budget vert. À la suite des travaux conduits en 2023 et début 2024 par un comité de pilotage composé d'élus, la méthodologie retenue permet d'analyser les dépenses de la collectivité au regard des 6 objectifs de développement durable déclinés pour l'ensemble des politiques départementales :

- la rénovation énergétique des bâtiments et des logements pour en réduire l'empreinte carbone ;
- la préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité;
- la sécurisation de la ressource en eau, en quantité et en qualité ;
- la réduction de l'empreinte environnementale des infrastructures et des mobilités ;
- la transition de notre modèle productif, notamment agricole, et le développement de l'économie circulaire ;
- l'éducation à l'environnement.

Cette d'analyse permet d'identifier la proportion de dépenses du Département dédiée à la mise en œuvre de ces objectifs de développement durable et d'évaluer, selon la méthodologie définie au plan national par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), si la dépense est positive, négative, neutre ou indéfinie pour les aspects environnementaux suivants :

- le climat (atténuation): il s'agit d'interventions humaines visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à protéger les réservoirs de GES, forêts, sols... Les actions d'atténuation vont agir sur les causes du changement climatique, par exemple l'utilisation d'énergies renouvelables, la construction ou la rénovation énergétique des bâtiments;
- le climat (adaptation) : ces actions consistent à gérer les effets du changement climatique et les impacts, par exemple la mise en place de récupérateurs d'eaux de pluie ou la réintroduction de la nature en ville ;
- la gestion de la ressource en eau : il s'agit des objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources ;
- la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques : ces mesures permettent la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, de la capacité à réparer et réutiliser les produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore de la prévention des risques technologiques ;
- la lutte contre les pollutions : la prévention, le contrôle et la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols;
- la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles :
 il s'agit des objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des
 écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

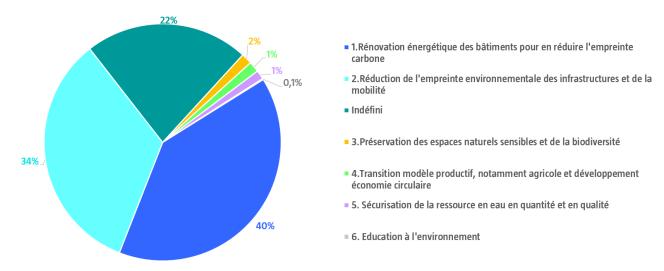
Le périmètre de coloration du budget 2024 est limité aux seules dépenses internes de la collectivité réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale. Selon cette logique, les subventions et les participations sont à ce stade exclues du champ d'analyse, ainsi que les dépenses sociales et relatives aux ressources humaines.

Ce budget vert est une première initiative, qui sera améliorée dans le temps. Il a pour but de suivre l'impact environnemental (et son évolution) de notre action commune.

Le résultat

Pour ce premier budget vert, la méthode retenue a permis d'analyser 378 opérations, représentant 124 M€ de dépenses, soit 12 % des dépenses réelles cumulées en fonctionnement et investissement 2024. Le détail de l'impact environnemental par opération figure en annexe de la délibération du budget 2024.

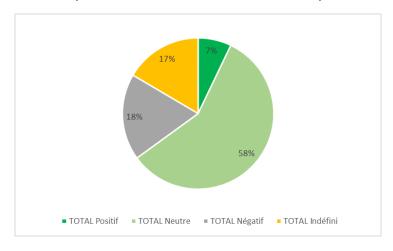
✓ Classification des dépenses dans l'un des six pôles de l'action environnementale



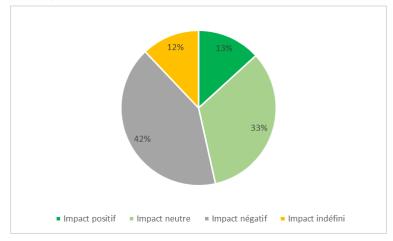
Les dépenses de fonctionnement et d'investissement concernent principalement les objectifs de rénovation énergétique des bâtiments pour en réduire l'empreinte carbone (40 %) et la réduction de l'empreinte environnementale liée aux infrastructures et à la mobilité (34 %). Parmi les 378 opérations, 22 % n'ont pas été identifiées dans l'un de ces six pôles de l'action environnementale.

✓ Évaluation de l'impact de la dépense sur les aspects environnementaux

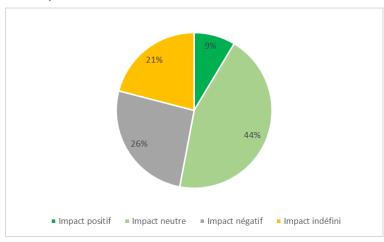
Impact global, tous aspects environnementaux confondus (pour 12 % du BP 2024)



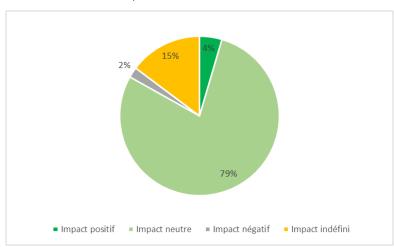
2. Impact sur le climat (atténuation : interventions humaines visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre)



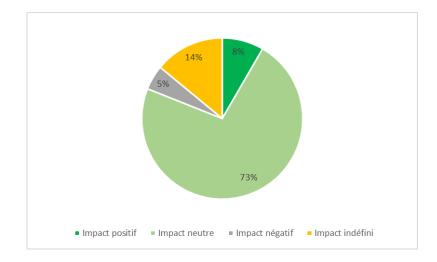
3. Impact sur le climat (adaptation : actions consistant à gérer les effets du changement climatique et les impacts)



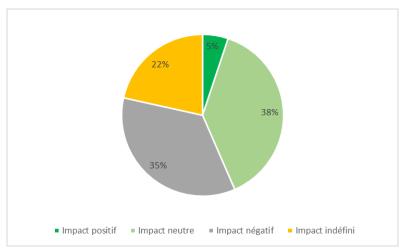
4. Impact sur le climat (gestion de la ressource en eau : objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources)



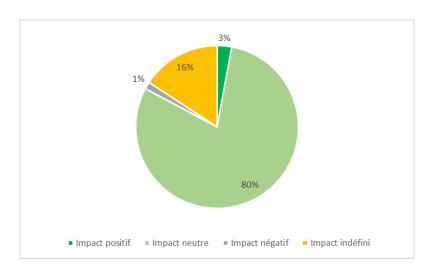
5. Impact sur le climat (transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques : mesures permettant la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation plus efficace des ressources)



6. Impact sur le climat (lutte contre les pollutions : prévention, contrôle et résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols)



7. Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



L'action sociale

Personnes en situation de handicap : mettre en œuvre le Pacte de Pleyben

Contexte & ambition politique

Pivot de l'aide aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, le Département intervient de multiples manières. Il verse notamment la prestation de compensation du handicap (PCH), qui compense les surcoûts liés au handicap (aide humaine, équipement du domicile, etc.), il finance les établissements d'accueil présents dans tout le territoire et participe au pilotage et au financement de la MDPH, qui constitue le guichet unique en matière de handicap.

En 2021, le service proposé aux Finistériens en situation de handicap et à leur entourage était très insuffisant, en particulier pour les raisons suivantes :

- des délais d'instruction des dossiers par la MDPH parmi les plus longs de France (7,1 mois de délai moyen de traitement en juillet 2021);
- un manque important de places d'accueil et d'accompagnement, privant de nombreuses personnes en situation de handicap d'une prise en charge adaptée ;
- une prise en compte insatisfaisante des besoins des aidants.

Pour répondre à ces difficultés, le Département a lancé le 4 mars 2022 avec les services de l'État un Plan handicap. Le Pacte de Pleyben a défini les trois priorités de l'action départementale :

- réduire rapidement les délais de traitement des dossiers à la MDPH, tout en améliorant la qualité de service;
- répondre à la pénurie de places d'accueil adaptées aux besoins et à l'âge des personnes en situation de handicap, par la création de 672 nouvelles places;
- soutenir concrètement les aidants qui s'occupent d'un proche en situation de handicap.

En 2023, la mise en œuvre du Pacte de Pleyben s'est poursuivie avec les résultats suivants :

- les délais d'instruction des dossiers par la MDPH, déjà réduits à 3,9 mois en juillet 2022, sont passés à 3 mois en juillet 2023. Cette amélioration des délais concerne toutes les prestations, avec une attention particulière pour la PCH grâce à la création d'un pôle d'évaluation spécifique. Simultanément, l'ancrage territorial a été renforcé dans le nord du Finistère grâce à la présence de référents handicap dans les CDAS de Brest, Morlaix et Landerneau, et à une plateforme téléphonique ouverte en continu du lundi au vendredi;
- 234 nouvelles places d'accueil et d'accompagnement ont été créées depuis 2022 sur les 672 places prévues jusqu'en 2026, dont 11 places en habitat inclusif, 14 places en foyer de vie et 209 places en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS);
- la création de 15 places en foyer d'accueil médicalisé (FAM) et de 60 places en Maison d'accueil spécialisée (MAS), en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), a été autorisée pour satisfaire notamment les besoins des jeunes adultes maintenus en institut médico-éducatif (IME), en situation d'amendement Creton;
- la transformation de 50 places d'EHPAD en places pour personnes en situation de handicap vieillissantes a également été autorisée ;
- un appel à projets de 140 k€ a de nouveau été lancé auprès des associations finistériennes d'aidants pour les aider à financer des actions concrètes en faveur des proches de personnes en situation de handicap;
- le Département s'est engagé à soutenir à hauteur de 200 k€ la plateforme finistérienne d'information et de soutien au profit des aidants de personnes en situation de handicap mise en place par l'association Les Genêts d'Or.

En 2024, le Département poursuivra la mise en œuvre du Pacte de Pleyben, avec :

- un objectif de maintien du délai moyen de traitement à 3 mois et le développement de la qualité de service, en densifiant l'accueil territorialisé, en proposant un rendez-vous personnalisé aux parents qui effectuent une première demande pour leur enfant et en offrant un téléservice aux usagers de la MDPH pour leur permettre de suivre l'avancement de leur dossier;
- la création de 127 nouvelles places d'accueil et d'accompagnement, pour un montant de 1,2 M€ en 2024 intégrant l'effet en année pleine des places créées en 2023;
- la poursuite du soutien aux aidants par le renouvellement de l'appel à projets auprès des associations finistériennes pour un montant de 140 k€, et la mise en œuvre d'une aide directe aux associations d'aidants.

Le Département a par ailleurs soutenu en 2023 les établissements d'hébergement qui doivent faire face à la forte inflation, en augmentant de 3,5 % les dotations au titre de l'aide sociale à l'hébergement, pour un montant de 3,5 M€. La prise en charge du complément de traitement indiciaire « Ségur » des personnels concernés dans les établissements a de nouveau été financée par le Département en 2023, pour un montant de 7,2 M€, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité des métiers ; cette mesure sera poursuivie en 2024 pour un montant estimé à 6,5 M€ (le montant est inférieur en 2024 car le montant versé en 2023 comprenait un rappel de l'année N-1). Calculée en points de taux directeur, la dotation départementale en 2023 a ainsi connu une hausse historique de près de 10 points.

En outre, tout au long de l'année scolaire 2023-2024, le Département organise le transport des élèves en situation de handicap vers leur établissement scolaire. Cet accompagnement, apporté à environ 1 100 élèves. Un montant de 6,8 M€ sera consacré dans le BP 2024 à l'exercice de cette mission.

Enfin, fort d'une expérience de travail décloisonnée et concertée au service des Finistériens, le Département, avec l'ARS, la préfecture et la MDPH, a souhaité porter la candidature du Finistère dans le cadre de la préfiguration du service public départemental de l'autonomie. Cette candidature a été retenue, signe de l'excellente coopération qui existe déjà entre les acteurs et de l'engagement fort du Département. L'objectif en est de mettre en cohérence et de coordonner les acteurs de terrain par un guichet unique visant à orienter, attribuer les aides et garantir des solutions concrètes à tous. L'année 2024 permettra de dessiner les contours de ce service, dont la généralisation est prévue en 2025.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 202,9 M€ (192,3 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 29,2 M€;
- en investissement, des dépenses de 646 k€ (512 k€ au CAA 2023).

Détail du budget par programme

Programme 133 : maintien à domicile des personnes en situation de handicap (fonctionnement : 57,3 M€/53 M€ au CAA 2023)

L'ambition portée par le Pacte de Pleyben consiste à faire évoluer l'offre en s'inscrivant dans une logique de parcours plus modulaire et inclusive. Pour répondre à cet objectif, le Département finance les différents dispositifs de maintien à domicile des personnes en situation de handicap. En 2024, 57,3 M€ de dépenses de fonctionnement de ce programme sont prévues, soit une hausse de 8,1 % par rapport aux 53 M€ de 2023, du fait principalement de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et des revalorisations des tarifs horaires d'aide humaine.

Plusieurs aides légales sont payées par le Département sous forme d'allocation mensuelle aux bénéficiaires, ou directement au prestataire désigné pour la mise en œuvre de l'aide humaine :

La prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) à domicile

À l'instar de l'exercice précédent, l'année 2023 a connu une hausse sensible des dépenses de PCH à domicile : +10 % pour la PCH adulte (plus de 20 ans) et +33 % pour la PCH enfant (moins de 20 ans) en un an. Fin novembre 2023, 6 564 personnes bénéficiaient de la PCH ou de l'ACTP, soit 8,9 % de plus qu'en 2022.

Les tarifs des différents types d'aide humaine (aidant familial, emploi direct, mandataire, prestataire) ont fait l'objet à plusieurs reprises de revalorisations conséquentes entre 2022 et 2023 : +11,1 % pour le tarif aidant familial, +20,4 % pour l'emploi direct et le mandataire, +4,5 % pour le prestataire. L'aide humaine représente plus de 80 % des dépenses de PCH.

L'augmentation des dépenses liées à la PCH s'explique également par la mobilisation de plus en plus large des dispositifs récents que sont la PCH parentalité et le soutien à l'autonomie des bénéficiaires atteints de troubles psychiques, mentaux et/ou de neuro-développement.

En 2024, une poursuite de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de nouvelles revalorisations tarifaires sont attendues, dans la continuité des tendances observées les années précédentes.

L'aide humaine est en partie assurée par des prestataires habilités à l'aide sociale, tarifés par le Département. Ces services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont soutenus financièrement par le Département via un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), signé le 1er août 2023. Celui-ci prévoit le versement de dotations :

- dotation complémentaire « qualité » en contrepartie de l'engagement du SAAD à assurer des interventions à domicile répondant aux critères qualité définis dans le CPOM;
- dotation « salaires » visant à compenser les revalorisations salariales nationales (avenant 43 pour le secteur privé, Ségur pour le secteur public);
- dotation « aide sociale et PCH » pour atténuer la contribution additionnelle éventuellement demandée aux usagers par les SAAD.

Ces dotations départementales se montent à 2,45 M€ en 2024 pour les heures des SAAD consacrées aux personnes en situation de handicap et sont partiellement compensées par la CNSA.

L'ensemble de ces éléments conduit à prévoir des dépenses de 49,6 M€ pour la PCH à domicile, soit 3,7 M€ de plus que les dépenses constatées en 2023. Concernant l'ACTP à domicile, les dépenses en 2023 sont estimées à 3,5 M€. La baisse structurelle des bénéficiaires de l'ACTP, droit en extinction progressive, est compensée par la hausse de la majoration tierce personne (MTP, base de calcul de cette prestation) et nécessite ainsi un maintien du volume financier annuel pour 2024.

L'aide sociale « services ménagers »

Les dépenses de cette aide sociale (heures facturées, hors dotations aux SAAD) sont estimées à un niveau similaire au CAA 2023 (1,7 M€).

Les subventions aux associations

Le Département verse chaque année des subventions aux associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap : 247 k€ sont prévus en 2024. À ce montant s'ajoutent les subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets au profit d'associations finistériennes, la mise en œuvre d'une aide directe aux associations au profit des aidants avec plusieurs partenaires (dotée d'une enveloppe totale de 140 k€, dont la moitié est financée par le

Département) et la subvention à la plateforme finistérienne d'information et de soutien au profit des aidants (75 k€).

L'aide à la vie partagée (AVP)

Le Département s'est engagé dans le dispositif AVP de manière concrète début 2023. Ce dispositif de vie sociale et partagée vise à allouer une aide individuelle aux personnes âgées ou en situation de handicap qui résident en habitat inclusif. Cette aide est versée au porteur de projet accueillant les résidents éligibles au dispositif. La CNSA finance 80 % des dépenses engagées par le Département.

141 personnes en situation de handicap sont identifiées comme étant éligibles à l'AVP au sein de 25 projets retenus par le Département en janvier 2022 via les appels à projet « forfait habitat inclusif » et l'AMI handicap lancés depuis 2020. En 2024, 507 k€ seront consacrés à ce dispositif.

L'ensemble des dispositifs de subventionnement des acteurs locaux œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap représente une dépense départementale de 869 k€.

La contribution au fonctionnement de la MDPH

Au titre du programme 133, la contribution du Département au fonctionnement de la MDPH recouvre :

- le reversement à la MDPH de la contribution de la CNSA (1,2 M€);
- la participation au fonds de compensation (30 k€, le même montant que les années précédentes).

Le Département intervient également à travers sa contribution aux diverses charges de fonctionnement (programme 273) et à travers la prise en charge d'agents départementaux (80,6 ETP) mis à disposition de la MDPH sans contrepartie financière, pour un montant estimé à 3,8 M€ (programme 372).

Programme 307 : transport scolaire des élèves en situation de handicap (6,8 M€/8,1 au CAA 2023)

Le transport scolaire adapté, par lequel le Département s'engage en faveur de la mobilité des enfants en situation de handicap, représentera 6,8 M€ en 2024.

Pour la période scolaire 2023/2024, environ 1100 élèves et étudiants sont transportés, essentiellement par taxi (89 %) sur les circuits faisant l'objet de l'accord-cadre 2021-2025.

Programme 134 : hébergement des personnes en situation de handicap (fonctionnement : 138,2 M€/131 M€ au CAA 2023)

Ce programme budgétaire, qui finance l'hébergement en établissement des personnes en situation de handicap, recouvre la PCH, l'ACTP, l'aide sociale à l'hébergement et les dépenses d'accueil familial.

Un montant de dépenses de 138,2 M€ est prévu en 2024, soit une hausse de 5,5 % par rapport à 2023.

L'aide sociale à l'hébergement

Le Département finance plus de 4 400 places en établissements ou services médico-sociaux (ESMS) dédiées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ces financements sont majoritairement fléchés vers les foyers d'hébergement des travailleurs handicapés, les foyers de vie ou les foyers d'accueil médicalisés (FAM). Une partie de leurs frais de fonctionnement est prise en charge par l'assurance maladie, qui assure par ailleurs intégralement le financement des maisons d'accueil spécialisée (MAS). Le Département verse également l'aide sociale à

l'hébergement aux personnes de plus de 20 ans maintenues en IME en situation d'amendement Creton.

Le montant des frais d'hébergement pour le Département est estimé en 2024 à 127,5 M€ après revalorisation du taux directeur de 3 % retenu pour l'évolution de l'enveloppe consacrée à l'allocation des moyens aux ESMS, dont 107,3 M€ au titre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) conclus avec le Département. Comme en 2023, le taux directeur se situe au-dessus de l'inflation prévisionnelle et sera complété par les dotations liées au Ségur. L'enveloppe globale tient également compte d'une première estimation de l'impact du projet de fusion des conventions collectives 51 et 66, qui engendrera des revalorisations salariales pour les employés des ESMS.

Au sein de cette enveloppe, le coût de l'évolution de l'offre médico-sociale départementale prévue par le Pacte de Pleyben s'élève à 1,2 M€ pour 127 places nouvelles qui seront créées.

Les dotations « Ségur » aux établissements PH

Le Département a de nouveau assuré seul en 2023 la prise en charge du coût du complément de traitement indiciaire Ségur pour les personnels soignants et socio-éducatifs des établissements PH, contrairement aux engagements pris. La dépense estimée en 2024 est de 6,5 M€, dédiée au financement de 1 326 équivalents temps plein (l'exercice 2023 a représenté un total de 7,2 M€ de dotations Ségur ; le montant est inférieur en 2024, car le montant versé en 2023 comprenait un rappel de l'année N-1).

Les bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP en établissement

Les dépenses liées à la PCH en établissement ont connu une hausse de 8,5 % entre 2022 et 2023, du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du maintien du rythme des retours à domicile. Les dépenses pour 2024 sont estimées à 3,6 M€, étant donné que les prises en charge de retours à domicile à effet rétroactif s'amenuisent.

Tout comme l'ACTP à domicile, le nombre de bénéficiaires de l'ACTP en établissement diminue légèrement chaque année, mais le niveau de dépenses se maintient (du fait de la hausse de la MTP, base de calcul de cette prestation). En 2024, 190 k€ sont prévus à ce titre.

L'accueil familial

En novembre 2023, 40 personnes en situation de handicap hébergées chez des accueillants familiaux perçoivent l'allocation de placement familial. Les allocations à verser en 2024 sont estimées à $630 \, \mathrm{k} \in$, pour un ensemble de 61 accueillants familiaux agréés pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

Le Département a résilié au 31 décembre 2023 le marché d'accompagnement social et médicosocial des personnes accueillies. Celui-ci s'élevait à 265 k€ par an. La mission d'accompagnement est désormais internalisée au 1er janvier 2024 et assurée par les services du Département (DPAPH).

Programme 135 : hébergement des personnes en situation de handicap (investissement : 560 k€/382 k€ au CAA 2023)

Dépenses d'investissement

Toutes les opérations d'investissement, qu'elles relèvent des projets déjà subventionnés, de ceux qui seront initiés dans le cadre du Pacte de Pleyben ou du partenariat pour l'accompagnement des aidants, ont été intégrées dans le PPI 2023-2028. Les crédits positionnés sur 2024, d'un montant de 560 k€, seront destinés à financer les travaux du foyer d'hébergement d'ESAT de Saint-Pol-de-Léon et du foyer de vie de Morlaix, tous deux gérés par l'association « Les Genêts d'Or », ainsi que les travaux du foyer Keromnès de Quimper, géré par l'association Kan ar Mor.

Programme 273 : Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (705 k€/326 k€ au CAA 2023)

La MDPH du Finistère est depuis 2023 parmi les plus performantes de France : le délai moyen de traitement a été maintenu à 3 mois dans l'ensemble de l'année (contre 7 mois fin 2021), alors même que le nombre de dossiers déposés par les usagers a augmenté de manière significative (+ 12 %).

L'offre et la qualité des services proposés aux usagers ont également favorablement évolué :

- la fréquentation des différents accueils a augmenté de près de 20 % en un an (715 contacts par jour contre 600 en 2022). Cette réussite a été permise par un taux de décroché téléphonique supérieur à 80 % en 2023 et une hausse de la fréquentation de plus de 40 % du site web accessible mis en ligne en 2022;
- la territorialisation des services MDPH sur les DTAS du nord Finistère permet également une plus grande proximité géographique.

Le délai moyen de traitement à 3 mois, l'accompagnement des primo-demandeurs qui déposent une demande de parcours de scolarisation pour leurs enfants et l'intensification de l'accueil de proximité seront en 2024 les principaux axes d'actions de la MDPH en déclinaison du Pacte de Pleyben.

Des économies seront réalisées en 2024 sur le fonctionnement de la MDPH grâce à :

- la diminution des coûts d'affranchissement grâce au déploiement fin 2022 de la mise sous pli automatisée ;
- le portage par le Département d'une partie des contrats à durée déterminée, pour économiser les frais de gestion.

La participation globale du Département augmente en 2024 avec la mise à disposition de 5 postes supplémentaires, portant le total à 80,6 ETP agents du Département, sans contrepartie financière (3,8 M€).

Personnes âgées : permettre aux Finistériens qui le souhaitent de vieillir à leur domicile

Contexte & ambition politique

Le nombre de Finistériens âgés de plus de 75 ans devrait doubler d'ici 2050, passant de 100 000 aujourd'hui à environ 200 000 en 2050. Le Département est déterminé à anticiper dès aujourd'hui les importants besoins d'accompagnement que cette forte hausse va générer.

Acteur clef des politiques de soutien aux personnes âgées, le Département régule et finance les services d'aide à domicile et l'hébergement en habitat intermédiaire ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le Plan Bien vieillir, lancé à Quimper en janvier 2023 après concertation avec toutes les parties prenantes, vise à répondre aux besoins des personnes âgées en Finistère, avec 3 objectifs :

- permettre le maintien à domicile des Finistériens qui le souhaitent ;
- développer l'offre d'habitat intermédiaire ;
- soutenir la qualité de l'accompagnement en EHPAD.

En 2023, la mise en œuvre du plan Bien vieillir s'est traduite par plusieurs actions :

- la réforme du financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), afin de leur permettre d'atteindre structurellement l'équilibre tout en renforçant la qualité de leurs

- interventions, qui s'est traduite par la signature de 28 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et le financement des déficits pour un montant de 2,5 M€ en 2023 ;
- le lancement d'un appel à projets pour la création de places en résidence autonomie, avec l'attribution de 123 places ;
- l'allocation de moyens supplémentaires aux EHPAD par l'application d'un taux directeur supérieur à l'inflation et par l'attribution de crédits exceptionnels obtenus par le Département pour plus de 12 M€;
- le soutien à diverses actions visant à valoriser et favoriser l'attractivité des métiers du médicosocial.

En parallèle, le Département mobilise autant que possible les sources de financement nationales, en particulier en répondant aux appels à manifestation d'intérêt (AMI) de la CNSA. À ce titre, dans le cadre de l'AMI visant à financer des actions d'aide et d'accompagnement à domicile, le Département s'est engagé pour la période 2023-2026 à financer plusieurs actions en faveur des opérateurs des politiques médico-sociales, pour un montant total de 1,1 M€, compensé à 80 % par la CNSA.

À ce titre, il poursuivra en 2024 l'accompagnement des SAAD dans le cadre de la mise en œuvre des CPOM et de la réforme des services permettant l'autonomie à domicile.

Le Département développera également l'offre d'habitat intermédiaire grâce à la création de nouvelles places d'hébergement en résidence autonomie et au financement de l'aide à la vie partagée propre aux habitats inclusifs, pour un montant supplémentaire de 200 k€ par rapport à 2023.

Les besoins des EHPAD seront également accompagnés par le Département dans le cadre d'un plan de soutien global adopté en octobre 2023 qui comporte plusieurs mesures : l'augmentation de 5 % des moyens dédiés à l'hébergement des personnes (soit un impact de 12 M€ pour les EHPAD et de 800 k€ pour le budget départemental), la mise en place du tarif différencié pour les EHPAD volontaires tout en garantissant l'égalité de traitement des résidents, le financement des équipements en nouvelles technologies et la souplesse dans la gestion de leurs autorisations. En matière d'investissement, le Département a simplifié le régime d'aide départementale à la rénovation des bâtiments pour les EHPAD, afin de faciliter le développement des projets. Il poursuivra également en 2024 le renforcement du contrôle des établissements afin d'assurer le respect des meilleurs standards de qualité d'accueil.

En parallèle, le Département a tenu son engagement de développer des actions de prévention en mobilisant l'intégralité du concours maximal prévu par la CNSA pour la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) : des subventions ont été attribuées aux acteurs locaux pour un montant de 2,4 M€ en 2023, qui sera accru en 2024 pour atteindre 2,6 M€.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 128 M€ (124,9 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 57,6 M€;
- en investissement, des dépenses de 2,1 M€ (1,8 M€ au CAA 2023), pour moderniser les établissements, assorties de recettes de 134 k€.

Détail du budget par programme

Programme 325 : maintien à domicile des personnes âgées (50,4 M€/50,3 M€ au CAA 2023)

Ce programme comprend les dépenses liées au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes : allocation personnalisée à l'autonomie (APA), aide sociale au titre des services ménagers, soutien aux associations œuvrant pour la prévention de la perte d'autonomie et enfin accompagnement des SAAD.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Le financement de la vie à domicile des personnes âgées s'élève en 2024 à 50,4 M€, dont 38,4 M€ au titre de l'APA à domicile et 7 M€ de dotations aux SAAD.

L'APA est payée par le Département sous forme d'allocation mensuelle aux bénéficiaires (11,9 M€ prévus en 2024) ou directement aux prestataires désignés pour la mise en œuvre de l'aide humaine (26,5 M€ prévus en 2024). Entre janvier et octobre 2023, le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de 1,4 %. En outre, les revalorisations régulières des tarifs d'aide humaine et la modification du calcul des ressources prises en compte dans l'étude du droit à l'APA (décret du 11 juillet 2023 mettant fin à la prise en compte des capitaux des contrats d'assurance-vie) conduisent le Département à prévoir une hausse des dépenses d'APA à domicile versées aux allocataires (+ 400 k€).

Les dotations aux SAAD sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

La conclusion de CPOM le 1er août 2023 avec les SAAD se traduit par un versement par le Département de dotations, d'un montant total de 7 M€, qui, en sus du tarif socle applicable à l'usager fixé à 24,80 € par heure, visent à couvrir le coût de revient des SAAD, portant ainsi leur tarif global à plus de 30 € par heure.

Ces dotations concourent:

- aux frais liés aux critères qualité de service sur lesquels les SAAD se sont engagés (3,311 € par heure) ;
- aux frais des revalorisations salariales (avenant 43 de la convention collective, CTI Ségur)
 (2,06 € par heure);
- à l'atténuation d'éventuels restes à charge facturés aux bénéficiaires de PCH et d'aide sociale, déterminée au cas par cas en fonction du coût de revient.

La reprise de déficits des SAAD

Après un versement total de 2,4 M€ de reprises de déficits en 2023, le Département poursuit son engagement à reprendre des déficits de la période 2019-2022 des SAAD habilités à l'aide sociale. En 2024, ces dotations seront versées à hauteur de 1,1 M€.

L'aide sociale « services ménagers »

Les dépenses de cette aide sociale (heures facturées, hors dotations aux SAAD) sont estimées à un niveau similaire au CAA 2023 (860 k€).

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

La CFPPA permet de coordonner et financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées et de leurs aidants. Les actions financées par le Département sont intégralement compensées par un concours de la CNSA. En 2023, le Département a opté pour une utilisation maximale de l'enveloppe de la CNSA et a étoffé le

dispositif par des appels à projets pour des actions de prévention mis en œuvre par tous les acteurs locaux (associations, SAAD, EHPAD) pour un montant de 2,56 M€.

Il est proposé de maintenir le périmètre étendu de ce dispositif de subventions compte tenu de son impact positif pour les personnes âgées et leurs aidants par l'allocation de moyens en 2024 prévus à hauteur de 2,6 M€ (reports 2023 inclus).

Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement aux associations finistériennes comprennent :

- une contribution annuelle à la plateforme des métiers de l'autonomie (45 k€) ;
- des subventions de fonctionnement à plusieurs associations (25 k€).

L'aide à la vie partagée (AVP)

L'AVP pour les personnes âgées prend plus d'ampleur en 2024. Ce dispositif de vie sociale et partagée vise à allouer une aide individuelle aux personnes âgées ou en situation de handicap résidant en habitat inclusif. Cette aide est versée au porteur de projet accueillant les résidents éligibles au dispositif.

123 personnes âgées sont ainsi identifiées comme éligibles à l'AVP, au sein des 25 projets retenus par le Département. En 2024, ce dispositif s'élève à 186 k€, dont 80 % seront couverts par la CNSA.

Programme 137 : hébergement des personnes âgées (77,7 M€/74,6 M€ au CAA 2023)

Le programme budgétaire 137 comprend toutes les dépenses de fonctionnement relatives à l'hébergement des personnes âgées : APA en établissement, aide sociale à l'hébergement, accueil de jour, hébergement temporaire et enfin accueil familial.

Le budget dédié à l'hébergement des personnes âgées est en hausse de 4,1 % (soit + 3,1 M€) par rapport à l'année 2023.

L'APA en établissement

Un forfait dépendance, calculé suivant une équation tarifaire tenant compte de la capacité et du niveau de dépendance, est versé par dotation mensuelle à chaque établissement finistérien, EHPAD et unités de soins de longue durée (USLD). En 2024, ces dotations sont évaluées à 55,3 M € (+ 4 % par rapport au CAA 2023), du fait d'une augmentation du niveau de la dépendance au sein des établissements.

L'accueil de jour et l'hébergement temporaire

D'autres dotations sont versées mensuellement par le Département aux établissements proposant un accueil de jour et un hébergement temporaire. Ces dotations consistent à compléter la participation des usagers (forfait journalier) auprès de ces services pour couvrir leurs coûts de revient.

Pour 2024, le budget dédié est estimé à 716 k€ pour l'accueil de jour et à 3,26 M€ pour l'hébergement temporaire (+ 215 k€ pour les deux lignes budgétaires), du fait des augmentations des taux d'occupation et des tarifs journaliers des établissements.

L'aide sociale à l'hébergement

L'aide sociale à l'hébergement représente 15,8 M€ pour les Finistériens bénéficiaires de cette prestation au sein des établissements. Depuis 2021, le Département a décidé chaque année de fixer le taux directeur au-dessus de l'inflation, pour permettre aux EHPAD d'absorber une partie de son

impact. Ainsi, en 2024 à nouveau, ce poste budgétaire est en augmentation de 741 k€, avec une augmentation de 5 % du taux directeur.

L'accueil familial

Le Département accompagne 42 accueillants familiaux agréés pour accueillir des personnes âgées, après conclusion d'un contrat d'accueil. Le Département prend en charge :

- l'allocation de placement familial mensuelle versée aux personnes âgées accueillies (60 k€ prévus en 2023);
- la formation des accueillants familiaux (7,5 k€).

Le Département a résilié au 31 décembre 2023 le marché d'accompagnement social et médicosocial des personnes accueillies. Celui-ci s'élevait pour les personnes âgées à 270 k€ par an. La mission d'accompagnement est internalisée au 1^{er} janvier 2024 et assurée par les services du Département (DPAPH).

Programme 138 : hébergement des personnes âgées (investissement : 2,1 M€/1,8 M€ au CAA 2023)

Dépenses d'investissement

Le Département a lancé le 20 janvier 2023 à Quimper son plan d'action Bien vieillir. 32 projets d'investissement portés par les établissements hébergeant des personnes âgées sont prévus entre 2023 et 2028, pour un montant de soutien départemental qui devrait atteindre 16,8 M€.

Ce total comprend 125 k€ dédiés aux 6 projets retenus et lancés en 2023 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la CNSA « Soutien à l'investissement – habitat inclusif ».

Les crédits de paiement proposés pour l'exercice 2024 s'élèvent à 2,1 M€.

Enfance : répondre à la pénurie de solutions d'accueil et à l'évolution du profil des enfants

Contexte & ambition politique

Dans le domaine de l'enfance, le Département mène plusieurs actions : il met en place des actions de prévention concernant la parentalité et la santé, au cours de la grossesse et durant les premières années de vie de l'enfant ; il assure l'accompagnement à domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives ; il est responsable de l'accueil et de l'accompagnement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Le Département a ainsi la responsabilité de plus de 2 500 mineurs placés sous sa protection. Il se donne pour objectif de proposer un parcours de vie et de réussite à chacun des enfants qui lui sont confiés. Comme au niveau national, la protection de l'enfance en Finistère est marquée par des tensions, dues à plusieurs facteurs :

- l'augmentation du nombre de mineurs confiés : 200 mineurs supplémentaires au cours de l'année 2023, dont 100 mineurs non accompagnés (soit pour ceux-ci une augmentation annuelle de 37 %);
- l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiant d'une orientation médico-sociale par la MDPH, nécessitant une prise en charge psychiatrique et/ou des interventions croisées de l'ensemble des secteurs :
- une insuffisance du nombre de places pour ces enfants présentant des besoins multiples.

Afin de répondre rapidement à ces enjeux, le Département a lancé en octobre 2022 à Plougastel-Daoulas un plan global en faveur de la protection de l'enfance, représentant un budget total de 18 M€ en année pleine.

Ce plan d'action est constitué de 10 engagements concrets qui seront mis en œuvre d'ici la fin du mandat :

- 1. effectuer chaque année 2 500 visites de prévention à domicile autour de la naissance ;
- 2. réaliser 1 000 visites par an d'accompagnement éducatif à domicile ;
- 3. créer au moins 100 places supplémentaires pour le placement à domicile ;
- 4. soutenir et accompagner 100 nouveaux tiers dignes de confiance ;
- 5. recruter 200 assistants familiaux;
- 6. créer 90 places d'accueil pour les fratries ;
- 7. ouvrir au moins 40 places en lieux de vie ;
- 8. créer une structure expérimentale de 6 places avec le service de pédopsychiatrie du CHRU de Brest ;
- 9. accompagner le retour à domicile d'au moins 100 enfants placés ;
- 10. doubler le taux d'insertion professionnelle des MNA et jeunes majeurs.

Dès 2022, plusieurs mesures ont été mises en place pour atteindre ces objectifs : la revalorisation des indemnités d'entretien versées aux assistants familiaux et aux tiers dignes de confiance, ainsi que la création de places en collectif (lancement d'un appel à projets pour 3 villages d'accueil pour les fratries, ouverture de 2 lieux de vie à Santec et Trégunc).

Au cours de l'année 2023, la mise en œuvre de ces 10 engagements s'est poursuivie, avec notamment :

- l'ouverture d'une structure conjointe avec le CHRU de Brest accueillant 3 enfants présentant des troubles psychiques graves;
- l'ouverture de 2 nouveaux lieux de vie (450 k€);
- le lancement d'un plan de recrutement pour les assistants familiaux en février 2023, qui a permis d'accroître le nombre d'assistants familiaux de 40 en 9 mois, portant leur nombre total à 700;
- le lancement d'un plan spécifique pour l'insertion des mineurs non accompagnés en février 2023.

La mise en œuvre de ces engagements représente des coûts supplémentaires pour le Département, dont une partie a été financée par l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance à hauteur de 825 k € (le cadrage 2024 n'est pas encore connu). Le Département souhaite faire baisser les dépenses liées à l'intérim de 6,5 M€ à 3 M€ grâce à la création de places dédiées aux enfants et adolescents présentant des besoins multiples.

En 2024, le Département poursuivra la mise en œuvre des 10 engagements du Pacte de Plougastel, avec notamment :

- l'ouverture de 100 places de PEAD (placement éducatif à domicile) pour 1 M€, dont 522 k€ pour l'année 2024 :
- l'ouverture dans le secteur de Châteaulin d'une structure d'accueil pour 7 enfants présentant des besoins multiples (2,45 M€);
- en prévention, la mise à disposition d'un intervenant social supplémentaire dans les commissariats de Quimper et Concarneau, portant le nombre total d'Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) à 5 postes, afin de renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales.

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'octroi en 2024, comme pour les autres agents territoriaux du Département, d'une prime exceptionnelle de 200 € net aux assistants familiaux, agents de droit privé de la collectivité.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 138,6 M€ (130,6 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 3,5 M€;
- en investissement, des dépenses de 171 k€ (30 k€ au CAA 2023).

Détail du budget par programme

Programme 124 : accueil des enfants, jeunes & familles (118,2 M€/108,2 M€ au CAA 2023)

Ce programme, qui représente 118,1 M€ en fonctionnement, regroupe les dépenses concernant les mineurs et jeunes majeurs confiés, quel que soit leur type d'hébergement, à l'exception du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF). Il est prévu de diminuer les dépenses liées au recours à l'intérim de 3.9 M€ à 1.8 M €.

En 2024, la mise en œuvre des 10 grands engagements pour l'enfance se traduit plus particulièrement par :

- l'effet en année pleine des dispositifs créés en 2023 (1,3 M€) ;
- l'ouverture de nouvelles places d'accueil en dispositif d'accueil (2,5 M€) ;
- la création de 100 places de PEAD (522 k€) ;
- la revalorisation des moyens des établissements et services sociaux et médicosociaux sur la base d'un taux directeur de 3 %, supérieur à l'inflation prévisionnelle (1,8 M€) ;
- l'augmentation du coût salarial des assistants familiaux, tenant compte de la revalorisation probable du SMIC et de l'augmentation de leur nombre (2,4 M€);
- l'effet en année pleine des subventions versées pour 3 actions démarrées en 2023 : Le petit chêne, Ar Brug et Vyv 3 (290 k€).

L'ensemble de ces actions représente plus de 10 M€ de dépenses supplémentaires pour la politique enfance.

Programme 400 : accueil des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs ex-MNA (9,9 M€/10,2 M€ au CAA 2023)

Le Département a conduit dès 2022 plusieurs actions avec la préfecture pour faciliter la reconnaissance de la minorité des MNA et l'anticipation de leurs droits sur le territoire national avant la majorité. De la même manière, un partenariat accru avec le tribunal judiciaire de Brest permet aux mineurs de bénéficier plus rapidement d'une tutelle auprès du Département, ce qui facilite leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Le plan d'action en faveur des MNA, lancé en février 2023, comprend notamment l'arrêt de la prise en charge des mineurs à l'hôtel grâce à la création de deux foyers d'accueil, un accompagnement centré sur l'acquisition des savoirs (langue française) et des savoir-faire professionnels pour préparer leur intégration réussie à leur sortie du dispositif.

Les nouvelles modalités de prise en charge des jeunes, en particulier l'ouverture au premier trimestre 2024 de deux foyers dans le territoire brestois, diminueront le coût de leur prise en charge, ce qui atténuera l'impact financier résultant de la forte augmentation du nombre de jeunes pris en charge.

Programme 237 : CDEF (3 M€/4,5 M€ au CAA 2023)

Avec un budget de fonctionnement de 2,96 M€, ce programme regroupe toutes les dépenses courantes et individualisables du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF). La baisse constatée est principalement liée à la diminution du recours à l'intérim.

Concernant les dépenses de fonctionnement, sont prévues au CDEF en 2024 :

- le recentrage de l'activité du CDEF autour des 3 grandes missions, qui entraîne des ouvertures et des fermetures de services, ainsi que la création de 8 places d'internat avec l'ouverture du SAU de Landivisiau (+ 25 k€ de dépenses de fonctionnement courantes);
- une baisse du recours à l'intérim du CDEF pour passer de 2,6 M€ en 2023 à 1,2 M€ en 2024. Une réorganisation visera ainsi à recentrer le CDEF sur ses missions premières d'accueil d'urgence et le développement de sa capacité à prendre en charge les jeunes avec les problématiques les plus complexes, afin que ceux-ci soient pris en charge de manière continue. Par ailleurs, une démarche est menée avec l'ensemble des organismes gestionnaires enfance et handicap afin de construire en 2024 des solutions pérennes pour les enfants présentant les besoins les plus complexes.

Les recettes proviennent essentiellement des redevances payées par les personnes accueillies au centre parental du Service départemental d'accueil et d'accompagnement familial (SDAAF), ainsi que des APL perçues en majorité par le Département, majorées de recettes provenant d'autres Départements. Le montant de 67 k€ est maintenu pour 2024.

Programme 315 : accompagnement des familles et des jeunes & soutien à la parentalité (5,2 M€/5,5 M€ au CAA 2023)

Près de la moitié des dépenses de ce programme concerne le financement des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) ; les moyens alloués sont majorés de 81 k€ au titre de la revalorisation des moyens de établissements et services sociaux et médicosociaux sur la base d'un taux directeur de 3 %.

Les autres dépenses sont maintenues au niveau du CAA 2023 ; la diminution de l'enveloppe de subventions à 273 k€ est la conséquence de l'écart entre le montant voté et réalisé en 2023.

Programme 321 : actions de PMI et de santé (2,5 M€/2,4 M€ au CAA 2023)

Ce programme comprend les dépenses liées à la santé (santé sexuelle, planification, santé de la mère et de l'enfant), à l'accueil du jeune enfant ainsi qu'à l'agrément des assistants maternels et assistants familiaux, pour une enveloppe globale de 2,5 M€.

Les dépenses liées à la santé de la mère et de l'enfant comprennent notamment les dotations réglementaires allouées aux centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) pour 1 M€. Les CAMSP ont pour missions le dépistage, le diagnostic, le traitement et la rééducation des jeunes enfants en situation de handicap avant leur entrée à l'école. La loi prévoit que ces établissements soient financés par l'État à hauteur de 80 % et par les Départements à hauteur de 20 %. Une augmentation de 20 k€ est prévue pour financer le taux d'évolution des budgets de ces structures.

L'autre poste de dépense important, pour 1 M€, concerne les subventions accordées aux centres hospitaliers pour la gestion des centres de santé sexuelle ouverts dans les hôpitaux.

Le reste des dépenses concerne principalement les carnets de santé, les matériels et produits médicaux et pharmaceutiques (dont les vaccins) nécessaires aux consultations de PMI, ainsi que les dépenses liées à l'agrément. Ce budget est globalement stable.

Insertion : accélérer le retour des bénéficiaires du RSA vers l'emploi

Contexte & ambition politique

La crise sanitaire de 2020 a porté un coup d'arrêt brutal à l'ensemble du tissu productif et a plongé de nombreuses personnes dans la précarité. Il s'en est suivi en 2020 une hausse importante du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), accentuée par une politique qui était alors insuffisamment orientée vers le retour à l'emploi. Le nombre d'allocataires était de 17 614 en juillet 2021.

Dans un contexte économique marqué par le plein emploi avec un taux de chômage de 6,1 % (au 2° trimestre 2023), au plus bas depuis 2008, et par des difficultés de recrutement dans tous les secteurs, le Département a décidé de réformer son accompagnement des allocataires du RSA en accentuant en particulier l'accompagnement vers l'emploi. C'est l'objet du plan d'action RSA qui a été présenté début 2022.

Ce plan prévoit notamment :

- l'expérimentation de nouvelles formes d'accompagnement de type coaching, plus courtes dans le temps, mais également plus dynamiques et orientées vers l'emploi ;
- la mise en place d'incitations financières au retour en activité (cumul RSA/revenu d'activité dans les métiers en tension, prime de 250 € sur 2 mois pour les allocataires intégrant un chantier d'insertion);
- l'augmentation d'un tiers des places en structures d'insertion par l'activité économique ;
- le développement d'actions de mobilité présentant un bénéfice direct pour les allocataires qui en ont besoin ;
- le développement d'un accompagnement social des allocataires adapté, optimisé et orienté vers le retour à l'emploi;
- le respect des droits et des devoirs et la lutte contre la fraude, par l'intensification des contrôles administratifs.

La conjonction d'un environnement économique favorable et des efforts engagés par le Département dans le cadre du plan RSA a conduit à une baisse du nombre d'allocataires, qui est passé de 17 307 en février 2022 – au moment du lancement du plan – à 15 913 en septembre 2023. Cette diminution induit un impact financier mécaniquement favorable pour le Département.

Toutefois, les revalorisations successives de l'allocation en 2022 et 2023 par l'État pèsent sur le budget global. La loi de finances 2024 contient à cet égard une revalorisation de 4,6 % pour avril 2024, sans aucune compensation prévue à ce jour.

En 2023, le Département a poursuivi son engagement en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA sur la base des premiers enseignements du plan, qui a été complété par plusieurs mesures :

- l'accompagnement adapté des travailleurs indépendants afin de les soutenir dans leur création d'activité ou les réorienter vers une activité salariée ;
- l'accompagnement des allocataires de plus de 65 ans vers les dispositifs de retraite en application du « juste droit »;
- l'évolution de l'offre d'insertion pour tenir compte des besoins des allocataires et accélérer leur retour à l'emploi.

L'année 2024 s'inscrira dans un environnement économique incertain. Elle sera marquée par l'entrée en vigueur de la loi pour le plein emploi et la création de l'opérateur France Travail, des évolutions dans lesquelles le Département souhaite prendre toute sa part. Sans attendre, le Département met en œuvre de nouvelles mesures pour l'insertion professionnelle des allocataires du RSA, notamment :

- l'utilisation d'un nouveau contrat d'engagements réciproques, visant à formaliser des actions plus concrètes pour permettre la dynamisation de leur parcours vers l'emploi ;
- la rencontre de tous les allocataires dès le premier mois de leur entrée dans le dispositif RSA, pour favoriser une orientation rapide et adaptée ;
- la création d'une mission de développement de la relation aux entreprises, pour mieux accompagner les allocataires vers les offres d'emploi des métiers en tension ;
- une collaboration accrue avec Pôle emploi, en particulier une montée en puissance de l'accompagnement global au bénéfice des allocataires du RSA.

Par ailleurs, le Département saisira l'opportunité du Pacte des Solidarités, qui représente à compter de 2024 la continuité de l'ancienne Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, pour obtenir un co-financement par l'Etat du plan d'action RSA. Des recettes à hauteur de 1,7 M€ sont ainsi prévues en 2024, auxquelles pourront s'ajouter des recettes supplémentaires dans le cadre de France travail dont le montant sera défini en fonction du calendrier de contractualisation avec l'Etat.

Par ces mesures, le Département veut poursuivre et accentuer les efforts qu'il a engagés à travers le plan RSA. Les actions efficaces seront rapidement généralisées, et les actions inefficaces corrigées ou arrêtées. Ainsi, une culture de l'évaluation et du résultat sera diffusée dans toutes les actions d'insertion financées par le Département, passant d'une logique d'activité à une logique d'efficacité.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 114,8 M€ (118,2 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 59,2 M€;
- en investissement, des dépenses de 100 k€ (192 k€ au CAA 2023).

Détail du budget par programme

Programme 388 : RSA et retour à l'emploi (112,1 M€/115,8 M€ au CAA 2023)

Au BP 2024, 112 M€ de dépenses de fonctionnement sont prévues sur ce programme, dont près de 89 % pour le versement de l'allocation RSA.

L'augmentation de 4,6 % du RSA prévue en avril 2024 représentera pour le budget du Département une hausse de 400 k€ par mois à compter de juin (sur la base du montant mensuel moyen de l'allocation du RSA versée en 2023), soit un montant total de 2,8 M€ pour 2024.

Les actions du plan RSA se poursuivront ou se développeront en 2024 :

Un accompagnement de type coaching

- la poursuite du coaching vers l'emploi lancé en 2022 via le marché passé à l'échelle de la Cornouaille (850 k€);
- la poursuite de la prestation « garantie d'activité », expérimentale en 2020 et prévue dans le contrat avec l'État au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, qui a montré son efficacité dès son démarrage (185 k€).

De nouvelles démarches d'accompagnement vers l'emploi

Le Département est engagé auprès des territoires qui entrent dans l'expérimentation nationale « territoire zéro chômeur de longue durée ». Le territoire de Saint-Thégonnec-Loc-Éguiner est entré en phase opérationnelle depuis mai 2023, et celui de Concarneau est en attente d'une

labellisation pour entrer dans l'expérimentation début 2024. Pour permettre le soutien départemental à ces projets, un budget de 140 k€ est inscrit en 2024.

Des incitations financières au retour en activité

En 2024, le Département poursuivra la mise en place des mesures incitatives au retour à l'emploi, qui représentent pour l'année une enveloppe prévisionnelle de 250 k€. Ces dépenses sont inscrites dans le Fonds unique d'aide et dans les appels de fonds du RSA opérés par la Caf et la MSA.

La stabilisation des places en structures d'insertion par l'activité économique

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont soutenues en fonctionnement par le Département à hauteur de 2,3 M€ pour 2024.

En particulier, concernant les chantiers d'insertion aidés à hauteur de 2,1 M€ comme en 2023, le maintien du niveau de service en termes de nombre de places sera recherché, en travaillant avec l'État à des redéploiements quand cela s'avèrera pertinent (création de nouvelles places en remplacement de places jugées moins efficaces).

En plus de ce soutien en fonctionnement, le Département s'engage à soutenir en investissement les acteurs porteurs de chantiers d'insertion pour permettre une modernisation des infrastructures qui accueillent les salariés en insertion (200 k€).

Le développement des actions de mobilité

Le Département souhaite lever tous les freins au retour à l'emploi, en particulier la mobilité, en soutenant les actions qui apportent un bénéfice direct aux allocataires (financement de l'aide au permis pour les allocataires, mise à disposition de véhicules pour les besoins de retour à l'emploi), à hauteur de 520 k€.

Le renforcement d'un accompagnement social des allocataires adapté, optimisé et orienté vers l'emploi

Un appel à projets « action d'insertion sociale à visée de remobilisation et d'accès à l'emploi » a été lancé en mars 2023 pour la période juillet 2023-décembre 2024, qui a permis de sélectionner des projets dédiés à l'accompagnement des allocataires RSA très éloignés de l'emploi. L'objectif est de proposer de nouvelles modalités d'accompagnement pour ce public en lien avec les acteurs de l'insertion professionnelle et les entreprises. Un budget de 500 k€ est consacré à cet appel à projets pour 2024.

Le Département pilote au titre de l'insertion deux fonds d'aides individuelles : le Fonds unique d'aide (FUA) et Avenir jeunes 29 (AJ29). Ces fonds seront dotés de 2 M€ pour le FUA et 300 k€ pour AJ29.

Le Département met également en œuvre les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) pour les personnes vulnérables. Ces mesures sont exercées par délégation par l'Union départementale des Associations familiales (UDAF) et l'Association tutélaire de protection (ATP), réalisant 220 mesures dans l'année, pour un budget de 510 k€.

Un budget de 260 k€ sera également consacré aux partenariats en matière de lutte contre les exclusions et de prévention santé.

Le soutien à l'insertion des jeunes

Dans son action auprès des jeunes, le Département continue de s'appuyer sur les quatre missions locales qui maillent le territoire finistérien. Pour 2024, les financements départementaux seront recentrés sur l'accompagnement des jeunes allocataires RSA et des jeunes de l'aide sociale à

l'enfance en risque de rupture de parcours. Au total, près de 630 k€ seront consacrés à l'insertion des jeunes.

Les recettes de fonctionnement

Un montant total de 53,6 M€ est prévu dans ce programme, dont :

- 1,7 M€ inscrits au titre des crédits perçus dans le cadre des contractualisations avec l'État (pacte des solidarités et expérimentation France Travail) ;
- 1 M€ au titre du recouvrement des indus RSA;
- 270 k€ au titre des amendes administratives pour lutter contre la fraude ;
- 49,8 M€ au titre des recettes liées à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), qui prennent en compte le constaté 2023. Ces recettes ne compensent qu'à hauteur de 48 % la charge du RSA pour le Département.

Programme 386 : fonds social européen (2,6 M€/2,5 M€ au CAA 2023)

Le programme opérationnel FSE +

Afin d'appuyer sa politique d'insertion, le Finistère sollicite le Fonds social européen (FSE). Le Département s'est positionné en qualité d'organisme intermédiaire et gère une subvention globale prélevée sur l'enveloppe régionale de l'État. Dans le programme FSE+ 2022-2027, qui a démarré au 1^{er} janvier 2022, le montant de la subvention globale du Département pour la période est de 13,8 M€. Sont inscrits au budget 2024 des crédits de 2,6 M€ en dépenses et de 5,7 M€ en recettes.

Programme 364 : soutien à l'information et aux initiatives des jeunes (150 k€/75 k€ au CAA 2023)

Le Département a soutenu en 2023 les projets en faveur des jeunes de 11 à 28 ans dans leur domaine d'expertise (culture, sport, insertion...), qui concourent au développement de leur autonomie.

Outre le maintien de l'animation du réseau des coordonnateurs jeunesse des collectivités, l'objectif en 2024 est de concentrer les aides vers les jeunes dans des dispositifs qui soutiennent leur engagement au bénéfice du Finistère. Le Département élargira son accompagnement pour l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur (BAFA et BAFD). En cohérence avec l'identité maritime de notre territoire, une aide sera créée, destinée aux jeunes qui veulent s'investir dans le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou le monitorat de voile. Un dispositif au bénéfice des communes, qui leur permettra de soutenir les projets des conseils municipaux de jeunes, sera également mis en place. Le budget consacré à ces actions est de 150 k€.

En investissement, les recettes concernant les prêts d'honneur accordés aux jeunes sont de 4 k€.

Action sociale de proximité : soutenir les personnes fragiles au plus près du terrain

Contexte & ambition politique

Pour exercer ses compétences dans le domaine social, le Département dispose de trois directions territoriales d'action sociale (DTAS), dont la mission est double : accompagner les Finistériens qui en ont besoin et soutenir les acteurs de proximité intervenant en faveur de la cohésion sociale.

Grâce au maillage territorial des centres départementaux d'action sociale (CDAS), le Département est présent au plus près de la population. Il peut ainsi accompagner les personnes vulnérables, coordonner les acteurs de l'action sociale de proximité et agir dans différents domaines : l'insertion,

la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits, la prévention dans les domaines de la jeunesse, de l'enfance et de la famille, et enfin la cohésion sociale.

Depuis 2022, cette approche globale et territoriale des enjeux de solidarité et de cohésion sociale s'intègre dans le Pacte Finistère 2030. Ainsi, de grands partenaires de l'action sociale qui interviennent dans les domaines de la prévention, de la parentalité, de la solidarité intergénérationnelle et de l'insertion sociale (centres sociaux, épiceries sociales...) sont financés par le Pacte.

L'action sociale intégrée au volet 2 du Pacte représente 197 projets pour un montant triennal (2022-2024) de plus de 10,8 M€, soit une moyenne annuelle de 3,6 M€ dans cette période.

En 2024, les trois directions territoriales d'action sociale se mobiliseront pour mettre en œuvre les différents plans d'action dans le champ des solidarités, dont le plan RSA, en favorisant l'attribution du juste droit et le retour à l'emploi, tout en renforçant leurs interventions au service des personnes vulnérables. À travers leur action auprès des familles et l'expérimentation de nouveaux modes d'intervention, les DTAS contribuent à la mise en œuvre des 10 grands engagements pour la protection de l'enfance (visant à favoriser le travail avec les familles et les retours à domicile des enfants confiés).

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 810 k€ (734 k€ au CAA 2023).

Détail du budget par programme

Programmes 383, 384, 385 : DTAS Pays de Cornouaille, Brest & Morlaix et COB (734 k€/811 k€ au CAA 2023)

Le budget prévisionnel 2024 des 3 DTAS s'établit en fonctionnement à 734 k€, dont 473 k€ pour le Pays de Brest, 148 k€ pour le Pays de Cornouaille et 113 k€ pour le Pays de Morlaix et Centre Ouest Bretagne.

Ces programmes budgétaires permettent de consolider les engagements des DTAS dans l'action sociale de proximité, dans la déclinaison des différents plans (notamment le plan RSA et le plan enfance) et dans la mise en œuvre de dispositifs innovants d'accompagnement permettant de diversifier les réponses et de les adapter aux besoins de chacun, des enfants et des familles.

Ils permettent également de développer les actions menées en partenariat avec les associations, au plus près des besoins des usagers : actions collectives, aides et accompagnements apportés aux usagers, projets locaux porteurs d'impacts en faveur de la prévention, de la parentalité, de la solidarité intergénérationnelle, de la politique de ville, de l'insertion sociale et de la lutte contre les exclusions.

À ces programmes, s'ajoutent les crédits d'action sociale, évalués à 51,6 M€, portés notamment par :

- le volet 2 du Pacte Finistère (3,6 M€);
- le Fonds avenir jeunes (300 k€), le Fonds unique d'aide (FUA, 2 M€), le fonds Finistère solidarité logement (FSL) pour les aides individuelles (1,2 M€);
- l'aide à l'enfant (100 k€), la mobilisation des heures de techniciennes en intervention sociale et familiale (2,6 M€);
- les ressources humaines : une masse salariale de 40 M€ pour les agents des 3 DTAS.

L'économie & l'attractivité

Le Département est un acteur majeur de la vie économique, de la création d'emplois et de l'aménagement du territoire dans le Finistère, qu'il soutient notamment à travers cinq leviers :

- le soutien aux secteurs clés, en particulier l'agriculture, la pêche et le tourisme ;
- le développement des infrastructures de télécommunication;
- le développement des routes départementales et des mobilités ;
- un engagement politique fort en faveur des grandes infrastructures et de l'enseignement supérieur;
- le soutien à l'investissement des communes et des EPCI.

Agriculture, pêche, tourisme : soutenir des secteurs clés de notre économie

Après des années 2021 et 2022 marquées par un fort dynamisme de l'économie finistérienne, favorisé par un effet de rattrapage lié à la sortie de la crise sanitaire, les indicateurs macro-économiques ont quasiment retrouvé leurs niveaux d'avant la crise, et le chômage a reculé à 6,1 % au deuxième trimestre 2023. Pour autant, cette bonne santé conjoncturelle de l'économie départementale ne doit pas faire oublier les défis auxquels celle-ci doit faire face. Certains secteurs, formant le cœur de l'économie productive finistérienne, sont particulièrement fragiles. Il s'agit notamment de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire, qui emploient plus de 40 000 Finistériens (12 % des emplois) et génèrent des dizaines de milliers d'emplois indirects. Ces secteurs font face à des défis importants, notamment des marges bénéficiaires faibles et un difficile renouvellement des effectifs. La filière de la pêche en particulier est confrontée à une crise majeure et se trouve à un point de bascule. Le Département est et sera mobilisé en appui à ces deux secteurs clés de l'économie finistérienne.

Concernant le soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire, le Département a poursuivi son appui aux agriculteurs.

Pour anticiper leurs difficultés, et en particulier l'enjeu crucial du renouvellement des responsables d'exploitation, il a ainsi :

- revalorisé de 50 % le montant de base des aides à l'installation des jeunes agriculteurs;
- soutenu les investissements dans les exploitations agricoles, avec près de 500 k€ par an ;
- augmenté son soutien financier au nouvel abattoir public départemental du Faou, qui constituera une infrastructure clef pour le maintien d'activités de production agricole dans le territoire ;
- suivi avec attention les évolutions des crises sanitaires (épizooties et zoonoses), en particulier via Labocea, le laboratoire public d'analyses dont il est membre fondateur ;
- poursuivi l'ensemble de ses autres actions d'appui à la filière (soutien aux organisations représentatives, à l'équipement des CUMA, à la recherche agronomique, etc.).

Après la réactualisation de la convention liant le Département à la Région, en octobre 2023, et en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune (PAC) 2023-2027, le Département présente sa stratégie globale pour l'agriculture et l'alimentation. Ce plan d'action 2024-2028 vise à amplifier encore le soutien à la filière agricole et à accompagner les transitions, afin de favoriser une agriculture performante et durable, au service d'une alimentation de qualité et ancrée dans son territoire.

Concernant le soutien à la pêche, le Département a présenté en 2022 un programme d'investissement ambitieux sur 10 ans, porté par le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille (SMPPC). Au total, ce sont plus de 100 millions d'euros qui seront investis dans les

infrastructures portuaires de Cornouaille, favorisant la compétitivité de la filière pêche et le développement de la plaisance dans le sud du département.

La contribution annuelle du Département au SMPPC s'élèvera en 2024 à 8,1 M€, à un niveau équivalent à 2023.

Plusieurs facteurs se conjuguent pour plonger la filière de la pêche et des produits de la mer dans une crise sans précédent : le plan de sortie de flotte en lien avec le Brexit (qui impacte 15 % des volumes sous criée), l'augmentation du prix de l'électricité, du gazole et généralement des matières premières. Des pêcheurs et mareyeurs aux transporteurs, de l'agroalimentaire à la construction-réparation navale et aux services, tous les maillons de la filière sont touchés.

Le Département a décidé de réagir, en fédérant élus et professionnels bretons pour mobiliser l'État au plus haut niveau. Une lettre adressée au Président de la République le 27 septembre 2023, appuyée par 126 signatures de responsables élus et professionnels, et une pétition doivent permettre de mobiliser l'ensemble du pays.

Des solutions doivent être trouvées :

- à court terme : des aides au gazole, des moratoires bancaires, le déplafonnement du montant *de minimis* pour les armements structurés ;
- à moyen terme : une refondation du modèle économique de la filière, par la mobilisation du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), des taxes sur les éoliennes en mer, la contribution au titre des services environnementaux rendus par les pêcheurs;
- enfin à long terme : la décarbonation des navires, dont la faisabilité technique et économique reste encore à construire.

Le Département contribuera, ainsi que le SMPPC, aux réflexions qui seront menées par l'Etat pour un « contrat de transformation de la pêche française » annoncé par le Président de la République pour l'été 2024.

Concernant le soutien au tourisme, défini par une feuille de route confiée en 2022 à l'agence Tout commence en Finistère, l'année 2023 a été marquée par un retour sur le terrain et par la réalisation d'actions concrètes de promotion du territoire.

Les cartes du département, le site internet ou encore le renouvellement des escales d'hiver, créés en concertation et en complémentarité avec les offices de tourisme, les EPCI et les communes, ont permis de retrouver des supports de communication pratiques et utiles pour la promotion du Finistère.

Le Département a décidé de participer à la construction du bateau de Jean Le Cam « Tout commence en Finistère – Armor-lux » pour le Vendée Globe 2024, un projet ambitieux pour la promotion du Finistère, articulé autour de sa marque et des valeurs de performance, de maritimité, d'innovation et de solidarité.

Au-delà de la course, ce navire porte la cause de l'aide sociale à l'enfance (ASE). En 2023, les visites du chantier de construction du bateau par les enfants de l'ASE, les rencontres avec Jean Le Cam, la mise à l'eau du navire, ainsi que la diffusion d'un carnet de bord auprès des enfants, ont constitué les premières actions de ce projet.

2024 verra son déploiement avec les enfants de l'ASE, autour de moments forts : de nouvelles visites de chantier en début d'année, des fêtes maritimes et bien sûr la course du Vendée Globe, qui s'élancera en novembre 2024.

L'année 2024 confirmera également le développement du « plan randonnée » et du diagnostic accessibilité en offre touristique pour les personnes en situation de handicap.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 14,1 M€ (13,9 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 969 k€;
- en investissement, des dépenses de 1,4 M€, (1,8 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 9,6 k€.

Détail du budget par programme

Programme 308 : agriculture (1,8 M€/1,8 M€ au CAA 2023)

Le budget dédié à ce programme représentera pour 2024 un montant de 0,8 M€ en fonctionnement et de 1 M€ en investissement.

Le Département poursuivra son intervention auprès des agriculteurs, en accompagnant leurs parcours et leurs projets. Les priorités du Département et ses nouvelles modalités d'intervention seront présentées dans le Plan agriculture. Ce plan confirme l'ambition et l'engagement du Département et vise deux objectifs : soutenir les agriculteurs et accompagner les transitions.

Le Département mobilisera des financements qui soutiennent une agriculture performante et durable. Des actions permettant de développer les filières locales et les liens entre producteurs et consommateurs se poursuivront, comme l'accompagnement des circuits courts, Agrilocal 29, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges - autant d'actions qui contribuent à un projet alimentaire de territoire, tourné vers l'opérationnel.

Agrilocal 29 mettra l'accent en 2024 sur les filières à enjeux pour le Finistère, telles que la pêche, les légumes ou les produits laitiers. Ce projet proposera aux producteurs et entreprises locales un accompagnement technique qui leur permette de mieux se positionner vers la restauration collective (certification EGALIM, crédits du dispositif "Lait, fruits et légumes à l'école", logistique).

Des actions spécifiques pour valoriser les métiers de l'agriculture et encourager le mieux vivre ensemble seront mises en œuvre, comme l'organisation de visites de fermes pour des collégiens dont l'ambition est renforcée, l'adoption et la diffusion d'une charte de ruralité et d'une clause de bon voisinage, fruits d'un travail partenarial, ou encore le soutien aux grands événements agricoles finistériens. Ces actions doivent permettre de renforcer l'image de l'agriculture et de conforter les liens entre les agriculteurs et les citoyens.

Afin de contribuer à répondre aux crises exceptionnelles qu'ont subies les agriculteurs ou qui les ont conduits à se mobiliser pour apporter leur aide (les incendies des Monts d'Arrée en 2022, la tempête en 2023), le Département se tient aux côtés de l'État, des financeurs, de la profession agricole pour la coordination des moyens mis en œuvre, et il est prêt à apporter son soutien sous une forme appropriée, en complément des indemnisations des assurances, et en lien avec les crédits qui seront débloqués par l'État et la Région. Ainsi, le dispositif permettant d'apporter une indemnisation aux agriculteurs qui prêtent main forte au Département lors de crises sera pérennisé et élargi. Les modalités techniques et financières de l'engagement des agriculteurs volontaires aux côtés du SDIS 29 dans le cadre d'évènements naturels, climatiques ou technologiques de grande ampleur seront précisées dans une convention proposée à l'assemblée départementale.

Le Département favorisera également la promotion d'une agriculture performante, durable, en reconduisant ses aides aux agriculteurs, dès leur installation et tout au long de leur parcours. Par ailleurs, dans la continuité du projet ABCD (production laitière bas carbone) piloté par le Département, qui a été clôturé en 2023, un projet « France 2030 » co-piloté par le Département a été déposé fin septembre 2023 pour une production laitière durable et responsable (« Startijin Valait »).

Enfin, le soutien aux organismes agricoles, dont le renouvellement de la convention triennale avec la Chambre d'agriculture du Finistère, facilitera la mise en œuvre sur le terrain de la politique agriculture et alimentation du Département et accompagnera les dynamiques lancées.

Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et en premier lieu le sanglier, peuvent avoir des impacts négatifs très significatifs sur l'environnement, sur la sécurité sanitaire et routière, sur l'activité agricole et plus largement sur la bonne cohabitation avec certains usages de loisir, notamment en zones rurales et péri-urbaines. Le Département accompagnera financièrement les associations de chasseurs et des lieutenants de louveterie dans la prise en compte de ces différents enjeux d'intérêt public.

Programme 53 : aménagement foncier rural et réserves foncières (111 k€ / 83 k€ au CAA2023)

Le budget dédié à ce programme représentera pour 2024 un montant de 70 k€ en fonctionnement assorti de 75 k€ de recettes et de 41 k€ en investissement.

Afin de faciliter l'aménagement du parcellaire agricole, il est proposé d'accompagner les propriétaires en prenant en charge 80 % des frais de notaire et de géomètre pour des échanges amiables, à la condition que ceux-ci aient été agréés par la commission départementale d'aménagement foncier et qu'ils soient éligibles aux aides publiques. Cette politique départementale vise à favoriser la compétitivité globale, économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles.

Par ailleurs, le Département possède des réserves foncières principalement constituées pour des aménagements routiers, programmés ou en cours de programmation et parfois mises à disposition par l'intermédiaire de la SAFER ou par convention directe.

Programme 275 : Labocéa (2,2 M€/2,2 M€ au CAA 2023)

Comme en 2023, le budget dédié à ce programme représentera pour 2024 un montant de plus de 1,8 M€ en fonctionnement et de 340 k€ en investissement.

Labocéa regroupe, au sein d'un même établissement public, les activités et les moyens précédemment affectés aux laboratoires du Département d'Ille-et-Vilaine, du Département des Côtes-d'Armor, du Département du Finistère et de Brest Métropole, en vue d'exercer ensemble des activités d'intérêt général à but non lucratif. Fin 2023, Labocéa a fait évoluer ses statuts vers un établissement public de coopération environnementale (EPCE). Son nouveau statut permettra à Labocéa de poursuivre son développement dans une période où les laboratoires publics ont un rôle essentiel au bénéfice des filières animales, végétales et de l'agro-alimentaire, ainsi qu'en faveur des intervenants dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Par ailleurs, les travaux internes commandés par le Département seront conduits par Labocéa: lutte contre le gaspillage alimentaire des collèges, formation hygiène alimentaire, analyses d'eau, analyses d'air des bâtiments publics du Département, etc.

Programme 399 : pêche (8,1 M€/7,9M€ au CAA 2023)

La participation annuelle du Département au Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille (SMPPC), qui représente 8,1 M€ pour 2024, comprend :

- 5,8 M€ pour la participation statutaire fixe;
- 2 M€ pour la participation statutaire RH, un montant qui sera éventuellement ajusté en fonction du coût actualisé des postes concernés.

À cette participation statutaire il convient d'ajouter pour 2024, conformément à la délibération du 2 mai 2017, une dotation complémentaire de 350 k€ correspondant à l'annuité 2024 des anciens emprunts de la Chambre de commerce et d'industrie repris par le concédant à l'issue des contrats de concessions en 2018. Ce montant sera en diminution chaque année jusqu'à 2032.

Programme 391 : dynamisme économique (175 k€/185 k€ au CAA 2023)

Le partenariat engagé avec la télévision locale TEBEO pour promouvoir le tissu économique, culturel et touristique du Finistère se poursuivra, conformément au contrat d'objectifs et de moyens 2022-2024, pour un montant annuel de 160 k€.

Programme 342 : économie sociale et solidaire (ESS) (212 k€/214 k€ au CAA 2023)

Le Département soutiendra en 2024 les différents acteurs de l'ESS dans de nouvelles actions volontaristes et ambitieuses en matière de protection de l'enfance, de handicap et de vieillissement, mais aussi d'environnement, de logement ou d'insertion. Plus spécifiquement dans ce programme, le Département soutiendra plusieurs acteurs qui concourent de manière concrète à l'objectif de retour à l'emploi des allocataires du RSA, ainsi que le dispositif local d'accompagnement (DLA) porté par l'État et la Caisse des dépôts, permettant de sécuriser juridiquement et financièrement les associations finistériennes.

Programme 301 : tourisme (2,9 M€/3,2 M€ au CAA 2023)

Pour mettre en œuvre les actions issues de la nouvelle feuille de route de l'agence Tout commence en Finistère, le soutien en fonctionnement du Département à l'agence s'élèvera à près de 2,9 M€ pour 2024.

Numérique : doter le Finistère des infrastructures de qualité dont il a besoin

Contexte & ambition politique

Puisque l'efficience des réseaux de télécommunication, fixes et mobiles, est devenue une condition du développement d'un territoire, le Département s'engage pour accélérer la couverture numérique du Finistère.

En Finistère, l'enjeu est notamment de proposer à tous l'équité d'accès au numérique : les zones rurales en particulier sont encore mal couvertes, à la fois par les réseaux mobiles et par la fibre optique. Face à ce constat, le Département est résolu à jouer un rôle actif pour accélérer la couverture numérique dans tout le territoire, à travers :

- le déploiement de la fibre optique;
- la qualité de la couverture 4G;
- l'accompagnement des Finistériens dans leur usage du numérique.

Afin de favoriser le déploiement de la fibre optique, le Département a maintenu un rôle actif dans la gouvernance du syndicat Mégalis Bretagne.

Ce suivi renforcé a permis d'identifier :

- un rythme de déploiement trop faible : au début 2023, le rythme mensuel de construction de prises était d'environ 3 000. Il est remonté à 12 000 prises en fin d'année ;
- un enjeu de financement de Mégalis, notamment pour assurer le raccordement des îles, nécessitant un avenant de 3,3 M€ à la convention de cofinancement du projet;
- un point de vigilance sur le fonctionnement du syndicat, notamment concernant les données transmises à ses membres.

Début 2024, Mégalis prévoit d'achever les raccordements des prises de la deuxième phase, correspondant à la couverture numérique de plus de 117 000 locaux en Finistère, et de démarrer la construction de 43 000 premières prises en phase 3. Le Département suivra avec attention l'avancée de ces travaux auprès du syndicat pour s'assurer que les délais seront tenus et éviter ainsi tout nouveau retard.

Concernant la couverture 4G, le Département a poursuivi en 2023 le plan « Objectif zéro zone blanche en 4G », qui vise à améliorer la cartographie du réseau mobile finistérien :

- en contrôlant la couverture le long des axes de transport pour l'ensemble des opérateurs, par l'utilisation par les services du Département d'un kit de mesure ;
- en mettant à la disposition des Finistériens une application mobile qui leur permet de mesurer la qualité de la couverture des réseaux de téléphonie.

Sur la base de cette connaissance fine des zones blanches, le Département, en lien avec l'État et les opérateurs de téléphonie, maintiendra et engagera pour 2024 plusieurs actions correctives :

- la mise à disposition de foncier, tel que les délaissés routiers, afin de permettre le positionnement d'antennes ;
- la sollicitation d'actions ciblées auprès des opérateurs pour couvrir de manière volontariste les zones blanches identifiées ;
- l'implantation stratégique des pylônes du New Deal Mobile sur le territoire finistérien, en lien avec les services de l'État.

En 2024, le Département poursuivra par ailleurs ses actions en faveur des usagers éloignés du numérique. Il s'impliquera notamment dans le déploiement de la stratégie Territoires numériques éducatifs (TNE) pour lequel le Finistère a été retenu comme département pilote. En tant que chef de file des collectivités, il poursuivra les campagnes d'appel à manifestation d'intérêt, la coordination et le suivi des actions, ainsi que le versement des crédits associés.

Dans le cadre de l'action éducative de découverte des métiers de l'agriculture, un marché sera notifié sur une solution numérique de découverte des métiers en tension.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 146 k€ (218 k€ au CAA 2023);
- en investissement, des dépenses de 5,4 M€ (4,1 M€ au CAA 2023).

Détail du budget par programme

Programme 281 : infrastructures numériques (5,5 M€/ 4,3 M€ au CAA 2023)

Ce programme finance plusieurs types d'actions :

La subvention au programme de fibrage de Bretagne Très Haut Débit (BTHD)

Pour le Finistère, plus de 420 000 locaux sont à desservir en fibre optique.

Le plan de financement du déploiement de la fibre optique comprend trois phases. Il a été cadré en 2023 pour le Finistère entre Mégalis Bretagne, la Région et les Départements pour un montant de 50,8 M€ :

 la 1^{ère} phase de réalisation, pour la période 2014-2020, concernait 75 894 locaux et est achevée depuis 2023;

- la 2º phase représentait la desserte d'environ 117 000 locaux et s'est achevée en 2023 ;
- la 3º phase, correspondant au fibrage de plus de 230 000 locaux, s'achèvera en 2026.

Le Département a déjà versé 23,2 M€ en investissement. En 2024, il est prévu un appel de fonds de 5 M€ pour la phase 3.

À cet investissement massif est associé un coût de fonctionnement pour le Département, de l'ordre de 970 k€ pour les 3 phases. Pour les phases de déploiement 1 et 2, des appels de fonds ont déjà été émis par Mégalis Bretagne et s'élèvent pour le Département à un montant total de 474 k€. Pour 2024, Mégalis Bretagne prévoit des appels de fonds de 100 k€ au titre de la phase 3.

La subvention aux opérations de montée en débit du programme Bretagne Très Haut Débit

Mégalis Bretagne avait aussi la charge de réaliser en 2022 une amélioration du réseau ADSL d'Orange (par la pose d'armoires dites de montée en débit), le temps que la fibre puisse se déployer sur tout le territoire. Le financement est assuré par la Région, les EPCI et le Département du Finistère.

Après l'achèvement du financement de l'investissement en 2023, le Département continue à financer l'entretien de ce réseau jusqu'en 2030. À ce titre, 21,3 k€ en 2023 ont déjà été versés en fonctionnement et 9,8 k€ sont budgétés en 2024.

Les réseaux mobiles

Pour améliorer la couverture numérique du Finistère, le Département a lancé le plan « Objectif zéro zones blanches en 4G ». Il comprend deux actions principales qui visent, d'une part, à améliorer la connaissance du réseau mobile départemental grâce à une cartographie évolutive et, d'autre part, à couvrir les zones blanches, sur la base de cette cartographie, en demandant aux opérateurs d'installer des pylônes dans les zones mal couvertes.

Pour contrôler la couverture 4G principalement le long des axes de transport, un kit de mesure est utilisé par les services du Département. Sa fourniture et sa maintenance engendrent en 2024 un coût de fonctionnement de $18.6 \text{ k} \in$.

Le projet Territoires Numériques Educatifs

Le Finistère fait partie des 10 départements retenus dans le projet Territoires numériques éducatifs (TNE), porté par le ministère de l'Éducation nationale, les régions académiques et la Banque des territoires. Le Département s'implique avec détermination dans ce dispositif, en tant que chef de file des collectivités, jusqu'en 2026.

Les actions portées et financées concernent l'équipement des élèves et des établissements scolaires, la mise à disposition des ressources numériques pour les élèves et l'accompagnement au numérique des parents.

Le Département interviendra auprès des porteurs de projets pour encourager ce dispositif dorénavant déployé à l'ensemble du Finistère, qui est une chance pour le Finistère, les élèves, les enseignants et les familles. Le Département lancera deux appels à projets essentiels pour le territoire, mais aussi continuera d'accompagner techniquement et de soutenir financièrement les porteurs de projets au regard des priorités affichées et partagées avec les différents acteurs. Le Département sera également amené à piloter le volet lié à la parentalité. Sur une enveloppe totale de 4,5 M \mathbb{e} , dont 3,4 M \mathbb{e} dans ce programme, le budget d'investissement prévu en 2024 sera de 365 k \mathbb{e} .

L'expérimentation d'une solution numérique d'orientation

Le Département_proposera à une dizaine de collèges volontaires de tester durant un an une solution numérique de découverte de métiers en tension, en particulier ceux de l'agriculture. Ce projet, dont le coût s'élève à 36 k€ en 2024, vise à accompagner les collégiens dans leur orientation. Si l'expérimentation s'avérait concluante, la solution pourrait ensuite être proposée à l'ensemble des collèges.

L'économie circulaire

Après le succès de la collecte de téléphones portables usagés (600 points de collecte et plus de 14 000 portables recyclés ou reconditionnés, plus grand succès national pour ce type de collecte), le Département envisage d'aller plus loin dans le domaine de l'économie circulaire et envisage une vaste opération de collecte des déchets qui polluent le territoire (emballages, déchets plastiques...).

Mobilité – déplacements : réinvestir dans les routes pour rattraper notre retard

Contexte & ambition politique

Le Département a la responsabilité du réseau routier départemental (3 503 km) et de ses dépendances, des ouvrages d'art routiers, des mobilités douces, et plus généralement de l'aménagement du territoire.

Afin de réagir face au vieillissement du patrimoine routier départemental et de maintenir un haut niveau de sécurité et de confort pour les déplacements des Finistériens, l'exécutif a annoncé dès le début du mandat son ambition d'accroître l'investissement dans les routes départementales. Offrir aux entreprises et à tous les habitants des infrastructures de bonne qualité est une condition fondamentale pour fiabiliser les chaînes logistiques, attirer des entreprises et donc développer l'activité.

Dès le budget 2022, le Département a ainsi augmenté fortement l'investissement consacré à l'entretien du patrimoine routier : les chaussées, y compris en agglomération lors de travaux communaux sur route départementale, les ouvrages d'art routiers, la signalisation, etc. En 2024, cet effort d'entretien du patrimoine sera poursuivi, en renouvelant le montant déjà élevé de 2023, soit plus de 16,5 M€.

En 2024, le Plan des nouveaux aménagements routiers, voté en juin 2023, se concrétisera avec des démarrages de chantiers. Ce Plan vise à fluidifier la circulation, sécuriser les déplacements au quotidien et désenclaver les territoires finistériens qui en ont besoin, pour un budget global de 80 M€ de travaux à l'horizon 2034.

Alors que les travaux routiers réalisés en investissement (entretien et nouveaux aménagements neufs, hors aménagements cyclables) s'élevaient à 18 M€ en 2021, leur montant a été porté à 22 M€ en 2022 et 2023. Cet investissement sera maintenu en 2024. Ces investissements incluent également le déploiement d'une première vague de nouveaux abris-voyageurs départementaux pour remplacer le matériel vieillissant. Ils s'accompagnent d'un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Au-delà des routes dont il a la charge, le Département s'était également engagé à rétablir les aides à la voirie communale : cela a été fait par le biais du volet 1 du Pacte Finistère 2030. En 2023, 1,8 M€ ont ainsi été attribués aux communes finistériennes pour le financement de leurs projets routiers.

Afin de diversifier les modes de déplacements et de réduire l'impact environnemental des mobilités, ces aménagements routiers s'accompagnent de la mise en œuvre du Plan de développement du covoiturage, voté en 2023, et du plan vélo 2022-2028, qui prévoit un ambitieux maillage cyclable du Finistère.

Pour financer ces investissements, le Département mobilisera au maximum les fonds d'appels à projets et les dispositifs nationaux ou régionaux, de même que le volet mobilités du CPER.

Le Département s'engage également dans le renouvellement de son parc de véhicules et engins, avec l'ambition d'une transition vers la mobilité électrique.

Il poursuivra par ailleurs en 2024 son soutien à certains projets structurants de mobilité (échangeurs avec le réseau national, schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic de Brest Métropole).

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 6,6 M€ (7,3 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 850 k€;
- en investissement, des dépenses de 27,8 M€ (27,5 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 2,4 M€.

Détail du budget par programme

Programme 347 : routes départementales (25,2 M€/25,9 M€ au CAA 2023)

Pour les dépenses de fonctionnement, un montant de 3,9 M€ est prévu en 2024. Ces dépenses regroupent l'entretien courant de la voirie et des dépendances routières (3,8 M€ au total, détaillées dans le rapport) et les dépenses imputables en fonctionnement liées aux opérations d'investissement sur projets neufs (pour 100 k€: frais d'actes, redevances d'archéologie, installations, signalisations temporaires, comptages...).

Les dépenses d'investissement, s'élevant à 21,3 M€ en 2024, comprennent :

- 4,4 M€ pour des travaux et études relatifs à des aménagements neufs réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale (hors aménagements cyclables, financés sur le programme 304);
- 129 k€ de participation du Département pour l'aménagement du carrefour de la Boissière à Morlaix, mené en transfert de maîtrise d'ouvrage par Morlaix Communauté ;
- 16,6 M€ de dépenses d'entretien du patrimoine routier (chaussées, ouvrages, etc.), dont 1,4 M€ de participation pour la réfection des couches de roulement de routes départementales lors de travaux communaux;
- 231 k€ de crédits de paiement 2024 en subventions pour les échangeurs du Rouillen et Troyalac'h et pour le schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic (SDAGT) de Brest Métropole.

Concernant les recettes d'investissement, il est prévu un montant prévisionnel de 1,7 M€. Celles-ci proviennent de la part du produit des amendes de police qui revient au Département en tant que gestionnaire de voirie (400 k€) et de la participation des partenaires aux différentes opérations, soit 590 k€ pour l'aménagement du carrefour de la Croix-Rouge à Morlaix, 200 k€ pour le carrefour de Breignou Coz à Bourg Blanc et 200 k€ pour le giratoire de Kerbénoen à Combrit.

Ces éléments sont détaillés ci-après.

Les nouveaux projets d'aménagement

En 2024, sont prévus en travaux, pour un montant de 4 M€ de crédits de paiement, les projets de modernisation et de sécurisation du réseau routier départemental pour lesquels les études, les acquisitions foncières et la concertation sont achevées ou bien engagées. On peut citer notamment :

- la réalisation du giratoire de la Croix-Rouge, RD712 à Morlaix ;
- le réaménagement sécuritaire du giratoire de Kerustum, RD34 à Quimper ;
- le réaménagement capacitaire du giratoire de Kervalguen, R67 à Milizac, première étape d'un aménagement capacitaire global et phasé de la RD67 au nord de l'agglomération brestoise ;
- le réaménagement capacitaire du giratoire de Kerganet, RD785 à Plonéour-Lanvern ;
- la réalisation d'un giratoire à Mengleuz, RD68 à Saint-Renan ;
- la réalisation d'un giratoire à Ty Boutic, RD785 à Pont-l'Abbé;
- l'amélioration de la visibilité sur la RD43, à Pouldergat, dans le cadre d'une démarche globale de renforcement de l'accessibilité du Cap Sizun...

S'ajoutant à cette liste, il est envisagé de faire avancer d'autres opérations ne nécessitant pas d'enquête publique ou de procédure complexe, dont les travaux pourraient débuter fin 2024/début 2025 sous réserve d'un bon avancement des études, des acquisitions foncières et des concertations nécessaires.

Un programme important d'études et d'acquisitions foncières est également prévu en 2024, d'un montant de 625 k€, afin de préparer les travaux à engager dans la suite du mandat. Il comprend d'une part la finalisation d'études déjà engagées en 2023 et d'autre part des études nouvelles visant à répondre aux enjeux majeurs d'accessibilité et de sécurité du réseau routier départemental. Les principales dépenses nouvelles en 2024 concernent :

- les études relatives à l'aménagement de la rocade est de Quimper (RD783) ;
- les études relatives à l'aménagement de la RD61 et de l'échangeur de Kerlez à Briec.

100 k€ sont également nécessaires en fonctionnement pour les frais (actes, archéologie, etc.).

L'entretien du patrimoine routier (chaussées, ouvrages d'art, signalisation, etc.)

Les dépenses d'investissement en 2024, d'un total de 16,6 M€, se déclinent comme suit :

- 12,7 M€ consacrés à des travaux de renouvellement des chaussées des routes départementales, représentant au total près de 100 chantiers et près de 110 km de routes rénovées.
- 1,4 M€ de remboursements, versés aux communes qui réalisent des travaux sur routes départementales en agglomération, des dépenses de renouvellement de chaussées, participant également à l'entretien du patrimoine départemental;
- 220 k€ pour la reprise de la signalisation directionnelle dans le cadre d'un renouvellement programmé par itinéraire;
- 1,77 M€ dédiés aux grosses réparations des ouvrages d'art routiers. Sont prévus spécifiquement dans ce cadre :
 - la deuxième phase des travaux de confortement du vieux pont du Roy à Châteauneufdu-Faou – RD 36 (470 k€) :
 - la première phase de réfection de l'ouvrage de Goasmoal à Locmélar RD 30 (340 k€) ;
 - les études et la maîtrise d'œuvre de la réfection du pont Eon à Plouénan RD 769
 (130 k€):
 - les études pour la réfection du pont de Rohan à Landerneau RD 712 A (70 k€);
 - les travaux de rétablissement de la continuité écologique du pont de Quillimadec dans les communes de Saint-Méen et Trégarantec - RD32 (100 k€);
 - la participation du Département aux travaux de rétablissement de la continuité écologique portés par la Communauté Lesneven Côte des Légendes à Kerlouan, sur le pont de l'étang du Pont – RD 38 (215 k€);
 - 300 k€ pour des études préalables (hydrauliques, géotechniques, inspections détaillées, etc.), nécessaires à la programmation de travaux ultérieurs d'ouvrages d'art ;

- 150 k€ de dépenses pour l'engagement de la maîtrise d'œuvre de rénovation du pont de Cornouaille dans les communes de Combrit et Clohars-Fouesnant.
- 152 k€ pour des études diverses liées à la conservation du patrimoine (études amiante...) ou le renouvellement de petits matériels d'analyse ;
- 100 k€ pour des petits aménagements de sécurité ponctuels, tels que des dégagements de visibilité, réalisés dans l'année et à faible coût ;
- 300 k€ estimés (en attente des conclusions d'un appel d'offres) pour une première phase de renouvellement des abris-voyageurs départementaux qui commencera au printemps 2024, avec l'objectif d'avoir renouvelé la totalité de plus de 400 abris en 2 ans.

Les dépenses d'entretien du domaine en fonctionnement s'élèveront à 3,8 M€, relevant de :

- l'entretien courant des chaussées (hydrodécapage, pontage de fissures), pour 100 k€;
- l'entretien courant des ouvrages d'art (petites réparations de garde-corps, reprises localisées de maçonneries, etc.), pour 200 k€ ;
- les réparations (après accidents par exemple) de la signalisation verticale, pour 400 k€;
- les dépenses d'entretien courant du domaine, réalisées en régie ou externalisées (peinture, location de matériels spécifiques, élagage, achat de sel de déneigement, réparation des glissières de sécurité, etc.) et le coût des logiciels métiers, pour 2,8 M€;
- l'entretien courant des abris-voyageurs, en attente de leur renouvellement, à la suite de nombreux dégâts liés à la tempête Ciarán à réparer au premier trimestre 2024, pour 290 k€.

Les participations du Département aux projets structurants de mobilité

En subvention, un montant de dépenses d'investissement de 44 k€ est prévu en 2024 dans le cadre de la participation du Département au schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic (SDAGT) de l'agglomération brestoise, décidée en 2021.

Les travaux des échangeurs de Troyalac'h à Saint-Évarzec et du Rouillen à Ergué-Gabéric toucheront à leur fin en 2024, dans le cadre de plans de financement actés antérieurement au volet 3 du Pacte. Le montant de ces deux projets a été réévalué en 2023 pour tenir compte de l'inflation et de difficultés techniques à Troyalac'h. La participation du Département à ces deux opérations s'élèvera en 2024 à 167 600 €.

Un solde de 19 727 € est également prévu pour l'étude de circulation de l'agglomération brestoise pilotée par Brest Métropole.

Enfin, l'aménagement de l'échangeur de Kerlez à Briec, de celui de Guernevez à Daoulas et les aménagements structurants à l'est de l'agglomération brestoise devraient être programmés dans le cadre du volet mobilités du Contrat de plan État-Région, dont la signature est attendue dans les prochains mois. Leur montant et leur calendrier restent à négocier.

Le fonds départemental de sécurité routière

Le Département a créé en 2023 un fonds départemental de sécurité routière, en mobilisant le produit des amendes de police attribué chaque année par l'État.

L'accès à ce fonds se veut simple et permet d'adapter le financement départemental à l'efficacité de projets portés par les communes en faveur de la sécurité routière des Finistériens. 128 projets communaux ont été financés en 2023, pour près de 10 M€ de travaux de sécurité routière réalisés en 2023.

Ce dispositif sera poursuivi en 2024, avec un montant notifié par l'État au deuxième trimestre.

Programme 380 : gérer durablement les véhicules et les engins routiers des services (4,2 M€/4,7 M€ au CAA 2023)

Les dépenses de fonctionnement de ce programme, d'un total de 2,6 M€ en 2024, couvrent l'achat du carburant et la maintenance des matériels, engins routiers et véhicules légers de l'ensemble de la collectivité et de quelques structures partenaires (FIA, MDPH, AGRIAQ, SMPPC).

Avec une enveloppe d'investissement d'1,6 M€ en 2024, le Département poursuit le renouvellement de son parc de véhicules et d'engins, en visant plusieurs objectifs : l'optimisation des moyens, la transition vers la mobilité électrique (une dizaine de véhicules légers électriques seront acquis en 2024, portant leur nombre total à une soixantaine de véhicules) et la meilleure ergonomie des matériels. La tempête Ciarán a également fait émerger une réflexion sur des besoins de matériels spécifiques. L'ergonome du travail et les conseillers en prévention sont désormais systématiquement associés au choix des gros matériels, notamment les épareuses sur tracteur, après des tests de différents modèles réalisés par les agents concernés.

Par ailleurs, les réflexions sur une politique d'achat valorisant des motorisations alternatives et sur l'optimisation des déplacements des agents du Département se poursuivent. L'expérimentation d'un logiciel de gestion de flotte, mis en service en janvier 2023, se poursuivra jusqu'à mi-2024, dans l'objectif d'optimiser le choix du véhicule (électrique ou thermique, voire vélo à assistance électrique) en fonction du déplacement et de faciliter le covoiturage entre agents pour les déplacements professionnels.

Programme 304 : les déplacements doux (4,9 M€/4,2 M€ au CAA 2023)

Le Plan vélo 2022-2028 prévoit un ambitieux maillage cyclable du Finistère à l'horizon de 2034, afin de favoriser le développement de la pratique du vélo. Ce plan représente un investissement de 50 M€ en maîtrise d'ouvrage départementale, dont 20 M€ dans la période 2022-2028. Il permettra de réaliser 360 km de nouveaux aménagements dans cette première période, et plus de 500 km en 2034.

Ces investissements s'ajoutent aux financements pour les aménagements cyclables d'intérêt local, désormais intégrés dans le Pacte Finistère 2030, avec 10 M€ envisagés pour la période 2022-2028.

En 2024, les études et les travaux dans le cadre de ce Plan en faveur du vélo représenteront un budget d'investissement de plus de 4 M $\[\]$ pour les opérations en maîtrise d'ouvrage départementale. Les sections cyclables réalisées par d'autres collectivités seront financées par le Département pour 100 % du reste à charge sur le réseau départemental et pour 80 % sur le réseau local, déduction faite des autres subventions obtenues. Un financement de 840 k $\[\]$ en investissement, complémentaire à la maîtrise d'ouvrage départementale, est prévu à cet effet (600 k $\[\]$ en participation dans le domaine départemental et 240 k $\[\]$ en subventions dans le domaine non départemental).

Ces projets pourront faire l'objet de demandes de financements au titre du volet mobilité du CPER.

En 2024, les principaux investissements en maîtrise d'ouvrage départementale concerneront :

- la voie verte V6 Crozon-Argol sur la commune de Telgruc-sur-Mer;
- la voie verte Quimper-Pluguffan;
- la liaison cyclable Quimper-Pleuven sur la RD34;
- la véloroute V45 entre Plougastel-Daoulas et Le Faou ;
- la véloroute V45 entre Le Faou, Rosnoën et Argol;
- la véloroute V45 entre Riec-sur-Belon et Moëlan-sur-Mer;
- l'aménagement de la V45 sur le territoire de la CCPRCS;
- la liaison cyclable entre Landerneau et La Roche-Maurice;
- l'amélioration de la sécurité et le renforcement de la signalisation des itinéraires ;
- la mise en place de stationnement et abris vélo, notamment sur les aires de covoiturage.

Les études et les acquisitions foncières permettront également de préparer les futurs chantiers, notamment sur l'itinéraire V6 entre Argol et Châteaulin (étude d'impact à lancer), sur la RD2 entre Plonéour-Lanvern et Kerganet, enfin sur les RD 60 et 887 entre Dinéault et Châteaulin.

Afin de poursuivre le développement de la pratique du covoiturage, les travaux de l'aire de Menez-Peulven à Douarnenez seront finalisés (250 $k \in \mathbb{C}$ de travaux), le renforcement de la signalisation des aires sera poursuivi (environ 30 $k \in \mathbb{C}$) et les études des aires de Lannilis et Saint-Éloi à Ploudaniel seront lancées en 2024 (35 $k \in \mathbb{C}$). Ces sujets font l'objet de demandes de financements partenariaux, effectuées notamment au titre du Fonds vert.

Au titre de ce programme, des recettes d'investissement sont prévues pour un montant de 500 k€.

Avec un budget de fonctionnement de 37 k€, ce programme couvre les dépenses de fonctionnement liées aux opérations d'investissement, ainsi que la dernière phase du programme triennal « Moby », destiné à augmenter l'usage du vélo par les collégiens dans trois collèges finistériens expérimentant la démarche.

Grandes infrastructures : favoriser le développement du Finistère

Contexte & ambition politique

Le Département a un rôle important à jouer dans le développement des grandes infrastructures qui connectent le Finistère au reste du monde. Les routes nationales, le réseau ferré, les lignes aériennes, le transport maritime ainsi que les ports conditionnent l'attractivité du département pour les entreprises, les activités de toutes nature et *in fine* les emplois. Si ces grandes infrastructures ne relèvent pas directement de ses compétences, le Département considère que leur enjeu pour l'aménagement du territoire justifie son action volontariste.

L'année 2023 a été marquée par la négociation du volet mobilités du Contrat de plan État-Région (CPER) pour la période 2023-2027. La mobilisation du Département a permis de réintroduire une participation de l'État au financement d'aménagements d'échangeurs dans le réseau routier national, de confirmer l'engagement de l'État dans le grand projet ferroviaire Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) et dans le développement des lignes de desserte finie du territoire. Une enveloppe complémentaire de 30 M€ de participation de l'État pour le développement portuaire breton, dans un objectif de verdissement et de décarbonation de la flotte, a également été obtenue à la faveur de la négociation de ce volet mobilités.

En 2024, ces engagements devront être déclinés opérationnellement dans le cadre de conventions de partenariat précisant l'investissement de chaque collectivité.

Routes nationales

Le volet mobilités du CPER intègre une enveloppe de 17 M€ pour l'aménagement d'échangeurs dans le réseau routier national, financés par l'État à 50 %. La négociation visera à finaliser en 2024 les conventions d'application financière pour les échangeurs d'accès à l'est de l'agglomération brestoise, pour l'échangeur de Guernevez à Daoulas et pour l'échangeur de Kerlez à Briec. Par ailleurs, hors CPER, dans le cadre du programme d'investissement de l'État dans son réseau routier, le projet d'aménagement de l'échangeur de Kergostiou sera poursuivi.

Transport ferroviaire

Le renforcement de l'offre de transport ferroviaire est une nécessité, à la fois pour relever le défi de l'accessibilité de la pointe bretonne et pour rendre le train adapté et attractif pour les déplacements du quotidien. Le projet d'avenant au CPER 2021-2027 en matière de mobilités pour la période 2023-2027 intègre le financement de la deuxième phase d'études préliminaires du grand projet ferroviaire Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL), pour lequel le Département est appelé à contribuer à hauteur de 1,01 M€. Ces études doivent conduire à présenter à l'enquête publique un projet qui permette de gagner du temps sur les trajets entre villes bretonnes, et d'augmenter la capacité du réseau afin de gagner en régularité et en fréquence.

Des études sont également programmées pour définir les perspectives de développement de plusieurs lignes, dont Carhaix-Guingamp, Morlaix-Roscoff et Quimper-Brest pour ce qui concerne le Finistère. La création d'un service express régional métropolitain sud-Bretagne, inscrite dans le projet d'avenant mobilités du CPER, est une initiative intéressante pour développer une offre de transport équitablement répartie sur le territoire breton que le Département accompagnera.

L'ensemble de ces opérations fera l'objet de négociations pour arrêter la participation financière des différentes collectivités concernées.

<u>Transport aérien</u>

Après que la Région a décidé de ne pas renouveler le dispositif des obligations de service public pour la liaison aérienne Quimper-Orly, terminé en novembre 2023, la qualité de la desserte aérienne du Finistère a subi une nouvelle dégradation avec l'arrêt d'exploitation de la liaison Brest-Orly par la société Chalair le 11 novembre. La relation avec Paris est primordiale pour de nombreuses entreprises implantées en Finistère. Le Département apportera tout le soutien possible aux collectivités mobilisées pour créer un environnement favorable au développement de la compagnie aérienne Celeste, basée à Morlaix, qui doit assurer la rotation Brest-Orly début 2024.

Transport maritime et investissements portuaires

Les mesures des années passées (le soutien apporté à Brittany Ferries pendant la pandémie assurant au port de Roscoff la stabilité de son activité, l'inscription du port de Brest dans le réseau central du réseau transeuropéen de transport) trouvent une continuité dans plusieurs opérations inscrites dans le projet d'avenant mobilités du CPER, dont la négociation a permis de relever le niveau des crédits apportés par l'État de 20 M€ à 50 M€. Le Département sera attentif à ce que les ports de Cornouaille, particulièrement touchés par le plan de sortie de flotte et la crise de la pêche, puissent être soutenus dans leurs projets.

Établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Le Finistère compte aujourd'hui plus de 34 000 étudiants; il accueille une université pluridisciplinaire et plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les chercheurs finistériens sont en pointe dans plusieurs domaines: biotechnologies marines, océanographie, agroalimentaire, santé, défense, etc.

En 2023, le Département a notamment accompagné deux projets majeurs. L'un porte sur le développement de nouvelles formations supérieures dans le domaine du bâtiment (pôle supérieur du bâtiment intelligent de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest (CCIMBO) et de l'école d'ingénieurs CESI), l'autre doit permettre le développement de la recherche et de l'innovation au service des entreprises agri-agro dans le site de Quimper (appui apporté au CEA Tech dans la période 2022-2024).

En 2024, le Département maintiendra un soutien élevé au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit d'efficience pour le territoire et d'adéquation avec l'économie productive.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 900 k€ (0 € au CAA 2023).
- en investissement, des dépenses de 0 € (1, 8 M€ au CAA 2023).

Détail du budget par programme

Programme 309 : financement des voies ferrées (900 k€/1,7M€ au CAA 2023)

La participation pluriannuelle du Département au financement de la liaison aérienne entre Quimper et Orly, dans le cadre de l'obligation de service public portée par la Région qui a pris fin en novembre 2023, sera soldée en un versement unique de 900 k€ en 2024. La dépense figure dans ce programme.

Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)

La participation du Département à la mise en œuvre du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du CPER 2021-2027 est portée par le programme 398 relatif au volet 3 du Pacte Finistère 2030. Elle s'élève à 13,1 M€, répartis en 17 opérations immobilières et 16 grands projets d'infrastructures de recherche. Chaque opération immobilière ou projet de recherche fera l'objet d'un examen en commission permanente. 2,1 M€ sont inscrits en 2024 pour la mise en œuvre de ce volet ESRI du CPER.

En complément des opérations retenues dans le CPER, l'État évoque le lancement d'une expérimentation régionale permettant la massification des travaux de rénovation énergétique du patrimoine immobilier pour aboutir à une réelle transformation du bâti universitaire. Ce programme devrait faire l'objet de discussions entre l'État et les collectivités locales bretonnes.

Par ailleurs, le Département souhaite accompagner des opérations structurantes en matière d'enseignement supérieur et de recherche non inscrites dans le CPER. Elles auront notamment pour objectif de développer de nouvelles formations supérieures qui ne sont pas encore présentes sur le territoire ou de renforcer des pôles d'excellence scientifique, notamment dans des sites secondaires, en lien avec les besoins des entreprises ; il s'agit par exemple de l'opération de réhabilitation du bâtiment Vegenov à Saint-Pol-de-Léon. Ces projets feront l'objet de discussions avec les autres partenaires financeurs pour en finaliser le plan de financement.

Le Département reconduira l'enveloppe récurrente en investissement et en fonctionnement pour accompagner les projets des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui concourent à la création de richesse et d'emplois dans notre territoire.

Ainsi, il reconduira son soutien, inscrit en partie dans le volet innovation du CPER 2021-2027, aux structures de l'innovation qui participent au transfert des résultats de la recherche et au développement de l'innovation au sein des entreprises, notamment dans le secteur agri-agro. Il reconduira également son soutien au programme de développement de la culture scientifique porté par Océanopolis, avec la poursuite de l'action spécifique à l'attention des collégiens. Ces soutiens représenteront plus de 400 k€ en 2024.

Il accompagnera également les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Finistère pour l'organisation de colloques et la réalisation de grands projets de recherche qui nécessitent le recrutement de chercheurs post-doctorants, voire l'acquisition d'équipements de recherche. Les appels à projets précisent que l'aide sera ciblée sur les manifestations et les projets scientifiques qui contribuent à renforcer l'attractivité du territoire, à développer l'économie finistérienne, à consolider la politique de site et/ou qui ont un lien avec les compétences

départementales. En 2024, le Département prévoit ainsi d'attribuer entre 300 k€ et 400 k€ aux laboratoires de recherche finistériens en fonction des résultats des appels à projets.

Par ailleurs, l'UBO renouvellera sa gouvernance en 2024. Le Département, souhaitant rester un partenaire important de l'université, engagera des discussions avec l'établissement pour réorienter son soutien et le rendre plus efficient pour le territoire. Il a notamment décidé, en partenariat avec l'État, d'investir dans le champ de la désertification médicale. Le thème de la santé devrait ainsi faire partie des axes prioritaires à inscrire dans les discussions avec l'UBO.

Le montant mobilisé en 2024 pour ces différents projets relatifs à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) est de 2,6 M€ en investissement et de 62 k€ en fonctionnement.

Soutien aux communes et aux EPCI : déployer le « Pacte Finistère 2030 »

Contexte & ambition politique

Le Département participe à l'aménagement du territoire. À ce titre, il est le partenaire naturel des communes et des EPCI dans la conception et le financement de leurs projets.

Après plusieurs dizaines de rencontres avec les élus locaux, un nouveau dispositif de soutien aux territoires a été bâti, doté de davantage de moyens, plus simple, plus cohérent, plus équitable et plus transparent.

Le « Pacte Finistère 2030 », fruit de ces échanges et traduction des attentes des élus locaux, a ainsi été adopté en octobre 2021 et est entré en vigueur en janvier 2022. Il est doté d'une enveloppe globale de plus de 210 M€ pour la durée du mandat, soit une augmentation de l'ordre de 25 % à périmètre comparable par rapport au mandat précédent.

Le Pacte est structuré en quatre volets :

- le premier volet vise à financer les petits projets des communes de moins de 10 000 habitants de manière très rapide et très simple ;
- le deuxième volet vise à financer les projets structurants des communes et des EPCI qui s'inscrivent dans les orientations départementales (action sociale, environnement, logement, cadre de vie, sport et culture). Il se décline en partenariats signés sur 3 ans entre le Département, chaque EPCI concerné et les communes qui le composent;
- le troisième volet vise à financer les grands projets d'intérêt départemental et régional ;
- le quatrième volet enfin correspond à l'accompagnement en ingénierie par le Département des communes et des intercommunalités dans le montage de leurs projets, dans le champ de l'aménagement (CAUE, FIA), du logement (Finistère Habitat), de l'environnement (SEA, LittoRisques) ou encore de la culture (CultureLab).

En 2023, la deuxième campagne du volet 1 a permis de soutenir 286 projets de proximité dans toutes les communes du Finistère. Ces projets portent notamment sur la rénovation énergétique, les travaux de voirie communale, les voies cyclables, les équipements sportifs, les maisons de santé, le logement et les aménagements en centre-bourg, pour un total de 7,9 M€.

Concernant le volet 2, plus de 200 projets ont été soutenus en 2023.

En 2023, les discussions se sont poursuivies et plusieurs projets ont été soutenus dans le cadre du volet 3.

En 2024, la nouvelle campagne du volet 1, lancée en octobre 2023, permettra au Département d'aller de nouveau à la rencontre des maires afin de déterminer les projets qui y seront inscrits. Elle sera également l'occasion de dresser le bilan de la campagne 2023, pour s'assurer que les projets financés sont en bonne voie de réalisation et, le cas échéant, pour réorienter vers d'autres projets les crédits qui risqueraient de ne pas être utilisés.

Concernant le volet 2, le Département soutiendra les derniers projets de la maquette 2022-2024 et engagera le versement des subventions. Par ailleurs, les discussions s'engageront avec les communes et les EPCI pour élaborer les nouvelles maquettes de la prochaine période.

Les échanges se poursuivront avec les porteurs de grands projets d'intérêt départemental et régional pour discuter des financements du volet 3, doté d'une enveloppe globale de 40 M€ dans le mandat.

Enfin, dans le cadre de cette politique de soutien aux territoires, le Département a décidé en janvier 2022 de prendre une part active dans la lutte contre la désertification médicale. Il a ainsi accompagné 27 projets de construction, de rénovation ou d'extension de maisons de santé à travers la Pacte Finistère 2030, pour un montant de subventions de près de 2,2 M€.

Le Département souhaite aujourd'hui aller plus loin et élaborer un véritable plan santé, qui sera présenté en 2024. Ce plan, très opérationnel, proposera des solutions concrètes pour consolider la présence médicale dans les territoires. Il s'agira d'accompagner les communes encore plus fortement à travers des soutiens financier et d'ingénierie. Le Département s'adressera également aux professionnels de santé, en leur offrant les meilleures conditions d'exercice et d'accueil, afin de les convaincre de s'installer dans le Finistère. De nouvelles solutions d'accès aux soins viendront renforcer l'offre dans les territoires, temporairement ou plus durablement selon les besoins, comme par exemple des cabines de téléconsultation, des médicobus, etc.

Le Département associera étroitement les élus locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan santé; il entend désormais être un acteur majeur sur les sujets d'accès de tous les Finistériens aux soins.

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 5,1 M€ (4,1 M€ au CAA 2023) y compris 62 k€ pour les projets ESR du secteur grandes infrastructures et ESR;
- en investissement, des dépenses de 29,4 M€, (20,7 M€ au CAA 2023) y compris 2,6 M€ pour les projets ESR du secteur grandes infrastructures et ESR.

Détail du budget par programme

Programme 396 : Pacte Finistère 2030 - volet 1 (9 M€/6,8 M€ au CAA 2023)

L'aide aux projets d'intérêt communal représente un investissement de 7,8 M€ en 2024, comprenant le versement de subventions attribuées en 2023 et 2024.

En 2024, les modalités de mise en œuvre et la répartition des financements par canton sont identiques à celles de 2023.

Une aide spécifique d'1,2 M€ est par ailleurs proposée pour contribuer à réparer les dégâts de la tempête Ciarán, en aidant les communes à dégager leur voirie communale et à rendre les sentiers de randonnée à nouveau accessibles.

Programme 397 : Pacte Finistère 2030 - volet 2 (16,3 M€/11,5 M€ au CAA 2023)

L'aide aux projets structurants des communes et des EPCI s'élève sur 3 ans à 51,4 M€, dont 45,8 M€ en investissement et 5,6 M€ en fonctionnement.

Ce programme finance les projets structurants des communes et des EPCI dans le cadre de partenariats signés sur 3 ans. La première programmation triennale couvre la période 2022-2024; l'enveloppe à répartir a été votée par le Département en séance plénière le 27 janvier 2022.

En investissement, avec un budget de 14,2 M€, le Pacte Finistère 2030 soutient en 2024 les projets qui connaissent un début d'exécution ou arrivés à terme.

En fonctionnement, avec un budget de 2,1 M€, le Pacte soutient en 2024 l'animation de politiques sociales au sein des intercommunalités, des CCAS ou CIAS : centres sociaux et espaces de vie sociale, actions des centres locaux d'information et de coordination (CLIC), actions de prévention jeunesse, actions au sein d'épiceries sociales, postes de coordinateurs jeunesse, animations d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Programme 398 : Pacte Finistère 2030 - volet 3 (8 M€, y compris 2,7 M€ pour les projets relatifs à l'enseignement supérieur et la recherche du secteur grandes infrastructures/5,1 M€ au CAA 2023)

Ce programme finance les projets majeurs d'envergure départementale et régionale dans la période 2022-2028. L'aide aux projets d'intérêt départemental et régional déjà envisagés représente à ce jour plus de 33,5 M€. Le financement de ces projets est acté dans le cadre d'un dialogue direct avec le Département. Il comprend notamment l'investissement relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche (20,9 M€), la participation du Département au contrat des îles (1,4 M€ dans le mandat 2022-2028), le soutien à l'ingénierie du Pays du Centre Ouest Bretagne (pôle d'équilibre territorial et rural) et le projet de candidature des enclos paroissiaux du Finistère au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En 2024, est prévu le versement des subventions attribuées en 2023 à cinq projets : Fort Cigogne aux Glénan, la grande salle évènementielle de Quimper, le projet Métamorphose d'Océanopolis à Brest, le centre fédéral de skate-board à Plougastel-Daoulas et le musée Sérusier à Châteauneuf-du-Faou.

Le Département apportera également son soutien aux projets d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (5,1 M€), dont ceux présentés *supra* dans le secteur grandes infrastructures.

Par ailleurs, le financement de la rénovation du stade Guy Piriou à Concarneau est prévu pour 2024. Le Département soutiendra également le projet de nouveau stade à Brest.

Programme 357 : conseil aux communes & EPCI (370 k€/356 k€ au CAA 2023)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Finistère 2030, le Département accompagnera l'émergence et la concrétisation des projets par un quatrième volet dédié à l'ingénierie départementale et à l'assistance technique au service des territoires finistériens.

En 2024, l'établissement public Finistère ingénierie assistance (FIA) poursuivra ses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de ses adhérents, principalement en phase préopérationnelle. FIA continuera également ses prestations d'aide à la consultation et au suivi des études de maîtrise d'œuvre, facturées depuis fin 2020. Une subvention de fonctionnement de 210 k€ à FIA est prévue pour l'année 2024.

Le partenariat avec l'Agence d'urbanisme du Pays de Brest-Bretagne (ADEUPa) se traduira en 2024 notamment par un appui à l'animation de plusieurs observatoires départementaux, les observatoires de l'habitat et de la vie collégienne.

Le Département soutiendra l'association Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable (BRUDED), qui accompagne les communes et les intercommunalités adhérentes au réseau dans la mise en œuvre de stratégies contribuant à la revitalisation des centres-bourgs et favorisant les dynamiques durables dans les territoires (12 k€).

Les travaux en matière d'observation et information géographique et d'animation territoriale (48 k€) seront prioritairement orientés au service du Pacte, au-delà du maintien des missions de gestion des données de référence et de coordination avec les directions dans la production des données géographiques, d'open data ou de démarches d'observation au service des plans d'action départementaux.

Programme 381 : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) (625 k€/625 k€ au CAA 2023)

Le CAUE du Finistère, créé en 2014, est une association qui remplit à l'échelle départementale 4 missions de service public dévolues par la loi de 1977 sur l'architecture : conseiller, former, informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage (publics et privés) et les particuliers sur la qualité des aménagements et l'adaptation aux enjeux de transition. Les professionnels du CAUE (architectes, urbanistes, paysagistes) conseillent près de 100 communes par an en amont de leurs projets d'aménagement. L'attribution d'un financement à hauteur de 625 k€ en fonctionnement au CAUE est prévue en 2024.

Programme 253 : solidarité internationale et Europe (219 k€/427 k€ au CAA 2023)

Dans le cadre de la solidarité internationale, le Département soutient de manière volontariste les projets portés par les associations et les partenaires par le biais d'un nouvel appel à projets.

L'année 2024 verra l'aboutissement du projet d'eau et assainissement à Joffreville (Madagascar) engagé avec l'ONG Experts solidaires.

Concernant les affaires européennes, le Département mènera à bien le projet européen Erasmus+ Sport AQUALITY.

Il participera enfin aux instances régionales de concertation (comités techniques, de programmation et de suivi inter-fonds européens).

Le cadre de vie

Développement durable : accélérer la transition écologique du Département

Contexte & ambition politique

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité s'accélèrent et produisent des effets dramatiques : augmentation des risques de submersion marine, inondations et sécheresses plus fréquentes, tensions sur la ressource en eau, réduction de la biodiversité. Le Finistère n'est pas épargné. Dans le département comme ailleurs, la récurrence des événements climatiques extrêmes augmente.

Face à ces enjeux urgents, le Département est en première ligne, car il porte plusieurs politiques centrales dans la transition écologique.

Après avoir reconnu un état d'urgence au plan environnemental en octobre 2021, le Département a décidé de structurer son action environnementale autour de 6 pôles :

- la rénovation énergétique des bâtiments et des logements pour en réduire l'empreinte carbone ;
- la préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité;
- la sécurisation de la ressource en eau en quantité et en qualité ;
- la réduction de l'empreinte environnementale des infrastructures et des mobilités;
- la transition de notre modèle productif, notamment agricole, et le développement de l'économie circulaire ;
- l'éducation à l'environnement.

Le Département agit en premier lieu afin de réduire son impact environnemental en tant qu'organisation. Cela passe notamment par la rénovation énergétique de ses bâtiments, des logements de son bailleur HLM et d'autres bailleurs qu'il finance, ainsi que de ses collèges. Un plan d'investissement de 50 M€ a été voté en faveur de la montée en performance énergétique des bâtiments administratifs.

Pour les collèges, un investissement de 32 M€ est dédié à l'isolation thermique pour la période 2022-2028. Avec pragmatisme, le Département a mis en place dès septembre 2022 un plan de sobriété énergétique des collèges, impliquant toute la communauté éducative. Ces mesures ont déjà permis de baisser la consommation énergétique des collèges publics de 15 % en 2023 ; elles continueront à déployer leurs effets en 2024.

L'ensemble de ces actions fait partie du plan de transition 2024-2026 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2023.

Dans le parc locatif de Finistère habitat, 399 logements auront été réhabilités, de 2022 à fin 2023. S'y ajoutent 433 logements individuels et collectifs en cours de travaux.

De manière générale, la rénovation énergétique concerne tous les équipements sur lesquels le Département peut intervenir directement ou indirectement, comme les criées des ports de Cornouaille ou les bâtiments publics financés par le Pacte Finistère 2030.

Le patrimoine naturel finistérien, marqueur et fierté du territoire, contribue à rendre le département attractif. Il fait l'objet d'un travail patient et sérieux de préservation et de protection de l'environnement. Les espaces naturels, essentiels dans le cadre de vie des Finistériens, sont également au cœur des enjeux de biodiversité. Ainsi, en 2024, la politique d'acquisition, de gestion et de valorisation des espaces naturels sensibles sera ajustée pour répondre aux enjeux prioritaires de biodiversité et de protection des paysages, mais aussi pour contribuer aux plans d'action décodés (Monts d'Arrée et milieux humides notamment). Les sites forestiers et boisés seront également sécurisés à la suite des tempêtes Ciarán et Domingos, et la signalétique sera progressivement revue dans les sites prioritaires.

Le plan 500 000 arbres et le plan d'action milieux humides poursuivront leur déploiement en 2024. Le plan Monts d'Arrée, qui a permis la restauration du site à l'identique en seulement un an, sera centré sur la prévention des incendies majeurs, avec la restitution de l'étude de défense du massif contre les incendies et la mise en œuvre des premières actions préconisées dans ce cadre. Le bon déroulement de ces actions témoigne d'une action publique rapide et efficace, grâce à une méthode partagée avec nos partenaires (État, collectivités, associations et organismes concernés). Parmi ceux-ci, les parcs naturels, le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) et le Parc naturel marin d'Iroise (PNMI), continueront à être fortement soutenus par le Département.

L'assistance technique aux acteurs de la randonnée sera poursuivie en lien avec l'appel à projet randonnée qui sera reconduit en 2024.

Le Finistère a été particulièrement touché par le passage de la tempête Ciarán début novembre 2023. Pour répondre au mieux aux attentes des Finistériens touchés, le Département a proposé au Préfet de copiloter une initiative commune visant à construire et mettre en œuvre un plan d'action

partagé, autour de 3 objectifs : diagnostiquer les dégâts, atténuer et réparer les dommages au plus vite, anticiper et prévenir de futurs événements climatiques extrêmes.

Le comité de pilotage a été installé le 11 décembre dernier. Un comité technique et des groupes de travail thématiques se réunissent en ce début d'année 2024 et alimentent ses travaux, afin d'accélérer la reconstruction du Finistère.

Dans ce cadre, le Département mobilise des moyens spécifiques pour la remise en état de son patrimoine (collèges, bâtiments culturels, espaces naturels...) ainsi que pour accompagner les collectivités, les agriculteurs, etc. en complémentarité et en partenariat avec les autres financeurs, assurances, État, Région.

Les politiques du Département en matière d'eau se structurent en différents volets financés dans le cadre du Pacte Finistère 2030, à travers un appel à projets annuel « milieux aquatiques et biodiversité » ou un cadre d'aide dédié :

- la protection des milieux aquatiques et de la ressource ;
- la sécurisation de l'alimentation et la lutte contre le gaspillage ;
- l'assainissement;
- les risques liés à l'eau (inondation fluviale, submersion marine, érosion littorale).

Le Finistère, déjà touché aujourd'hui par le changement climatique, le sera encore plus demain. À l'horizon 2050, le climat breton sera marqué par des étés chauds et secs, des hivers doux et humides. Afin de répondre à ce défi, le Département a lancé en 2023 un plan Finistère eau potable 2030 qui doit être un accélérateur pour sécuriser les ressources et permettre, quand cela sera nécessaire, de déployer des solutions de sécurisation adaptées aux territoires.

Plusieurs actions seront engagées en 2024 :

- la poursuite de la mise en œuvre des travaux de sécurisation déjà identifiés ;
- la recherche de nouvelles ressources (reconversion de carrières, valorisation du potentiel des eaux souterraines) ;
- le lancement de l'actualisation du schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable, qui nécessitera de partager entre les acteurs de l'eau le niveau de sécurisation envisagé pour notamment faire face aux sécheresses à venir ;
- la poursuite des actions de protection de la ressource en eau potable, avec notamment un projet de distribution aux Finistériens d'économiseurs d'eau au robinet, le suivi du niveau des cours d'eau et des nappes, la mise en ligne d'un nouveau site internet d'information, un travail sur l'analyse des consommations d'eau potable, etc.

L'assainissement des eaux usées constitue également un enjeu essentiel, tant pour la qualité de l'environnement que pour le développement durable des territoires. Plusieurs actions seront poursuivies en 2024 :

- l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'un assainissement adapté, conciliant protection des milieux et aménagement durable des territoires ;
- l'approfondissement de la connaissance géographique et technique des réseaux et du parc d'assainissement non collectif ;
- le soutien aux collectivités dans la mise en œuvre des actions portant sur les systèmes d'assainissement considérés comme prioritaires ;
- l'engagement d'une réflexion sur les opportunités de réutiliser l'eau traitée des stations d'épuration, dans un contexte de raréfaction de la ressource et d'augmentation des besoins.

Une opération pilote de renaturation des collèges du Finistère est également à l'étude. Ce projet, qui s'inscrit dans le plan Finistère eau potable 2030 et dans le plan 500 000 arbres, concernerait 3 actions majeures : la déconnexion des eaux pluviales (infiltration et/ou récupération), la désimperméabilisation des cours et leur revégétalisation. Après une phase de concertation et de diagnostic engagée dès 2024, la mise en œuvre est envisagée en 2025 dans les collèges pilotes.

Le Département appuiera concrètement les collectivités littorales pour la gestion de leur risques littoraux (submersion marine, érosion côtière) via le partenariat Litto'risques et grâce aux guides et à la série documentaire diffusés fin 2023. L'assistance technique réalisée par la cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (CAMAB), en lien avec l'appel à projets dédié, sera poursuivie.

Enfin, un pilotage renforcé du plan de transition 2024-2026 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre sera mis en place prévoyant notamment de consolider la mission bilan carbone qui sera progressivement internalisée dans les services et la fiabilisation de la collecte des données.

À travers sa politique en matière d'infrastructures et de mobilités, le Département fait le choix de promouvoir les modes de déplacement respectueux de l'environnement et de limiter l'empreinte carbone de ses activités routières :

- pour favoriser le développement du vélo, le plan vélo 2022-2028 prévoit un ambitieux maillage cyclable du Finistère, sa mise en œuvre représente un effort financier de 4 M€ en 2024;
- pour le covoiturage, le Département poursuivra le développement des réalisations ou extensions d'aires est prévu dans le cadre d'un Plan doté de 2 M€ d'investissement environ sur 6 ans pour la réalisation d'une dizaine de projets;
- dans le cadre de la maîtrise des impacts environnementaux et énergétiques de l'entretien routier, les exigences auprès des entreprises prestataires sont renforcées. Une évaluation environnementale est réalisée désormais lors des consultations à partir de trois critères : la consommation d'énergie dans la production d'enrobés, les émissions de gaz à effet de serre induites par l'activité et le taux de réemploi des agrégats pour limiter la mobilisation des ressources;
- enfin, la vigilance sera plus que jamais renforcée en 2024 dans les processus métiers concernant la prise en compte de la biodiversité, la facilitation des variantes permettant d'utiliser des techniques plus respectueuses des ressources, le recours accru à des enrobés tièdes mobilisant moins d'énergie, le réemploi ou la valorisation des matériaux pour limiter la consommation des ressources.

Le Département apporte un soutien volontariste à la transition de notre modèle productif, notamment agricole, et à l'économie circulaire. Pour l'agriculture, secteur clé de l'économie finistérienne, les services sont mobilisés tant dans la mise en place des circuits courts (projet alimentaire territorial, Agrilocal, aide aux filières comme le financement de l'abattoir public du Faou) que dans des expérimentations de décarbonation (projet européen ABCD pour réduire l'empreinte carbone des vaches laitières) ou encore le financement d'organismes d'expertise et de recherche comme Vegenov, le Caté ou l'ADRIA.

De plus, avec près de 60 M€ d'achat public local direct, le Département est un acteur clé de la prise en compte du développement durable dans la commande publique et le développement d'une économie circulaire.

Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2024-2027, inscrit dans le plan de transition pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, présente le cadre dans lequel s'inscrira la politique d'achat du Département. Celle-ci s'articule notamment autour d'un axe d'exemplarité en matière écologique et d'animation d'une économie sociale, solidaire et inclusive.

En 2023, une vaste opération de collecte de portable usagés organisée en partenariat avec Orange et l'Association des Maires du Finistère a permis de recycler 1,2 tonne de plastique, 100 kg de lithium et 370 kg de cuivre. Pour 2024, est envisagée une opération de collecte de déchets (emballages, déchets plastiques...) qui polluent les espaces naturels.

L'éducation à l'environnement est le sixième pilier de l'action du Département en matière de développement durable, puisque c'est par la connaissance et la compréhension que les bonnes pratiques se développent. Le Département a lancé, fin 2023, un appel à projets auprès des

associations finistériennes pour développer des actions d'information et de sensibilisation à l'environnement. Les projets soutenus viendront accompagner les thématiques des plans d'action environnementaux portés par le Département, et plus globalement celles en lien avec les enjeux climatiques et avec la préservation de la biodiversité.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur, présentées au DOB, se traduisent au BP 2024 par une dépense supérieure à 40 M€ en investissement et en fonctionnement.

Au regard de la construction de la maquette budgétaire, la somme des programmes budgétaires directement rattachés au cadre de vie représente :

- en fonctionnement, une dépense de 3,6 M€ (3 M€ au CAA 2023), assortie d'une recette de 7,1 M€ ;
- en investissement, une dépense de 4,9 M€, (6 M€ au CAA 2023).

Ces crédits ne recouvrent donc qu'une petite partie des interventions départementales dans le champ de l'environnement (celles qui relèvent directement de la politique départementale en matière d'aménagement, d'agriculture, d'eau et d'environnement. Pour apprécier l'ampleur de l'effort financier en la matière, il convient d'y ajouter notamment les crédits :

- de rénovation énergétique portés par la DBSG, Finistère Habitat et le Pacte Finistère 2030 ;
- de la politique en matière d'infrastructures et de mobilité permettant de promouvoir les modes de déplacement respectueux de l'environnement et de limiter l'empreinte carbone (itinéraires vélos, covoiturage, nouveaux marchés de transport des élèves en situation de handicap, entretien routier...);
- de la transition du modèle productif notamment agricole et de l'économie circulaire ;
- de l'achat public local, etc.

Détail du budget par programme

Programmes 106 et 105 : protection des espaces naturels sensibles (ENS) et partenariat avec le Parc naturel régional d'Armorique (4,3 M€/4,7 M€ au CAA 2023)

En 2024, des aménagements d'ouverture au public et de mise en découverte des espaces naturels départementaux seront poursuivis, notamment à La Forest-Landerneau (site du Guerrus, avec l'aménagement d'un chemin accessible aux piétons et cyclistes, des plantations et un espace de détente) et Névez (finalisation de l'étude de mise en découverte du site du Hénan et organisation des consultations de marchés publics). Une étude globale d'aménagement est également envisagée sur le site du Menez-Hom, une fois sa sécurisation réalisée après les tempêtes de 2023. Des opérations de restauration écologique seront menées, en cohérence avec les plans de gestion et les inventaires de la biodiversité. Les interventions de sécurisation pour pouvoir ouvrir les sites au public dans les 1 300 ha de propriétés forestières seront réalisées avec l'aide de l'Office national des forêts (ONF). Le Département accompagnera les collectivités (les EPCI principalement) et les associations gérant les espaces naturels départementaux, dans le cadre de conventions de partenariat.

La dynamique de plantation engagée dans le cadre du plan 500 000 arbres sera poursuivie, tant pour les propriétés départementales que pour les plantations des collectivités, des associations et des agriculteurs, qui seront fortement accompagnés techniquement et financièrement. Les perspectives de plantation sont encourageantes pour 2024, et pourront être adaptées en fonction des besoins de replantation liés à la tempête Ciarán.

La mise en œuvre du plan d'action pour la restauration des Monts d'Arrée suite aux incendies de juillet 2022 continuera de se décliner en 2024, notamment la réalisation de travaux de défense

contre les incendies, qui prendront en compte les préconisations et la priorisation d'une étude pilotée par l'État. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux reste à affiner.

Enfin, le plan d'action milieux humides, décidé en septembre 2022, se poursuivra, en articulant des actions pérennes, comme l'acquisition de parcelles humides pour les protéger et les gérer, et des actions plus spécifiques et participatives, comme les animations et l'assistance technique départementale aux collectivités (volet 4 du Pacte Finistère 2030). Un appel à projets annuel doté de 400 k€ permettra de poursuivre la dynamique d'émergence et d'accompagnement des projets relatifs aux milieux aquatiques et à la biodiversité.

Cette dynamique autour de la biodiversité et des espaces naturels, comme la mise en œuvre des plans d'action, témoignent de la rapidité et de l'efficacité de l'action publique, grâce à une méthode partagée avec nos partenaires (État, collectivités, associations, divers organismes). Membre du Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), le Département le financera à hauteur de 152 k€ et participera à la définition de son nouveau projet d'établissement. Le Parc naturel régional d'Armorique continuera à être fortement soutenu par le Département, et les actions communes avec le Parc naturel marin d'Iroise se poursuivront.

Pour la randonnée, les collectivités bénéficieront d'une poursuite de l'assistance technique départementale (volet 4 du Pacte Finistère 2030) et de la mise en réseau des acteurs. L'objectif est de faciliter le développement d'une offre de qualité, accessible au plus grand nombre et sécurisée, bénéfique pour le cadre de vie des Finistériens et facteur d'attractivité du territoire. En 2024, un appel à projet, doté de 100 k€, sera renouvelé afin d'accompagner les projets des collectivités en matière d'études, de travaux, de signalétique et de documents de promotion de la randonnée. Les partenariats avec les fédérations départementales d'usagers se poursuivront et un plan consacré à la randonnée, piloté par l'agence Tout commence en Finistère, en lien avec le Département, visera à développer l'offre de randonnées.

Concernant les recettes associées à ce programme, un montant de 6,1 M€ est prévu en fonctionnement (perception de la part départementale de la taxe d'aménagement et taxes diverses).

Programmes 305, 55 et 104 : eau et assainissement, prévention des inondations, gestion du canal de Nantes à Brest (3,9 M€/3,4 M€ au CAA 2023)

Milieux aquatiques

Pour préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, le Département poursuivra en 2024 son appui technique (volet 4 du Pacte) aux collectivités finistériennes, par l'intermédiaire d'une assistance technique aux projets, et d'une information dédiée, apportée par la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité, fruit du partenariat du Département avec le Forum des marais atlantiques et la Fédération de pêche du Finistère. Cela passera notamment par la diffusion de guides techniques, l'organisation de journées thématiques pour les acteurs finistériens ou le déploiement du nouveau site internet.

Le Département, en déclinaison des contrats signés en 2023 pour 5 territoires finistériens, poursuivra son appui technique et financier à la mise en œuvre des projets des 5 baies finistériennes concernées par les algues vertes. Il poursuivra également son action en maîtrise d'ouvrage. Les plans milieux humides et 500 000 arbres constituent par ailleurs de véritables opportunités pour restaurer les fonds de vallées et le bocage de ces territoires et participer ainsi à la réduction des flux de nitrates dans les baies.

Eau potable & assainissement

Le Département accompagne les collectivités en conseil, assistance technique et subventions, essentiellement à travers le Pacte Finistère 2030, pour sécuriser l'alimentation en eau potable et pour protéger les milieux. Afin de répondre encore davantage aux besoins des collectivités, plusieurs actions majeures seront engagées en 2024 :

- la mise en place d'outils de suivi des ressources et de la production d'eau potable avec un modèle prédictif visant à mieux anticiper les périodes de tension sur la ressource, des consommations, la distribution de kits hydro-économes, etc.;
- la réalisation d'études pour la reconversion de la carrière de Berrien en stockage d'eaux brutes;
- le lancement d'une opération pilote de renaturation de 4 collèges du Finistère.

Pour les actions relatives aux milieux aquatiques, à l'eau potable et l'assainissement financées par le programme 305 (eau et assainissement), sont prévus en 2024 des montants de 799 k€ en fonctionnement et 2,7 M€ en investissement, auxquels s'ajouteront les subventions attribuées dans le cadre du Pacte Finistère 2030 sur ces thématiques qui s'élèvent à 3 M€ par an en moyenne. Les recettes prévisionnelles pour l'activité eau potable et assainissement sont estimées à 1 M€, dont 280 k€ pour l'activité concurrentielle.

À compter du 1^{er} janvier 2024, le montant des subventions pour les études eau potable et assainissement, financées à 20 %, sera plafonné à 60 k€.

Prévention des inondations fluviales et des submersions marines et accompagnement de l'évolution du trait de côte

L'élévation progressive du niveau de la mer, les risques associés aux inondations fluviales, aux submersions marines et à l'érosion côtière, sont déjà une réalité en Finistère. Afin de permettre aux élus et aux Finistériens concernés de s'y préparer, ils font l'objet de l'assistance technique départementale Litto'Risques. En 2024, le partenariat Litto'Risques sera particulièrement sollicité par les EPCI qui réaliseront leurs cartes d'exposition à l'érosion côtière à 30 et 100 ans (Morlaix Communauté, Lesneven Communauté, les communautés de communes du pays des Abers, du pays d'Iroise, du pays Bigouden Sud, Concarneau Cornouaille Agglomération).

Le risque fluvial est déjà pris en compte depuis plusieurs années, à travers les plans d'action de prévention des inondations (PAPI) au droit des 4 principales villes concernées (Morlaix, Châteaulin, Quimper, Quimperlé).

Le partenariat Litto'Risques autour des risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte (volet 4 du Pacte Finistère 2030) est centré sur l'appui aux collectivités, afin de suivre l'évolution des risques littoraux, de se préparer et d'anticiper l'évolution de l'aménagement de leur façade littorale. En 2024, au-delà du conseil aux collectivités, l'accent sera mis sur la sensibilisation et l'information du public à ces risques par une conférence à Océanopolis et une valorisation nationale à travers une web conférence du Réseau Idéal. Cela sera l'occasion de poursuivre la promotion de des outils diffusés fin 2023 qui visent à aider à la définition de stratégies littorales de gestion des risques et de protection des Finistériens (série de 6 films sur l'élévation du niveau marin et sa prise en compte, guide technique de gestion des risques littoraux).

Les financements des projets liés aux risques fluviaux et littoraux seront poursuivis à hauteur de 21 k€ en fonctionnement et au cas par cas en investissement.

Canal de Nantes à Brest

Pour la gestion du canal de Nantes à Brest, transférée à la Région en 2019, la contribution départementale versée à la Région Bretagne (jusqu'en 2024) s'élèvera 100 k€ en investissement.

Programme 97 : plan bois énergie (49 k€/56 k€ au CAA 2023)

Un budget de 49 k€ est prévu au budget 2024 afin de solder les derniers engagements du Département liés au Plan bois-énergie Bretagne.

Programme 111 : sensibilisation aux enjeux environnementaux (165 k€/161 k€ au CAA 2023)

Le Département continuera en 2024 à soutenir financièrement l'organisation de projets dans le domaine de l'éducation à l'environnement, dans le cadre de l'appel à projets de 2023. L'objectif est de développer la connaissance, la compréhension et la mise en œuvre des thématiques des plans d'actions environnementaux, portés par le Département, de favoriser la découverte du patrimoine naturel et permettre à chaque citoyen de mieux comprendre son environnement, pour le protéger davantage, et passer à l'action. Une enveloppe de subvention de 120 k€ est prévue.

Dans le même esprit, le Département souhaite agir directement engageant une vaste opération de collecte des déchets qui polluent et dégradent le territoire. Elle pourrait sensibiliser et mobiliser les citoyens, les écoles, les associations et le monde économique.

À la suite de l'enquête publique, close en janvier 2022, le décret d'autorisation du démantèlement complet de la centrale de Brennilis a été publié en septembre 2023. Le rôle du Département est cadré par le Code de l'environnement sur la « transparence et sécurité en matière de nucléaire », en tant qu'animateur de la commission locale d'information (CLI) des Monts d'Arrée. La coordination des travaux de la CLI porte sur le suivi du démantèlement complet du site nucléaire des Monts d'Arrée et la mise à disposition de l'information pour les citoyens, notamment au travers d'une réunion publique annuelle. Pour assurer ses missions, la CLI se fait accompagner par un expert technique, l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO). Une enveloppe de fonctionnement de 10 k€ est consacrée aux actions de ce partenaire et des recettes de 27,5 k€ sont attendues de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Programme 109 : forêts, bocage et agroforesterie (92 k€/37 k€ au CAA 2023)

Les arbres sont essentiels, ils séquestrent le carbone, sont des supports de biodiversité, mais aussi source d'énergie et de productions agricoles. C'est pourquoi le Département s'est engagé dans une démarche volontariste de plantation de 500 000 arbres dans les 10 prochaines années, qui s'appuie également sur l'engagement des agriculteurs.

Le plan 500 000 arbres dispose également d'un volet d'appui aux exploitants agricoles ou aux propriétaires de terrains agricoles, afin de les aider dans leurs projets de boisements, que ce soit pour le bocage ou pour les initiatives relevant de l'agroforesterie. Ce soutien s'avère particulièrement utile lorsque l'aménagement est en lien avec un échange amiable de parcelles entre exploitants, qui relève de la compétence départementale sur l'aménagement foncier rural. Pour 2024, il est prévu d'aider à minima une trentaine de demandeurs. Les dégâts occasionnés par la tempête Ciarán, nécessitant notamment la coupe des arbres arrachés et des branches suspendues, pourront être pris en compte dans le plan 500 000 arbres.

Par ailleurs, le Département est financeur du programme Breizh bocage, programme européen d'aide aux collectivités pour la reconstitution de bocage sous pilotage de la Région. Ce programme a été modifié en 2023, suite à la refonte des aides européennes. Il est financé par l'Europe, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région et les 4 départements bretons. Le Département du Finistère est pressenti comme co-financeur des aides aux collectivités. Il est proposé d'autoriser la signature de la convention entre l'Agence de service et de paiement, la Région, l'État et le Département pour le paiement associé des aides FEADER et du Département.

Un budget d'investissement de 92 k€ est prévu en 2024 pour accompagner les exploitants agricoles et les propriétaires de terrains agricoles dans le cadre du plan 500 000 arbres.

Collèges : maintenir l'excellence du système scolaire finistérien

Contexte & ambition politique

Le Département qui a en charge les collèges contribue activement à l'excellence de notre système scolaire. Le Finistère se classe en effet parmi les meilleurs départements de France pour les résultats des élèves.

Cette réussite est le fruit de l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative auprès des élèves. Elle repose aussi sur les particularités de notre système éducatif, riche de trois réseaux d'enseignement complémentaires. Leur coexistence crée une émulation vertueuse et élève la qualité globale de l'enseignement.

Dans ce contexte, le Département agit au quotidien pour apporter à tous les collégiens des établissements publics comme privés des conditions propices à leur réussite, mais aussi à leur épanouissement personnel.

Il assure ainsi le financement quotidien des collèges publics. 460 agents techniques des services du Département sont présents chaque jour dans les collèges pour l'accueil, l'entretien, la maintenance, la restauration et l'hébergement. Attaché à la qualité de l'alimentation des jeunes, le Département agit pour développer l'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique et d'un approvisionnement local. Il investit dans l'équipement mobilier et technique des collèges publics pour moderniser les établissements.

Le Département soutient enfin à titre volontariste les actions éducatives dans les collèges publics et privés, afin de favoriser la construction citoyenne des jeunes Finistériens et leur ouverture sur le monde.

En 2023, le Département a notamment :

- voté un ambitieux plan collèges 2022-2028 doté de 224 M€ pour offrir les meilleures conditions de réussite aux jeunes Finistériens;
- poursuivi son plan d'action pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie (aides financières supplémentaires, plan de sobriété énergétique, actualisation du programme de travaux de rénovation énergétique);
- mis en place un bouclier tarifaire à 2 euros, qui bénéficie à 3 548 élèves boursiers des collèges publics et privés, pour protéger les foyers les plus fragiles;
- impulsé de nouvelles actions éducatives, comme le prix littéraire des collégiens ou les journées de sensibilisation aux sciences de la mer et des océans.

En 2024, au-delà des actions récurrentes, plusieurs projets importants seront mis en œuvre :

- la livraison du nouveau collège Charles de Gaulle à Landerneau et la mise en œuvre des travaux du Plan collèges 2022-2028 comprenant notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, qui constitue un des volets du Plan de transition 2024-2026 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- la mise en place de distributeurs de protections périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle ;
- le développement d'une restauration de qualité pour les collégiens en accroissant la part des produits issus de l'agriculture biologique et d'approvisionnements locaux;
- un renforcement des infrastructures numériques, notamment le wifi;
- une reprise progressive par le Département des contrats d'énergie des collèges pour permettre notamment d'en renforcer la maîtrise et le pilotage.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 23,9 M€ (23,6 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 2,2 M€;
- en investissement, des dépenses de 33,5 M€, (26,3 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 4,8 M€.

Détail du budget par programme

Programme 195 : accompagnement des collèges publics (12,1 M€/13,6 M€ au CAA 2023)

Les actions de ce programme représentent 8,5 M€ en fonctionnement et 3,6 M€ en investissement pour 2024.

Les dotations financières aux établissements, qui se chiffrent à 7,3 M€, constituent une part prépondérante de leur budget. Il s'agit des dotations de fonctionnement (6,5 M€ contre 8,7 M€ en 2023) et d'utilisation des équipements sportifs pour les besoins de l'éducation physique et sportive (834 k€). La diminution des dotations s'explique par la baisse du coût de l'énergie en 2024. Le Département reprendra progressivement la gestion des contrats de fluides des collèges (gaz, électricité, fioul, bois, eau) pour homogénéiser le traitement des établissements, indépendamment de l'état de leur patrimoine bâti, et améliorer le pilotage et le suivi global de la consommation des collèges. Les premiers sites sont repris en gestion départementale dès 2024, selon les échéances des contrats actuels.

Convaincu des apports du numérique dans la pédagogie et l'acquisition individuelle des savoirs des élèves, le Département a raccordé 98 % des collèges publics au très haut débit. 2024 verra la poursuite du plan d'équipement en wifi pour favoriser les usages nomades. Afin d'assurer une équité territoriale des collèges, le Département règle directement les abonnements et les consommations d'internet et de téléphone ; il exerce en outre sa responsabilité de maintenance informatique à travers une convention avec l'académie. En fonctionnement, ce volet numérique se monte à 560 k€. En investissement, le Département équipe les collèges en matériel informatique pour un montant annuel d'environ 1,4 M€ ; ce montant comprend 442 k€ de crédits « Territoires numériques éducatifs » au titre de la part financée financés par l'Etat (70 %).

En matière de mobilier et d'équipements de cuisine, un investissement de 682 k€ est prévu. Par ailleurs, 150 k€ sont inscrits pour participer aux travaux d'entretien des locaux effectués par les collèges et aux réparations des matériels de cuisine. Ces dépenses concourent à améliorer le cadre de vie des collégiens.

La qualité des repas produits dans les collèges répond aux enjeux de la loi Egalim. Les actions d'accompagnement du Département et l'implication des équipes départementales de restauration ont un effet levier certain. La restauration scolaire en Finistère a d'ailleurs été reconnue au niveau national, puisque le Département a été lauréat des « héros des trophées territoriaux » 2023 pour son accompagnement des collèges intitulé « objectif Egalim ». Les établissements ont atteint en 2023 33 % de produits durables, avec un objectif de 50 %. La part de produits issus de l'agriculture biologique est de 24 % en moyenne, alors que 20 % sont exigés par la loi Egalim. Le montant destiné au bouclier tarifaire, garantissant un repas aux bousiers à 2 €, bourse de l'Éducation nationale déduite, s'élève à 200 k€. Enfin, le Département percevra en 2024 des recettes estimées à 180 k€, provenant de la participation des communes au coût des repas produits pour leurs élèves du premier degré.

Le Département a décidé de mettre en 2024, dans tous les collèges publics finistériens, des distributeurs de protections périodiques, afin de lutter contre la précarité menstruelle. Le budget consacré à cette action est de 87 k€ (dont 77 k€ en investissement).

Employeur attentif aux conditions de travail des agents techniques des collèges, le Département poursuit l'acquisition de matériels et d'équipements ergonomiques, directement ou en soutenant les investissements des collèges dans ce domaine. Les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle sont commandés directement par le Département pour une dépense estimée à 165 k€.

Le Département apporte également son soutien aux projets des communes ou des EPCI lors des rénovations ou reconstructions de gymnases utilisés par les établissements.

D'autres dépenses courantes telles que la communication, la maintenance logicielle et la participation aux services de restauration communaux accueillant les collégiens représentent 99 k€.

Programme 199 : rénovation et construction des collèges publics (30,7 M€/22,3 M€ au CAA 2023)

Le Département investit dans le patrimoine bâti des collèges publics pour offrir des lieux favorables aux apprentissages des élèves et de bonnes conditions de travail aux agents départementaux et aux autres membres de la communauté éducative. Il amplifie aussi la rénovation énergétique de ces bâtiments, inscrite dans le plan de transition 2024-2026 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les actions de ce programme représentent 3,1 M€ en fonctionnement et 27,6 M€ en investissement pour 2024.

En investissement, plusieurs chantiers d'envergure se terminent en 2024 :

- la restructuration/extension du collège Kerallan à Plouzané en février ;
- la restructuration/extension du collège Jean Jaurès à Bannalec aux vacances de printemps;
- le nouveau collège Charles de Gaulle à Landerneau à l'été;
- la restructuration/extension du collège Edouard Quéau à Ploudalmézeau à l'été ;
- la reconstruction du bâtiment restauration du collège François Collobert à Pont-de-Buis à la fin de l'année.

De nouveaux chantiers débuteront en 2024, notamment la restructuration de la demi-pension et des salles de technologie du collège Victoire Daubié à Plouzané et la rénovation énergétique du collège Mendès France à Morlaix.

De nouvelles opérations s'engageront cette année (programme et études de conception) :

- 8 restructurations de demi-pension dans les collèges du Pays des Abers à Lannilis, du Porzou et des Sables Blancs à Concarneau, Paul Langevin au Guilvinec, Germain Pensivy à Rosporden, Coat Mez à Daoulas, Le Vizac à Guipavas et Kervihan à Fouesnant;
- 1 réhabilitation lourde du collège Camille Vallaux au Relecq-Kerhuon ;
- 3 opérations de rénovation d'équipement sportif des collèges des Deux Baies à Carantec, Locquéran à Audierne et Max Jacob à Quimper ;
- 1 construction neuve d'un équipement sportif de type dojo au collège des Monts d'Arrée à Plounéour-Ménez.

Programme 170 : recettes financières relatives aux collèges (en dépenses 10 k€/19 k€ au CAA 2023)

Des recettes de fonctionnement de 2 M€ du Fonds d'aide à la rémunération des personnels d'internat (FARPI) constituent un prélèvement du Département sur le prix payé par les collégiens et les adultes fréquentant les services de restauration. Elle contribue à la rémunération des personnels techniques.

Sera également perçue, en recettes d'investissement, la dotation départementale d'équipement des collèges, pour 2,7 M€, un montant similaire à celui de 2023.

Des dépenses de fonctionnement de 10 k€ permettent la régularisation de certains prélèvements départementaux fondés sur les estimations des établissements.

Programme 5 : accompagnement des collèges privés (13,6 M€/13,1 M€ au CAA 2023)

Les actions de ce programme représentent 11,3 M€ en fonctionnement et 2,3 M€ en investissement pour 2024.

Le Département finance le fonctionnement des collèges privés à travers deux forfaits obligatoires, la part « personnel » et la part « matériel ». Le budget prévisionnel est de 10,3 M€. S'y ajoute, comme pour les collèges publics, une dotation leur permettant d'indemniser les propriétaires d'équipement sportif pour les besoins de l'Éducation physique et sportive (EPS) à hauteur de 423 k€.

Le montant destiné au bouclier tarifaire sur la restauration, permettant de garantir un repas aux bousiers à 2 €, bourse de l'Éducation nationale déduite, s'élève à 470 k€. La mise en place en 2024 de distributeurs de protections périodiques se chiffre à 63 k€ (dont 55 k€ en investissement).

La collectivité finance aussi le recrutement interdépartemental, c'est-à-dire le versement aux Départements limitrophes d'une indemnisation pour les collèges privés accueillant plus de 10 % de Finistériens (impact estimé de 65 k€). De même, est prévue une recette de fonctionnement de 34 k€ de participation des autres départements bretons aux frais de scolarité de leurs collégiens scolarisés dans le Finistère.

En investissement, la législation permet à la collectivité de verser des subventions d'investissement aux collèges privés, dans des conditions définies par la loi. Compte tenu de leur place dans le système éducatif du territoire, le Département fait usage de cette possibilité à hauteur de 2,3 M€ pour accompagner la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel numérique.

Programme 11 : actions éducatives (985 k€/939 k€ au CAA 2023)

Le Département met en place des actions éducatives avec une parité d'accès entre les réseaux public et privé. Il permet notamment de développer des actions dans les domaines de la lecture, des sciences et de l'environnement, du sport et de la santé, du devoir de mémoire. L'ensemble de ces initiatives accompagne les jeunes Finistériens durant leur scolarité au collège, moment phare de leur adolescence.

En partenariat avec les établissements scolaires et les professionnels du livre, le prix littéraire des collégiens est très bien accueilli pour ses deux premières éditions, tout comme la découverte de la mer et des océans en partenariat avec Océanopolis.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le nombre d'actions proposées sera resserré autour de priorités départementales. Le Département accroîtra son financement, y compris sur le volet transport, pour des actions touchant plusieurs milliers de collégiens.

Le budget dédié aux actions éducatives s'élève à 985 k€ en fonctionnement.

Sport : soutenir les associations sportives & encourager la pratique du sport

Contexte & ambition politique

Le sport occupe une place centrale dans la vie des Finistériens. Facteur de dynamisme et d'attractivité pour chaque territoire, il joue un rôle important dans la qualité de vie et dans la densité du lien social. La politique du Département répond à un objectif : que toujours plus de Finistériens puissent avoir accès à une pratique sportive. Aujourd'hui, 2 300 clubs et associations sportives rassemblent plus de 220 000 licenciés et entraînent près de 200 sportifs de haut niveau. Le Finistère fait ainsi partie des départements les plus sportifs quand on rapporte le nombre de licenciés à la population.

Le Département a fait le choix de soutenir à la fois :

- la construction d'équipements sportifs sur tout le territoire;
- les fédérations départementales qui encadrent le mouvement sportif;
- un nombre limité de clubs importants qui forment l'élite ou portent des politiques publiques spécifiques;
- la grande majorité des clubs plus modestes mais qui jouent un rôle clé dans la pratique sportive et l'animation de chaque commune. Ces clubs reposent très largement sur l'engagement bénévole de leurs dirigeants, engagement qui doit être encouragé et soutenu.

L'année 2023 a vu la poursuite et l'amplification de l'aide directe aux associations sportives. Cette aide annuelle de 5 € par licencié, extrêmement simple à obtenir car appuyée désormais sur une demande dématérialisée, rencontre toujours un immense succès : plus de 1 400 associations sportives, soit plus de 80 % des structures éligibles, en ont bénéficié. Complémentaire des dispositifs existants qui financent les fédérations départementales et les clubs les plus importants, cette aide contribue à consolider le mouvement sportif finistérien fondé sur le bénévolat. Le Département y a consacré 856 k€ en 2023.

Par ailleurs, la politique en matière du nautisme a été rationalisée. Le suivi du soutien au nautisme est à présent recentré au sein des services du Département pour les aides aux acteurs (volets sport, culture et patrimoine) et au sein du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille (SMPPC) pour le développement de la plaisance et des infrastructures portuaires.

En outre, dans le cadre des volets 1 et 2 du Pacte Finistère 2030, le Département a retenu à ce jour 139 projets d'équipements sportifs, qu'il financera à hauteur de 7 M€. Pour l'année 2024, la nouvelle campagne du volet 1 du Pacte Finistère 2030 permettra au Département de soutenir un grand nombre de nouveaux équipements sportifs dans tout le territoire, portés par les communes.

L'aide directe aux associations sportives sera reconduite en 2024, avec l'ambition de toucher toujours plus de structures éligibles.

Dans le domaine du nautisme, la dynamique de rationalisation sera poursuivie, avec le souci de redonner au Finistère sa place de premier département nautique de France. Cela se traduira notamment par la participation aux grands évènements comme l'Arkéa Ultim Challenge et le Vendée Globe 2024 – sous les couleurs du bateau de Jean Le Cam « Tout commence en Finistère – Armor-lux » –, par une attention particulière au projet de réhabilitation du Pôle France Course au large de Port-la-Forêt et par le soutien aux clubs nautiques.

Enfin, afin de participer à la célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de promouvoir le Finistère dans toutes ses dimensions, le Département a souhaité accueillir le Relais de la flamme, qui passera dans le Finistère le 7 juin 2024. Le parcours, élaboré en 2023 avec le Comité d'organisation des JO, la Préfecture et les communes traversées, sera l'occasion de célébrer les associations sportives et culturelles, acteurs essentiels du cadre de vie finistérien. Le

Département va permettre à deux collégiens, représentatifs de l'ensemble de leurs camarades et tirés au sort en septembre 2023, de participer à cette aventure unique en devenant porteurs de la flamme, le 7 juin.

Le Département continuera de piloter avec la Préfecture et toutes les autorités compétentes le comité territorial d'engagement, chargé de planifier les animations autour de cette journée d'exception pour tous les Finistériens. Pour accompagner les athlètes finistériens dans leur préparation, des partenariats seront proposés aux participants à cette grande aventure.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 3,1 M€ (3,3 M€ au CAA 2023) ;
- en investissement, des dépenses de 400 k€ (1,2 M€ au CAA 2023).

Détail du budget par programme

Programme 363 : sport (3,5 M€/4,6 M€ au CAA 2023)

Ce programme porte les crédits dédiés à l'aide directe aux associations sportives, à la pratique sportive de haut niveau par le financement des pôles d'excellence (Pôle France et Espoirs voile, Pôle Finistère course au large), par le soutien aux grands évènements nautiques et par l'aide aux espoirs sportifs agréés par le ministère des Sports. Le Département est également présent au côté des clubs professionnels finistériens par l'intermédiaire de contrats de prestations et d'achats de places (Brest Bretagne handball, Béliers de Kemper, Stade brestois 29, Albatros, Union sportive concarnoise), mais aussi de subventions pour les clubs sous forme associative (Landerneau Bretagne basket, Quimper volley 29, Quimper Cornouaille tennis de table).

Le Département intervient aussi pour structurer le monde sportif dans le Finistère par de multiples autres partenariats :

- financement des instances sportives finistériennes, notamment du Comité départemental olympique et sportif (CDOS), mais aussi des comités départementaux par discipline, ainsi que du sport scolaire;
- soutien au handisport et au sport adapté, notamment à travers leurs comités départementaux respectifs ;
- accompagnement des jeux et sports traditionnels bretons;
- aide à la formation des encadrants sportifs et des bénévoles, qui constituent les rouages essentiels des clubs du Finistère;
- financement des déplacements de clubs sportifs engagés en championnat national;
- aide aux manifestations et compétitions sportives ;
- financement de l'acquisition de flottilles pour démocratiser la pratique nautique pour tous (loisirs, para sportive, haut niveau).

En investissement, le soutien du Département aux équipements sportifs a lieu désormais dans le cadre du Pacte Finistère 2030, avec des procédures simplifiées et au plus près des priorités souhaitées par les communes et EPCI. Dans ce cadre, le Département maintient également son soutien aux projets de construction et de modernisation des centres nautiques.

Enfin, le Département agit également en faveur du sport par l'intermédiaire des actions liées à l'aménagement d'itinéraires cyclables, de promenades et de randonnées, au travers de sa politique en faveur des collèges et dans le cadre de son action pour l'inclusion des personnes fragiles, en situation de handicap ou de précarité.

Culture, patrimoine & langue bretonne : permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture

Contexte & ambition politique

Acteur central de la politique culturelle dans le Finistère, le Département est attaché à proposer au plus grand nombre une culture vivante, fondée sur un riche passé, à la fois exigeante et accessible à tous. Il soutient aussi bien le développement des pratiques culturelles (arts vivants, arts visuels, enseignements artistiques, lecture) que la préservation du patrimoine.

Opérateur direct, il intervient grâce à des établissements comme le Musée départemental breton, les Archives départementales, la Bibliothèque départementale, le Centre d'archéologie, mais aussi à travers des établissements publics comme l'EPCC Chemins du patrimoine en Finistère, le GIP Musées de territoires finistériens ou l'agence du Département Culture Lab 29. Partenaire quotidien du monde culturel et des associations, il les soutient par des partenariats multiples et des subventions.

Défenseur de la langue bretonne, le Département en a également fait une priorité afin qu'elle reste une langue vivante et que sa transmission soit assurée.

L'objectif affirmé est de maintenir et de développer une vie culturelle riche et dynamique qui profite au plus grand nombre, associant une exigence élevée, la diversité et la variété d'une offre tournée résolument vers l'ensemble des Finistériens.

L'accès à la lecture, notamment des plus jeunes, a été soutenu fortement par le financement de nombreuses médiathèques dans le cadre des volets 1 et 2 du Pacte Finistère 2030. Le prix littéraire des collégiens, qui permet aux classes de 5ème volontaires de sélectionner un lauréat parmi trois livres proposés à la lecture, a reçu un grand succès en 2023 et sera reconduit pour la deuxième année. Le livre lauréat sera offert en septembre 2024 à tous les nouveaux collégiens lors de leur entrée en 6ème.

Le soutien à la création et à la diffusion dans tous les arts, traditionnellement très fort dans le Finistère, est maintenu, de même que le soutien aux festivals et aux associations culturelles actives dans les territoires.

Dans le domaine de la préservation et de la valorisation de notre patrimoine historique, au-delà de l'entretien et de la mise en valeur de la quinzaine de sites dont il est propriétaire, le Département a poursuivi le processus de classement des enclos paroissiaux du Finistère au patrimoine mondial de l'UNESCO. La mission confiée à Jean-Jacques Aillagon, ancien ministre de la Culture, a permis de constituer très rapidement le dossier pour l'inscription sur la liste indicative nationale. Après examen de ce premier dossier, le Comité français du patrimoine mondial a validé l'intérêt d'une candidature des enclos paroissiaux du Finistère et désigné trois experts. L'objectif est ensuite de valider l'inscription sur la liste indicative début 2024, permettant d'engager les étapes suivantes. Par ailleurs, un dispositif spécifique venant financer la rénovation du patrimoine protégé a été maintenu, en complément du Pacte Finistère 2030.

Le soutien financier aux acteurs qui enseignent et diffusent la langue bretonne a été confirmé. Un nouveau schéma linguistique a été adopté le 26 octobre 2023, permettant de réaffirmer les priorités du Département autour de la transmission, du renforcement de l'environnement bilingue et des pratiques sociales du breton. Par ailleurs, pour l'initiation dans les écoles primaires, dispositif piloté par le Département, le nombre de classes a été augmenté. À partir de cette rentrée, ce dispositif a été étendu aux écoles de l'enseignement privé catholique.

En 2024, le budget consacré à la culture et au patrimoine sera au service d'un projet ambitieux, articulé autour de trois axes :

- faciliter l'accès à la culture à tous les publics ;
- promouvoir et mettre en avant le patrimoine ;
- défendre le rayonnement et l'enseignement de la langue bretonne.

En particulier, le Département travaillera à élargir l'offre culturelle des musées et domaines patrimoniaux afin de conquérir de nouveaux publics et de souscrire à l'exigence du plus grand nombre. Ainsi, une nouvelle grande animation estivale devrait prendre place dans le site majeur du château de Kerjean dès 2024.

Par ailleurs, la rénovation et la simplification des aides aux nombreux acteurs culturels finistériens, engagées en 2023, se poursuivront. Par exemple, les dispositifs d'accompagnement des cinémas d'art et d'essai seront revus pour s'adapter aux besoins actuels.

L'année 2024 verra aboutir la nouvelle campagne du volet 1 du Pacte Finistère 2030, qui permettra au Département de soutenir un grand nombre de nouveaux équipements culturels des communes à travers tout le territoire.

Enfin, après les travaux préparatoires et le lancement du chantier des collections en 2023, les travaux principaux de rénovation du musée du Creac'h à Ouessant démarreront en 2024, pour en faire un véritable pôle muséal et de conservation consacré à la signalétique maritime, soutenant ainsi l'attractivité et le développement local de l'île.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 13,6 M€ (13,5 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 1,1 M€;
- en investissement, des dépenses de 7,9 M€ (5,5 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 708 k€

Détail du budget par programme

Programme 24 : conservation & valorisation des collections muséographiques (505 k€/320 k€ au CAA 2023)

Le Département a pour mission de conserver, enrichir et valoriser les collections dont il a la charge, composées des fonds du Musée départemental breton, de l'Écomusée des Monts d'Arrée et du Musée de l'école rurale en Bretagne, soit environ 120 000 pièces de collection labellisées Musées de France.

Dans l'objectif de montrer ces pièces aux publics les plus larges, la collectivité assure également la gestion directe et l'ouverture au public des espaces d'exposition du Musée départemental breton, situé dans l'ancien palais épiscopal de Quimper. Le Musée organise dans ce but des expositions accompagnées de publications et programme des animations variées, conçues pour être accessibles au plus grand nombre. En 2024, pour faire écho à l'année olympique, sera présentée l'exposition « Objectif mer. Photographies sportives par Jacques de Thézac et Valentin Figuier ». Le nouvel accrochage des salles consacrées aux costumes mettra en valeur cette année un nouveau pays, le Poher, à travers sa mode : « Modes et clichés : étoffes du Poher ».

Pour l'ensemble de ces évènements, un budget de fonctionnement de 270 k€ est prévu en 2024. Les entrées au musée représentent des recettes prévisionnelles de 123 k€. Les dépenses d'investissement correspondent à la scénographie de l'exposition, à l'acquisition d'œuvres et d'objets relatifs aux arts et à la culture du Finistère de la Préhistoire à nos jours, ainsi qu'à leur restauration. On y retrouve également des crédits consacrés à la restauration du patrimoine mobilier communal protégé et non protégé (antiquités et objets d'art). Les dépenses d'investissement du programme 24 sont prévues à hauteur de 235 k€ en 2024.

Programme 382 : boutique du Musée départemental breton (32 k€/31 k€ au CAA 2023)

Le Musée départemental breton met en vente, dans la boutique située à l'accueil, des publications liées à ses expositions ou en rapport avec ses collections. Il propose également des affiches, des cartes postales et divers objets. Ces ventes génèrent des recettes supérieures aux dépenses. Les prévisions sont reconduites en dépenses en 2024 (32 k€) et les recettes sont estimées à 50 k€.

Programme 36 : musées & sites du réseau départemental (6,4 M€/5,7 M€ au CAA 2023)

Avec un budget de fonctionnement de 5,7 M€ pour 2024, ce programme permet de financer pour 5,4 M€ l'action que mène le Département sur ses sites culturels et en particulier ceux confiés en gestion à l'EPCC « Chemins du patrimoine en Finistère » et au GIP « Musées de territoires finistériens ». En charge respectivement de la gestion de 5 sites et 3 musées, ces 2 établissements sont des outils au service de la politique culturelle et touristique du territoire, essentiellement financés par le Département. En 2024, le Département travaillera à élargir l'offre culturelle des musées et domaines patrimoniaux afin de conquérir de nouveaux publics Ainsi, une nouvelle grande animation estivale devrait prendre place dans le site majeur du château de Kerjean dès 2024.

Une subvention pour accompagner le Port-Musée de Douarnenez est également prévue.

Le Département se mobilise également pour la rénovation du musée des Phares et Balises à Ouessant. Les travaux du musée entamés en 2023 se poursuivront. Ce programme prévoit 250 k€ au budget de la mission notamment pour organiser le déménagement en réserve des collections le temps des travaux.

En investissement, 734 k€ sont prévus pour ce programme en 2024 répartis entre les subventions d'équipement à destination de l'EPCC et du GIP et les investissements liés au chantier des collections à Ouessant, acquisition de mobilier et restauration des pièces destinées à intégrer le futur parcours du musée rénové.

En complément de ce programme financier, le Département intervient fortement pour l'entretien, la conservation, l'amélioration du bâti culturel historique au titre de sa politique des bâtiments et moyens généraux.

Programme 362 : langue et culture bretonnes (2,5 M€/2,9 M€ au CAA 2023)

Ce programme permet de soutenir le rayonnement et l'enseignement de la langue bretonne ainsi que le déploiement des cultures populaires de Bretagne (cercles et bagadoù notamment).

Le nouveau schéma départemental en faveur de la langue bretonne permettra d'avancer sur un nombre limité d'objectifs concrets concernant le développement du bilinguisme. Le Finistère compte plus de la moitié des locuteurs et locutrices de langue bretonne. 8 795 élèves sont scolarisés en enseignement bilingue en septembre 2023 (public, privé, Diwan). Le Département accompagne la dynamique de ces enseignements en apportant un soutien d'environ 940 k€ aux différentes filières.

Par ailleurs, souhaitant transmettre au plus grand nombre une culture générale de la langue bretonne, le Département porte pour plus de 600 k€ de dépenses par an le dispositif d'initiation au breton à l'école primaire, avec les communes, la Région Bretagne et l'Éducation nationale. La

participation des communes et de la Région à l'apprentissage du breton dans les écoles primaires constitue une recette de fonctionnement de 325 k€ en 2024.

Ce programme intègre également la participation statutaire du Département à l'Office public de la langue bretonne (OPLB), pour un montant de 40 k€.

Une « journée départementale de la langue bretonne » est envisagée chaque année à partir de 2024, tournée vers les jeunes locuteurs de 9 à 12 ans, qui participeront, sur le temps scolaire, à des ateliers culturels en langue bretonne (doublage de film, lecture, arts plastiques, danse...). Organisée en partenariat avec la commune de Landerneau et Ti ar Vro Landerne-Daoulaz, cette journée se poursuivra par un grand fest-noz, ouvert à tous, au cours duquel la jeunesse sera également mise à l'honneur.

La langue bretonne représente un vecteur de lien social que le Département du Finistère souhaite maintenir. Diverses actions sont encouragées :

- le développement des Ententes de Pays, Ti ar vro ;
- les propositions d'activités en langue bretonne, pour les enfants et les familles ;
- la diffusion d'œuvres littéraires et audiovisuelles ;
- le développement d'actions dans le secteur de la petite enfance.

Programme 366: conservation & valorisation du patrimoine architectural et archéologique (825 k€/735 k€ au CAA 2023)

Les actions 2024 de ce programme représentent 166 k€ en dépenses de fonctionnement, avec des recettes attendues de 169 k€. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 659 k€.

Dans le domaine du patrimoine architectural, le Département accompagne les opérateurs, essentiellement associatifs, qui animent leur territoire par des projets de connaissance et de valorisation de patrimoines spécifiques. Le budget de fonctionnement consacré à ces actions sera de 50 k€ en 2024.

En investissement, le Département consacrera notamment 613 k€ en 2024 au maintien de l'aide complémentaire au Pacte Finistère 2030 pour les communes qui doivent supporter des coûts, parfois importants, dans le domaine de la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

Avec un budget de fonctionnement de 42 k€ et un budget d'investissement de 46 k€, le Centre départemental de l'archéologie permet au Département d'assurer la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique finistérien. Il soutient la recherche archéologique : le site du Rocher de l'Impératrice à Plougastel-Daoulas, le grand cairn monumental de Goassec'h à Carhaix, l'habitat de l'Âge du Bronze de l'île Beniget au Conquet, le tumulus princier de Saint-Belec à Leuhan, les villas romaines de Keradennec à Saint-Frégant et du Pérennou à Plomelin. En outre, dans le cadre de la veille archéologique et de l'inventaire des sites, le Département participe à la coordination des opérations d'urgence sur les sites du patrimoine menacés par l'érosion côtière liée au changement climatique. L'État, par la DRAC, finance ces actions à hauteur de 34 k€.

En archéologie préventive, le Département œuvre également pour la sauvegarde par l'étude du patrimoine archéologique finistérien mis en danger dans le cadre des travaux d'aménagement. Dans une première phase, les diagnostics permettent la détection de vestiges éventuels en explorant les terrains d'emprise de ces aménagements. Dans une seconde phase, les fouilles préventives consistent à étudier exhaustivement les vestiges lorsqu'ils ont été mis en évidence lors du diagnostic. L'activité de diagnostic, qui est une mission de service public, est financée par le programme 366, pour un montant de fonctionnement de 74 k€ (hors personnel). Une subvention de 135 k€ est attribuée par la DRAC de Bretagne pour la réalisation de cette mission. Les fouilles préventives sont quant à elles financée par le programme 379.

Programme 379 : fouilles archéologiques préventives (130 k€/15 k€ au CAA 2023)

Les vestiges archéologiques mis au jour lors des diagnostics donnent lieu à des fouilles préventives permettant une étude exhaustive de ces sites menacés de destruction du fait des aménagements. Le Centre départemental de l'archéologie est amené à réaliser de telles fouilles, qu'il refacture aux aménageurs. Assujetti à la TVA, ce budget particulier prévoit des dépenses de fonctionnement de 114 k \mathbb{E} (hors personnel) et des dépenses d'investissement de 16 k \mathbb{E} , pour des recettes estimées à 330 k \mathbb{E} .

Programme 367 : bibliothèques et lecture (413 k€/581 k€ au CAA 2023)

Afin que chacun puisse accéder à la lecture et à la culture dans une bibliothèque accueillante, le Département promeut la lecture et soutient le réseau des bibliothèques. Il dispose d'un outil puissant, la Bibliothèque du Finistère, permettant des partenariats solides afin que ce réseau aille au-devant des publics, y compris les plus éloignés, géographiquement, socialement ou du fait d'un handicap. Les jeunes sont aussi l'une des priorités du Département : ainsi, la bibliothèque du Finistère organisera en 2023 des médiations pour valoriser le prix littéraire des collégiens, auquel 40 médiathèques sont associées.

Avec un budget de fonctionnement de 384 k€ en 2024 (qui ne comprend pas le coût du prix littéraire des collégiens, inscrit au titre de la politique en matière d'éducation), la Bibliothèque du Finistère consacre près de 265 k€ à l'achat de collections de livres, de disques, de films et de ressources en ligne. Ces collections circulent dans toutes les bibliothèques partenaires du Finistère; les ressources en ligne offrent quant à elles un service 24h sur 24 et 365 jours par an, à domicile, pour leur public.

La collectivité membre de l'EPCC « Livre et lecture en Bretagne » verse une contribution financière statutaire de 15 k€ à ce réseau régional dédié à la filière du livre et au développement de la lecture publique.

En recettes, deux subventions de fonctionnement de la DRAC, pour un total de 60 k€, sont attendues en 2024.

Pour lutter contre la fracture numérique, la Bibliothèque du Finistère est engagée avec un budget d'investissement 2024 de 29 k€ dans un programme de « Bibliothèque numérique de référence » avec l'État. Par ailleurs, un contrat départemental de lecture itinérante permettra de soutenir les actions envers les publics éloignés et la construction d'accueils d'auteurs en commun avec les bibliothèques du territoire.

Programme 368 : archives (258 k€/200k€ au CAA 2023)

Les Archives départementales assurent la collecte, le classement, la conservation, et la mise à disposition du public des archives dont le Département a la charge. Le budget de fonctionnement de 190 k€ est essentiellement consacré à la conservation des documents (restauration et conditionnement) et à la valorisation auprès du public (programmation culturelle).

Une enveloppe de subvention de 20 k€ permet par ailleurs de financer une part des travaux de l'annexe mutualisée avec Brest Métropole. Enfin, les dépenses d'investissement de 48 k€ correspondent à l'acquisition de documents et d'équipements divers.

Programme 40 : pratiques culturelles (5,4 M€/5,5 M€ au CAA 2023)

Ce programme concerne le soutien du Département aux champs des arts vivants (musique, danse, théâtre, arts du cirque et de la rue) et des arts visuels (cinéma et arts plastiques), doté en 2024 de 4 M€ en fonctionnement et 1,4 M€ en investissement.

Il se construit en trois grandes familles de financement départemental :

- l'aide au fonctionnement, pour un nombre limité de partenaires ;
- l'aide aux projets (pour les acteurs culturels non soutenus au titre du fonctionnement), constituée de trois volets : création, diffusion (lieux et événements) et l'animation culturelle ;
- l'aide spécifique aux lieux d'enseignement artistique, en application du schéma départemental adopté en 2022. Dans la dynamique de ce schéma des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, le Département accompagne aussi les cercles et bagadoù, et l'acquisition d'instruments de musique et de costumes.

Ce programme permet également de soutenir l'acquisition de certains équipements par les acteurs culturels associatifs. Il finance aussi des projets spécifiques de mise en réseau informatique des médiathèques et l'installation de l'outil RFID, d'outils numériques, et de mobilier adapté, en accompagnement de l'appui en ingénierie de la bibliothèque du Finistère dans le cadre du programme « Bibliothèque numérique de référence ». Un budget de 57 k€ y est dédié en 2024. Les plus gros investissements dans le domaine culturel (salles socioculturelles, réhabilitation et constructions de médiathèques...), portés par les communes et intercommunalités, relèvent du Pacte Finistère 2030.

À partir de 2024, ce programme concernera également le soutien du Département aux associations d'anciens combattants et à diverses associations qui participent à l'œuvre de transmission de la mémoire aux plus jeunes.

Programmes 403 : bâtiments culturels (205 k€) et 310 : bâtiments & services généraux (part des bâtiments culturels : 4,7 M€/3,1 M€ au CAA 2023)

L'objectif du Département - mettre le patrimoine au service du plus grand nombre - se déploie de plusieurs manières.

Il implique tout d'abord des campagnes d'entretien. Le budget de fonctionnement dédié à l'entretien des 17 sites culturels se décline à la fois en interventions directes pour la préservation du patrimoine et en délégation pour 43 % par le biais de l'EPCC Chemins du patrimoine en Finistère et du GIP Musées de territoires finistériens.

Les opérations d'investissement se poursuivront en 2024 sous la conduite de la direction des bâtiments et services généraux. Parmi celles-ci, le Créac'h à Ouessant, opération emblématique de l'identité finistérienne, va débuter sa deuxième phase autour du musée des Phares et Balises (monument, scénographie...). Le chantier des collections se poursuivra dans sa phase opérationnelle, dans la perspective d'offrir un nouveau musée rénové, plus attractif et adapté aux attentes du public.

Le Département poursuit son engagement dans ses propriétés, avec l'appui de la DRAC Bretagne et de la Fondation du patrimoine. En 2024, le buffet d'eau et le bassin de la chasse seront restaurés au domaine de Trévarez.

Pour mener à bien le projet de rénovation énergétique et d'extension du bâtiment des Archives départementales, les études de programmation seront finalisées en 2024 en vue du lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

Enfin, en délégation, d'une part des mandats de travaux sont confiés à l'EPCC Chemins du patrimoine en Finistère et au GIP Musées de territoires finistériens pour permettre une intervention selon les 3 axes précisés dans les conventions de mise à disposition : l'amélioration de l'accueil des publics, des conditions de travail du personnel et de la sécurité des établissements. D'autre part, deux mandats spécifiques portent sur l'aménagement paysager à Kernault, en complément des travaux menés par le Département, et sur l'amélioration de la performance thermique du bâtiment d'accueil de l'Écomusée des monts d'Arrée à Commana.

Le montant mobilisé pour les projets concernant des bâtiments culturels porté par les programmes 310 et 403 est de 4,7 M€ en investissement et 205 k€ en fonctionnement.

Habitat & logement : faciliter l'accès à des logements de qualité, partout sur le territoire

Contexte & ambition politique

Le Département est un acteur incontournable du logement dans le Finistère, par son action propre en faveur des publics fragiles et par l'intermédiaire de son office Finistère Habitat.

À travers celui-ci, mais aussi en soutenant d'autres offices HLM, de communes ou d'EPCI, le Département s'est fixé pour objectif de répondre à la crise du logement, en construisant davantage et en accompagnant les opérations de rénovation des logements vacants dans tout le territoire. Simultanément, il s'engage fortement pour la rénovation énergétique des logements, action du plan de transition 2022-2028 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et promeut de nouveaux modes de construction moins consommateurs en ressources.

Le Département a demandé à son office de doubler sa programmation, ainsi que d'élargir la typologie de logements construits, pour s'adresser non seulement aux Finistériens les plus modestes, mais également aux classes moyennes qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour se loger.

À cet effet, pour répondre au bouleversement de l'équilibre économique des bailleurs sociaux en cours depuis plusieurs mois (augmentation du taux du livret A, plafonnement des loyers en dessous de l'inflation, hausse considérable des coûts de construction), le Département a accordé en octobre 2023 un financement supplémentaire de 10 M€ à Finistère Habitat, s'ajoutant à un financement identique en 2022.

Entre 2022 et fin 2023, 399 logements individuels et collectifs auront été réhabilités grâce à cet effort. S'y ajoutent 433 logements en cours de travaux.

En 2024, le Département continuera par ailleurs de soutenir les autres bailleurs, dans le cadre d'une nouvelle politique de financement du logement social, qui vise à augmenter l'effet d'entraînement du soutien départemental pour les projets répondant à ses priorités en matière de logement.

De plus, dans le prolongement de ses autres missions, le Département aide les publics fragiles à obtenir ou conserver un logement, notamment par le fonds de solidarité Finistère solidarité logement (FSL), qui intervient auprès de 2 600 ménages chaque année. Il accompagne les personnes âgées ou en situation de handicap afin de leur permettre d'adapter leurs logements. Il conseille enfin les Finistériens dans la rénovation de leurs logements, afin de leur donner accès à des logements plus confortables et plus sobres en énergie.

Le Département, que ce soit par son action propre ou à travers Finistère Habitat, orientera en 2024 sa politique de logement résolument en faveur de la construction, de la transition écologique et de la rénovation thermique.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 2,8 M€ (3 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 750 k€;
- en investissement, des dépenses de 9,5 M€ (11,9 M€ au CAA 2023, dont 10 M€ pour Finistère Habitat), assorties de recettes de 1,6 M€.

Détail du budget par programme

Programme 392 : habitat et logement (12,4 M€, dont 5 M€ pour FH/14,9 M€, dont 10 M€ pour FH au CAA 2023)

Améliorer et adapter l'habitat privé, lutter contre l'habitat indigne

Pour lutter contre la précarité énergétique, le Service départemental d'intervention pour la maîtrise de l'énergie propose des visites à domicile aux ménages exposés à un inconfort ou à des dépenses d'énergie élevées : les visites eau énergie. Ces diagnostics permettent de les conseiller et d'améliorer leurs conditions d'habitat par l'attribution d'aides financières pour le changement d'équipements, la réalisation de travaux ou par un accompagnement approprié. Le partenariat avec les agences locales de l'énergie visera l'amplification du nombre de ces visites (actuellement 450 sont ciblées par an). En dépenses de fonctionnement, le budget prévoit le maintien du niveau de financement des partenaires et l'acquisition de petits matériels remis au domicile des bénéficiaires des visites (194 k€).

Quand la qualité de l'habitat est fortement dégradée, d'autres interventions sont nécessaires. La lutte contre l'habitat indigne est une priorité politique qui a été renforcée en 2022. L'Agence départementale d'information pour le logement (ADIL) du Finistère mobilise désormais un collaborateur à temps plein. Une plateforme technique habitat indigne garantit le suivi des situations repérées et mobilise le bon acteur pour apporter la réponse adaptée. En 2024, l'action menée par l'association des Compagnons bâtisseurs de Bretagne sera soutenue par le Département. Les intercommunalités seront par ailleurs sollicitées pour relayer les financements apportés par le Département. En relation avec la Fondation Abbé Pierre, le Département sera attentif à ce que les locataires soient soutenus pour aller en justice face aux bailleurs indélicats. En dépenses de fonctionnement, le budget prévoit un montant de 146 k€ pour le soutien aux structures d'information-conseil auprès des propriétaires et locataires finistériens.

Accompagner, aider pour accéder à un logement et prévenir les expulsions

Les Résidences habitat jeunes (ex foyers de jeunes travailleurs) ont un rôle important pour l'accueil de jeunes travailleurs ainsi que pour le logement de jeunes accompagnés par le Département. Une nouvelle convention triennale avec le Département sera à conclure en 2024, prévoyant un soutien financier aux projets qui seront présentés au Département. Une enveloppe financière de 676 k€ est inscrite au budget en section de fonctionnement. Pour 2024, une attention particulière sera portée sur l'accueil au sein de ces structures des publics prioritaires accompagnés par le Département, comme les anciens mineurs non accompagnés.

Les orientations de Finistère solidarité logement en 2024 ont été exposées et débattues lors du comité des financeurs du 17 octobre 2023. Une attention particulière sera accordée aux situations de précarité énergétique, pour répondre à la hausse du coût de l'énergie. Une rénovation de l'accompagnement social lié au logement sera engagée afin de proposer un accompagnement plus intensif et mieux ciblé dans des situations où il est pleinement utile et dans le but de prévenir les expulsions locatives. Le budget de FSL s'élèvera donc à 1,8 M€ pour le financement des aides financières et des partenaires chargés de l'accompagnement de familles en difficulté et de la gestion locative de logements. FSL étant un fonds partenarial, il bénéficie de recettes de

fonctionnement émanant de partenaires (EPCI, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie) pour un budget prévisionnel de 500 k€ en 2024.

Construire davantage en œuvrant pour l'aménagement du territoire et l'environnement

Pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés et tenir compte de la forte déstabilisation de l'équilibre économique des organismes HLM au niveau national, le Département poursuivra en 2024 son appui à Finistère Habitat en lui apportant une subvention de 5 M€, dans la continuité des aides accordées en 2022 et 2023.

En 2024, le Département entend privilégier des aides aux projets. Il a engagé en 2022 des crédits importants à Brest et à Quimper pour le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Le Département proposera de nouvelles modalités de financement ouvertes aux bailleurs sociaux pour répondre à ses priorités.

Globalement, 4,5 M€ sont prévus en 2024 pour soutenir ces projets d'investissement.

Le Département a fait le choix de ne pas reconduire la délégation des aides à la pierre confiée par l'État au-delà du 31 décembre 2023, En 2024, il poursuivra la fin de gestion en honorant les engagements pris antérieurement. 600 k€ sont ainsi budgétés en recettes d'investissement.

Sécurité : poursuivre le renouvellement des équipements du SDIS et de la SNSM

Contexte & ambition politique

Le Département est un acteur important de la protection des populations au titre du soutien qu'il apporte en particulier au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM). Le SDIS s'appuie sur plus de 2 500 femmes et hommes pour assurer la protection et la sécurité des Finistériens dans l'ensemble du territoire, grâce notamment à son maillage de 59 centres d'incendie et de secours et de 4 postes de secours.

Chaque année, le Département y consacre des moyens importants tant en fonctionnement qu'en investissement intégrant notamment les dispositions présentées dans le Schéma départemental d'analyses et de couverture des risques (SDACR). Sa mise en œuvre a débuté en 2023 et s'étalera jusqu'en 2027. Elle se traduira par une adaptation organisationnelle à laquelle le Département sera associé.

Le Finistère est par ailleurs particulièrement concerné par la sécurité maritime, qui contribue à améliorer l'attractivité de son territoire. La SNSM est le premier intervenant dans le domaine de la sauvegarde de la vie en mer. Le Département continuera à l'accompagner en fonctionnement et en investissement pour le renouvellement de sa flotte.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 29,6 M€ (28,5 M€ au CAA 2023) ;
- en investissement, des dépenses de 3,3 M€ (1,2 M€ au CAA 2023).

Détail du budget par programme

Programme 402 : sécurité civile (32,9 M€/29,7 M€ au CAA 2023)

SDIS:

La prise en compte en année de pleine de la hausse de la valeur du point, le Glissement - Vieillissement - Technicité (GVT), la création de postes en lien avec le SDACR, les charges de fonctionnement liées aux nouveau centre de formation et les formations feu de Forêt conduisent le Département à accorder une contribution au SDIS majorée d'un taux exceptionnel de 7 %.

En effet, comme chaque année, le Département soutiendra financièrement le SDIS pour lui permettre d'absorber la progression de ses charges, mais aussi d'améliorer la qualité du service délivré aux Finistériens. Ainsi, il a décidé d'augmenter de 1,9 M€ sa contribution en fonctionnement, portée à 29,5 M€ (hors mesures exceptionnelles).

Concernant les dépenses d'investissement, le montant global des engagements financiers (AP) s'élève à 14,7 M€ dans le mandat. Ce montant couvre notamment le financement d'un centre de formation, la rénovation des centres d'incendie et de secours, le plan d'acquisition d'équipements de protection individuelle, la sécurisation des sites et le maintien en état du patrimoine.

Des crédits d'investissement sont proposés au BP 2024 pour un montant de 2,5 M€, en hausse de 2,1 M€ par rapport au réalisé 2023.

SNSM:

Le Département s'investit en matière de sécurité maritime en soutenant l'action de la SNSM particulièrement présente sur le territoire avec ;

- 29 stations permanentes et 1 station saisonnière de sauveteurs embarqués,
- 800 bénévoles, dont 550 sauveteurs embarqués ;
- 2 centres de formation de nageurs-sauveteurs et sauveteurs embarqués, à Brest et Quimper;
- 10 canots tous temps, 17 vedettes et 32 canots pneumatiques.

Les montants inscrits au budget primitif 2024 pour soutenir la SNSM sont de :

- 126 k€ en fonctionnement;
- 823 k€ en investissement pour le renouvellement de la flotte.

Ce soutien financier significatif du Département s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle qui a été renouvelée le 2 mai 2022 pour la période 2022-2024. Elle arrivera à échéance fin 2024. Dans le courant de l'année, des échanges seront engagés pour établir une nouvelle convention.

De plus, le Département contribue annuellement au Syndicat mixte de protection du littoral breton (VIGIPOL), dont il est membre. Pour 2024, 20 k€ sont prévus au budget.

Les moyens généraux

Ressources humaines & systèmes d'information : accompagner l'évolution de la collectivité et des politiques départementales

Contexte & ambition politique

Les ressources humaines et les systèmes d'information sont essentiels à l'action du Département puisqu'ils rendent possible, grâce au travail de plus de 4 000 agents départementaux, la mise en œuvre de ses politiques. La rémunération des personnels, la formation, la prévention des risques et plus généralement l'amélioration des conditions de travail constituent l'une des prérogatives de la direction de la transformation, des systèmes d'information et des ressources humaines (DTSIRH). Par ailleurs, le système d'information du Département doit répondre aux besoins des différentes directions et s'adapter aux évolutions techniques afin d'offrir aux usagers et aux agents du Département la meilleure expérience possible. Cela passe à la fois par l'amélioration des logiciels et par le renouvellement du système d'information.

La rémunération du personnel, incluant les indemnités des élus, représente environ 97 % du budget global de fonctionnement de ce secteur. La masse salariale du Département en 2024 intègre les effets en année pleine de deux mesures décidées en 2023, dont l'impact est direct et très significatif sur la feuille de paye des agents : la revalorisation de la valeur du point en juillet 2023 (+ 1,5 %) et l'extension du bénéfice du complément de traitement indiciaire aux professionnels intervenant en action sociale. Par ailleurs, de nouvelles mesures statutaires sont prévues au 1er janvier 2024, telles que la revalorisation de 5 points d'indice pour les agents titulaires et la revalorisation d'un point du taux de cotisation CNRACL. L'inflation a, par ailleurs, un impact sur le calcul de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). L'augmentation de la masse salariale est également due à des effets mécaniques, les réformes statutaires sur les bas salaires et le glissement-vieillessetechnicité.

Enfin, le Département versera à tous les agents en 2024 le complément indemnitaire annuel (CIA), ce qui représente une enveloppe d'1 M€. Les agents contractuels de droit privé (apprentis, agents en contrat d'insertion) ne peuvent prétendre au versement d'un CIA, cependant le vote d'une prime exceptionnelle pour ces agents de droit privé est admis via une délibération. Il est donc proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'octroi en 2024 d'une prime exceptionnelle de 200 € nets pour les agents de droit privé de la collectivité.

En 2024, la démarche de responsabilisation des directions sera poursuivie pour atteindre l'objectif de maîtrise de la masse salariale et permettre de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement. L'optimisation du recours aux agents non-titulaires en constituera l'une des priorités.

Le développement d'un dialogue social transparent et de qualité, essentiel pour accompagner les transformations du service public départemental, sera poursuivi en conservant la méthode de travail déployée depuis 2022 et confortée en 2023 à l'issue des élections professionnelles.

La formation et l'accompagnement des parcours professionnels constituent le deuxième enjeu de la politique du Département en matière de ressources humaines. La maîtrise des outils bureautiques pour un pilotage plus performant de la collectivité sera au cœur du plan de formation de 2024, tout comme la formation des managers stratégiques au pilotage des transformations.

Les risques professionnels font l'objet d'une politique volontariste du Département, qui veut et doit être un employeur exemplaire. À cette fin, la prévention des risques évoluera en 2024 afin d'aboutir à sa professionnalisation. Les risques psychosociaux en particulier feront l'objet d'un suivi attentif.

Les conditions de travail des agents contribuent également à l'efficacité des politiques départementales. Un effort a été mené pour accroître l'attractivité du métier d'assistant familial à travers plusieurs mesures. Par ailleurs, un plan d'action global pour la qualité de vie au travail doté d'1 M€, adopté en 2022 et 2023, verra son déploiement poursuivi en 2024.

Le système d'information est un pilier de l'efficience du service public départemental. En 2024, les efforts de modernisation des équipements des agents et du réseau seront poursuivis. Fin 2023, la collectivité a rattrapé son retard technologique sur la téléphonie en déployant massivement la « softphonie » et en modernisant les équipements des standards, outils essentiels à la qualité de l'accueil des Finistériens. La cybersécurité continuera d'être au cœur des préoccupations de la collectivité avec la mise en place d'un plan d'action permettant de sécuriser les données et le fonctionnement du système. Enfin, la dématérialisation des démarches des usagers, le déploiement de solutions nouvelles permettant d'améliorer la performance du service public figurent parmi les chantiers engagés et appelés à se poursuivre en 2024.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 168,5 M€ (166,3 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 7.2 M€ :
- en investissement, des dépenses de 5,3 M€ (5 M€ au CAA 2023).

Détail du budget par programme

Programme 372 : charges de personnel (hors assistants familiaux), politique sociale accessibilité des emplois publics et indemnités des élus (165,8 M€/163,9 M€ au CAA 2023)

En 2024, ce programme sera doté en fonctionnement d'un budget de 164,6 M€, en progression de 1 % par rapport à 2023 (162,9 M€). La masse salariale est impactée par :

- les avancements d'échelon et de grade, les promotions internes, contrebalancés par des départs d'agents (900 k€);
- des mesures règlementaires et législatives, en particulier :
 - la revalorisation de la valeur du point applicable depuis juillet 2023 et qui affectera le budget 2024 en année pleine (1 M€ supplémentaire pour 2023, 2 M€ en tout);
 - la revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 (1,3 M€);
 - la revalorisation d'un point du taux de cotisation CNRACL, passant de 30,65 à 31,65 % (800 k€);
 - l'impact du taux d'inflation sur le calcul de la GIPA (100 k€);
- les orientations de la politique RH 2024, notamment :
 - la création de 5 ETP à la MDPH et de 11 ETP au CDEF;
 - le versement d'une prime ou CIA de 200 € nets au 1er trimestre 2024 (1 M€).

Les principales recettes de fonctionnement proviennent de la refacturation des agents mis à disposition avec un total estimé à 5 M€.

Le tableau des effectifs actualisé, tenant compte des derniers mouvements et des réorganisations à venir, figure en annexe de la délibération pour vote par l'Assemblée. Les principales mesures concernent la création de 5 ETP à la MDPH, de 11 ETP au CDEF et de 3 ETP à la DPAPH (internalisation de l'accueil familial). Compte tenu de l'optimisation des organisations, les effectifs de la collectivité sont stables entre 2023 et 2024.

La politique sociale est partie prenante de l'attractivité de la collectivité. À cet effet, les prestations chèques emploi-service sont confortées, ainsi que la participation aux chèques vacances et le

soutien à l'amicale des personnels. L'arbre de Noël sera reconduit en 2024 avec le maintien du doublement du montant des chèques cadeaux pour les enfants (passage de 20 à 40 € depuis 2021).

Concernant la participation à la protection sociale complémentaire des agents, le contrat collectif de prévoyance signé avec Allianz vie (représenté par Collecteam) est poursuivi. Pour mémoire, ce contrat subira une augmentation significative au 1er janvier 2024, qui conduit le Département à revaloriser sa participation employeur de 2 € par mois pour chaque tranche afin de couvrir tout ou partie des cotisations dues par les agents.

Conformément à l'article L3121-24 du code général des collectivités territoriales et à l'article 36 de notre règlement intérieur, l'Assemblée départementale doit délibérer pour inscrire au budget les crédits sur les montants des moyens financiers nécessaires aux dépenses de personnel des groupes d'élus. Le programme 372 intègre la rémunération des collaborateurs de l'ensemble des groupes (majorité et opposition). En application de la délibération de la commission permanente du 4 octobre 2021, les moyens humains alloués aux groupes politiques le sont au prorata du nombre d'inscrits dans chaque groupe, sur la base d'une enveloppe budgétaire annuelle correspondant à 4 500 € par membre. Pour 2024 et en raison de certaines non-consommations en 2023, il est proposé que l'équivalent du montant 2023 non consommé par chacun des groupes soit inscrit en complément de l'enveloppe allouée pour 2024.

Enfin, il est proposé au vote de l'Assemblée l'évolution de la gestion du compte épargne-temps (CET) des agents de la collectivité. Le compte épargne-temps est alimenté par des jours de réduction du temps de travail (RTT) et/ou de congés annuels (CA) non pris, l'agent devant cependant prendre au moins 20 jours de congés annuels dans l'année. Le CET peut comporter 60 jours maximum. Ce maximum sera porté à 70 jours en 2024 du fait d'une réglementation nationale élaborée dans le cadre des Jeux Olympiques (sous réserve de la publication du texte).

Le Département n'a jusqu'à présent pas prévu l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle des droits épargnés. L'agent ne peut donc actuellement utiliser les jours épargnés que sous forme de congés. Il est proposé de faire évoluer la gestion du CET selon les possibilités offertes par la réglementation. Ainsi, les jours épargnés supérieurs à 15 jours pourront donner lieu à une option laissée à l'agent, sous réserve que ce dernier ait été contraint sur les dates de prise de congés pour des nécessités de service. Dans les proportions qu'il souhaite, l'agent pourra alors demander au choix :

- une indemnisation par jour épargné à hauteur d'un montant forfaitaire fixé par arrêté ministériel ;
- une conversion des jours de congés épargnés en points de retraite (seulement pour les titulaires).

Les agents peuvent également utiliser les jours épargnés sous forme de congés comme dans la pratique actuelle.

En dépenses d'investissement, il est proposé de poursuivre le soutien à l'association de gestion du restaurant inter-administratif de Quimper (AGRIAQ) à travers la convention financière qui lie le Département.

Concernant la prévention des risques professionnels, le déploiement du plan d'investissement d'1 M€ en matière de prévention et de qualité de vie au travail, engagé en 2022 et mis en œuvre en 2023, se prolongera en 2024.

Par ailleurs, 20 k€ en investissement sont également prévus pour compenser le reste à charge des agents en situation de handicap ayant un besoin d'aide technique, pour le matériel destiné aux aménagements de postes de travail.

Les recettes de fonctionnement sont quant à elles estimées à 320 k€ dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), dont la convention a été renouvelée en fin d'année 2023, marquant l'engagement du Département pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Concernant l'accès aux emplois publics, afin de mener à bien les recrutements, un budget de fonctionnement de 100~k est prévu (publication, prestations d'aide au recrutement, frais d'organisation des concours).

Pour relever le défi du maintien et du développement des compétences des agents, le budget formation s'élèvera en 2024 à 710 k€. Les agents seront incités à privilégier les formations proposées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Programme 311 : systèmes d'information (8,1 M€/7,4 M€ au CAA 2023)

Le programme d'intervention lié aux systèmes d'information est estimé en fonctionnement à 3,9 M€. L'investissement demeure une priorité pour 2024, afin de répondre à l'enjeu de modernisation de notre collectivité, mais aussi à la nécessité de rattraper notre retard en matière de cybersécurité. Il est estimé à 4,2 M€ en 2024.

Bâtiments : mettre en œuvre le plan de 50 M€ de montée en performance des bâtiments des services

Contexte & ambition politique

La stratégie patrimoniale et logistique du Département a pour objectif d'optimiser le parc de ses bâtiments, d'offrir aux usagers et aux agents un cadre de travail et d'accueil agréable et fonctionnel, enfin de réduire l'impact environnemental de ses bâtiments.

Un plan ambitieux a ainsi été lancé en 2022 afin d'accélérer leur montée en performance énergétique et fonctionnelle de ceux-ci.

Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2023, avec :

- la réalisation d'études programmatiques et techniques dans 10 bâtiments, dont le centre parental et l'unité enfance du Stangalard à Brest, le CDAS de Pont-l'Abbé, l'îlot Jaurès à Quimper ;
- la mise en vente de différents sites, dont la délégation brestoise ;
- le choix du projet du CDAS de Carhaix à l'occasion d'un concours de maîtrise d'œuvre ;
- le démarrage des travaux de rénovation du centre d'exploitation de Châteauneuf-du-Faou.

La dynamique de cession de biens au profit du maintien des bâtiments à intérêt stratégique pour l'action départementale, de leur rénovation énergétique et de leur bon niveau d'occupation, sera poursuivie en 2024.

Le périmètre de la maintenance intègre les travaux de gros entretien, avec un budget d'1,6 M€ en fonctionnement et 2,1 M€ en investissement pour 2024.

Le programme d'investissement 2024 s'élève à 11,9 M€ (hors bâtiments culturels), comprenant notamment :

- les opérations du plan de montée en performance énergétique (2 M€) ;
- les opérations de maintenance dans les bâtiments des services (2,1 M€);
- les acquisitions foncières du CDAS de Carhaix et de différents bâtiments de l'action sociale à l'enfance, dont le site de Gorre Menez (3 M€);

 - l'acquisition d'un système d'information patrimonial (500 k€) et la réalisation d'études prospectives pour la stratégie immobilière et énergétique (100 k€).

Le budget consacré à l'énergie en 2024, comprenant l'électricité, le gaz et l'eau ainsi que les réparations diverses, s'élèvera à 2,8 M€, contre 3,4 M€ en 2023, du fait d'une prévision de baisse du coût de l'énergie.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent en 2024 par :

- en fonctionnement, des dépenses de 6,8 M€ (6,3 M€ au CAA 2023) pour les bâtiments des services, assorties de recettes d'1 M€;
- en investissement, des dépenses de 11,9 M€, hors sites culturels (7,8 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 526 k€.

Détail du budget par programme

Programme 310 : bâtiments & services généraux, hors bâtiments culturels (18,6 M€/14,2 M€ au CAA 2023)

Les crédits de ce programme sont affectés à l'entretien du patrimoine bâti départemental et aux dépenses de logistique nécessaires au fonctionnement des services, ainsi qu'aux opérations immobilières.

La logistique

Si l'inflation touche l'ensemble des besoins de la collectivité, le budget de fonctionnement de la logistique est en baisse de 4 %, contenu par le bénéfice attendu du déploiement d'Elise, outil de gestion dématérialisée du courrier qui permettra de diminuer de 30 % les frais d'affranchissement.

Le budget affecté aux besoins réglementaires des services concernant les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle (EPI) en acquisition et location/entretien est porté par le programme 313 relatif aux moyens généraux en 2024.

Les acquisitions de mobilier et matériel pour les services s'élèvent en dépenses d'investissement à 340 k€ hors bâtiments neufs ou restructuration.

Le patrimoine bâti

L'enveloppe consacrée aux dépenses de fonctionnement du patrimoine des bâtiments des services s'élève à 4,9 M€. Elle correspond notamment aux dépenses de loyers et de taxes foncières pour 1,1 M€, aux obligations réglementaires de sécurité pour 743 k€, aux dépenses liées à l'énergie pour 2,9 M€.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la perception des loyers et de la revente des énergies. Un produit prévisionnel lié aux ventes immobilières est inscrit à hauteur de 140 k€; pour mémoire, en 2023, le Département aura enregistré à ce titre un produit de 600 k€.

En dépenses d'investissement, un plan pluriannuel des travaux a été élaboré pour 2024 sur la base des obligations réglementaires de sécurité, de conformité et de réparations incontournables. L'enveloppe de crédits dédiée aux grosses réparations s'élève à 2,1 M€.

La montée en performance énergétique et fonctionnelle du patrimoine bâti en 2024 se traduit par un budget de 2 M€, dont 700 k€ consacrés aux études.

Les principales opérations immobilières présentées au BP 2024 sont les suivantes :

Centres départementaux d'action sociale (CDAS) :

- concernant le CDAS de Carhaix, suite au choix de la maîtrise d'œuvre en 2023, les études de conception s'engagent et le permis de construire sera déposé en 2024 ;
- le programme de rénovation énergétique a été établi en 2023. Pour l'année 2024, la maîtrise d'œuvre sera désignée et les études de conception seront menées pour les CDAS de Pont-l'Abbé, de Morlaix et de Saint-Renan.

Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) :

- la rénovation énergétique de l'unité enfance du Stangalard sera engagée de manière opérationnelle par le lancement de la procédure de conception/réalisation ;
- en 2024 la maîtrise d'œuvre sera désignée et les études de conception menées pour le Centre parental de Brest et l'unité enfance de la Garenne.

Les bâtiments des autres services :

- pour les Archives départementales, le concours de maîtrise d'œuvre sera organisé en 2024 pour la rénovation énergétique des magasins et l'extension de 9 nouveaux magasins ;
- pour l'Îlot Jaurès, les études de programmation ont été réalisées et la procédure de consultation en marché global de performance énergétique incluant 8 années de maintenance sera initiée en 2024 :
- pour le centre d'exploitation de Châteauneuf-du-Faou, le chantier de rénovation se déroulera en 2024 :
- pour le centre d'exploitation de Quimperlé, les études de maitrise d'œuvre se dérouleront en 2024 et l'appel d'offres de travaux sera lancé.

Communication : réduire le coût et rendre plus visible la communication du Département

Contexte & ambition politique

L'objectif de la communication du Département est de renforcer l'accès aux droits et de s'assurer de la visibilité de l'action départementale auprès de l'ensemble des Finistériens. Suite à sa réorganisation en 2022, les effectifs (18,5 ETP) de la direction sont stables et elle continue d'optimiser ses dépenses et ses outils avec un budget global de fonctionnement en baisse depuis 2021. Les nouveaux efforts de communication seront intégralement compensés par la réalisation d'économies significatives sur des outils récurrents de la direction.

À titre d'exemple, le nouveau site internet du Département, plus simple dans l'accès à l'information et adapté aux usages des Finistériens (plus de la moitié des connexions au site sont réalisées via un téléphone mobile) a fait l'objet d'un travail essentiellement réalisé en interne (structuration, arborescence et rédaction des contenus) en s'appuyant seulement sur l'expertise technique d'un prestataire (fonctionnalités, développement et mise en ligne) pour un coût de 30 k€ en investissement, soit plus de 40 % d'économies par rapport à la création du précédent site internet. Plus ergonomique et plus accessible, il génèrera annuellement une économie de fonctionnement de près de 13 k€ en maintenance.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 975 k€ (760 k€ au CAA 2023);
- en investissement, des dépenses de 104 k€ (154 k€ au CAA 2023).

Détail du budget par programme

Programme 266 : communication (1,1 M€/914 k€ en 2023)

En fonctionnement, en 2024, la communication à destination des Finistériens s'articulera autour :

- du magazine Penn ar Bed, ;
- du nouveau site internet plus simple, plus accessible (à 97 %, contre 80 % pour l'ancien site) et adapté aux usages des Finistériens ;
- des réseaux sociaux, en constante croissance d'abonnés grâce à un planning éditorial régulier ;
- des campagnes de communication qui valorisent les principales actions du Département, cherchent à impliquer les Finistériens ou les informent sur l'accès aux services dont ils peuvent bénéficier;
- de partenariats de communication avec les associations (sportives, culturelles, etc.);
- des relations presse qui pilotent les conférences de presse et les échanges avec les journalistes.

En 2024, la communication en direction des agents du Département s'appuiera sur :

- une nouvelle stratégie de communication interne, plus adaptée aux usages et mieux segmentée pour répondre aux attentes et aux besoins d'information des agents.
- Intranet, proposant des actualités régulières avec une plus grande diversité de formats (vidéos...);
- les séminaires des encadrants et des directions ;
- les abonnements revues/presse.

L'ensemble de ces actions de fonctionnement représente un budget de 1,1 M€.

En 2024 les dépenses d'investissement s'articuleront notamment autour de :

- l'achat de droits d'auteurs et de matériels ;
- la finalisation de la nouvelle charte graphique, qui viendra renforcer la visibilité et la cohérence de l'identité graphique du Département ;
- la refonte ou la création d'outils plus adaptés aux usages et aux besoins d'information des encadrants et des agents, en lien avec la stratégie de communication interne.

Pour mener ces actions, 104 k€ sont prévus en 2024, soit 44 k€ de crédits récurrents et 60 k€ de crédits fléchés (charte graphique, outils de communication interne...).

Finances & performance : réaliser des économies pour les réinvestir dans le service public

Contexte & ambition politique

La direction des finances et de la performance (DFP) poursuivra son ambition de renforcer la démarche de performance de l'action départementale. Efficacité, simplicité, efficience et qualité de service sont les principes qui guideront à nouveau ses missions en 2024.

En 2023, la DFP a achevé la structuration du service du contrôle de gestion avec une équipe composée de sept contrôleurs et d'une responsable de service. Ce service aura notamment analysé en 2023 une partie des actions menées dans le cadre des compétences enfance et insertion afin de proposer des mesures d'optimisation financière. Ce travail a été complété par des contrôles et des audits menés dans les principaux domaines d'intervention de la collectivité. Les objectifs seront

d'identifier des sources d'économies et de nouvelles sources de financement afin de financer un programme d'investissement ambitieux pendant le mandat.

En 2024, une cellule de recherche de financements extérieurs sera mise en place dans le but de maximiser les taux de financement des projets portés par le Département.

La direction poursuivra également le développement du service de la commande publique autour de 4 objectifs : performance économique, accessibilité aux PME et TPE, rapidité de l'action publique, responsabilité sociale et environnementale (RSE).

À cet effet, des outils de sourcing et de benchmarking sont progressivement déployés afin de professionnaliser la fonction d'acheteur public et d'intensifier la recherche de gisements d'économies. Une programmation prévisionnelle des marchés publics sera à nouveau diffusée début 2024 et présentée lors d'une journée de rencontre avec les entreprises en février 2024. L'objectif sera de rendre les consultations du Département plus accessibles aux TPE/PME.

L'année 2023 a également été consacrée à l'élaboration d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) qui structure la politique d'achat de la collectivité en prenant en compte la dimension économique des achats et des objectifs d'exemplarité en matière écologique et d'animation d'une économie sociale, solidaire et inclusive. La mise en œuvre du schéma s'inscrit notamment dans le plan de transition 2024-2026 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, la DFP centralise depuis le 8 janvier 2024 toutes les fonctions de comptabilité et d'achat public. Cette réorganisation résulte du besoin de sécuriser les techniques de la comptabilité et de l'achat public par une professionnalisation des agents, afin de :

- répondre aux exigences de la nouvelle nomenclature budgétaire applicable aux Départements (M57) ;
- renforcer la dématérialisation afin de sécuriser la chaîne comptable et accélérer les paiements.

Grands équilibres budgétaires

Les ambitions de ce secteur se traduisent par :

- en fonctionnement, des dépenses de 143,5 M€, (141,7 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 836,9 M€;
- en investissement, des dépenses de 145,1 M€, (96,1 M€ au CAA 2023), assorties de recettes de 278,7 M€.

Détail du budget par programme

Programme 313 : moyens financiers transversaux (871 k€/813 k€ au CAA 2023)

Doté d'un budget de fonctionnement de 791 k€, ce programme constitue un réservoir financier de dépenses transversales, notamment dans le domaine des études sur les ressources et moyens.

Ce budget sera notamment impacté en 2024 par :

- une enveloppe de 520 k€ dédiée au renouvellement des équipements et protections individuelles, à des frais de gardiennage, ainsi que diverses fournitures d'entretien ;
- le budget consacré aux études financières et organisationnelles dans un but d'efficience et de simplification (175 k€);
- les provisions diverses pour des frais de publicité liés aux marchés publics, aux achats urgents, aux concours divers, aux cotisations etc. (90 k€).

En matière de contrôle de gestion, le programme de missions validé par l'exécutif sera poursuivi en 2024, tant en mobilisant les expertises internes qu'en s'appuyant sur des prestataires. Le service travaillera à identifier des gisements d'économies dans tous les domaines d'intervention du Département.

En dépenses d'investissement, 50 k€ sont notamment prévus pour financer des avances versées par le Département pour les marchés d'études ou d'acquisition, en application du Code de la commande publique. En parallèle, l'inscription de 50 k€ de recettes correspond aux remboursements de ces mêmes avances.

Programme 401 : affaires juridiques et assurances (1,2 M€/1,2 M€ au CAA 23)

Ce programme a vocation à financer les dépenses liées aux primes d'assurances, contentieux et conseils juridiques, avec un montant stable par rapport à 2023.

Programme 245 : fiscalité et dotations (95 M€, dont 71,1 M€ liés au solde d'exécution reporté/42,4 M€ au CAA 2023)

Avec des dépenses réelles de fonctionnement de 23,9 € contre 26,4 M€ en 2023, ce programme enregistre une diminution de 2,4 M€ par rapport au CAA 2023. Cette variation s'explique notamment par :

- le reversement d'un trop perçu de TVA en 2023 pour 1,8 M€;
- la diminution de la péréquation reversée au titre des DMTO, estimée à 16,8 M€ contre 17,3 M€ au CAA 2023.

Provisions pour risques et charges

Les normes comptables imposent d'enregistrer une provision dès lors que peut se réaliser un risque ou une charge nécessitant une sortie de ressources.

Compte tenu des difficultés de recouvrement d'indus constatées en matière d'allocations individuelles de solidarité, notamment de RSA, et du risque de perte inhérent à ces créances, il est proposé d'inscrire au BP 2024 une provision de 300 k€ à ce titre contre 500 k€ en 2023.

Transferts de compétences

Ce programme enregistre une dépense de 6,8 M€, correspondant aux compensations liées aux transferts de compétences du Département vers la Région et Brest Métropole, notamment en matière de transport et d'économie. En matière de recettes, ce programme intègre les produits issus de la fiscalité directe et indirecte ainsi que les dotations.

Programme 246 : dette (47,8 M€/65,1 M€ au CAA 2023)

En dépenses de fonctionnement, ce programme enregistre les intérêts de la dette (hors intérêts courus non échus), pour 5,7 M€ contre 5 M€ en 2023. Une légère hausse est attendue en 2024 du fait de la sollicitation d'une ligne de trésorerie pour 40 M€ et d'un emprunt pour 65 M€.

En dépenses d'investissement, le remboursement du capital de la dette est estimé à 34 M€ au BP 2024, un montant également en baisse par rapport au CAA 2023 (35 M€). Les mouvements neutres de tirage de capital sont estimés à 8 M€.

Programme 248 : mouvements d'ordre (143,8 M€/128,3 M€ au CAA 2023)

Ce programme contient les crédits nécessaires aux amortissements et aux intégrations patrimoniales des opérations sous mandat de maîtrise d'ouvrage, ainsi que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

La dotation aux amortissements pour 2024 s'élève à 84,5 M€. Il est important de souligner que la nouvelle instruction comptable M57 apporte un changement dans la méthode d'amortissement, puisque l'amortissement est dorénavant calculé au prorata temporis, c'est-à-dire à partir de la date de mise en service du bien.

Cette instruction budgétaire et comptable M57 prévoit, comme la précédente instruction, un dispositif spécifique qui vise à neutraliser budgétairement la charge de l'amortissement des bâtiments publics (administratifs, scolaires, sociaux, culturels...). Cette procédure permet de contenir l'évolution annuelle de la dotation d'amortissement des immobilisations.

Eu égard à l'actuel contexte financier contraint, il s'avère opportun d'appliquer cette procédure dans le budget 2024, pour un montant de 16,7 M€.

Ainsi, la charge nette des amortissements après neutralisation est de 67,8 M€.

La M57 prévoit que le choix opéré chaque année par la collectivité soit présenté au budget. Le périmètre sera inchangé par rapport aux années passées.

Enfin, ce programme intègre pour 1,9 M€ le lissage sur 5 ans de la dépense 2020 liée au COVID 19.

Annexe 1 - L'équilibre du budget 2024

Les recettes réelles de fonctionnement*

*hors reserve DMTO et reprise de l'excédent n-1

CA 2023 = 954 M€

+ 0,8 %

BP 2024 = 961 M€

+ 7 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement* *hors mise en réserve DMTO

CA 2023 = 874 M€

+ 2,6 %

BP 2024 = 896 M€

+ 22 M€

Excédent de fonctionnement

65 M€

+

Recettes propres d'investissement

25 M€

Financement disponible

90 M€

Dépenses d'équipement

CAA 2023 = 124 M€

BP 2024 = 144 M€

Si nous réalisons le même investissement qu'en 2023

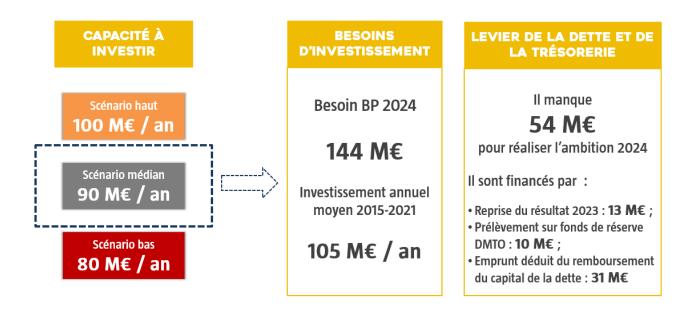
Si nous réalisons l'investissement visé au BP

Solde à financer sur trésorerie et dette

- 34 M€

-54 M€

Annexe 2 - Capacité à investir inférieure aux besoins de financement

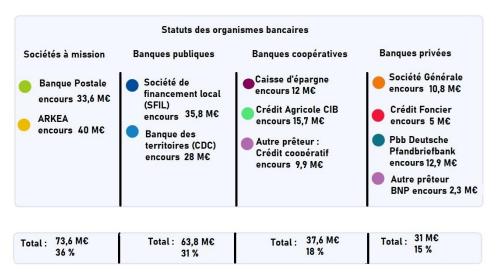


Annexe 3 – État de la dette

Etat de la dette au 1er janvier 2024

Capital restant dû (M€)	206
Taux moyen (%)	2,10%
Durée de vie résiduelle	8 ans et 6 mois
Durée de vie moyenne écoulée	4 ans et 5 mois
Nombre de lignes de crédit	57,0

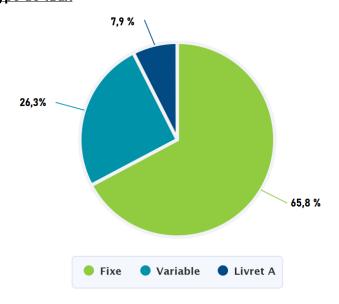
Etat de la dette par prêteur



Dans l'ensemble des établissements de crédit, deux ont adopté le statut d'entreprise à mission en 2023 : Arkéa et la Banque postale pour 36 % de l'encours. Par ailleurs, la SFIL et la Banque des territoires (CDC) sont des banques publiques pour 31 % de l'encours. Enfin, 18 % de la dette sont détenus par des banques coopératives/mutualistes (Caisse d'épargne, Crédit agricole et Crédit coopératif).

Au total, 85 % de la dette du Département sont détenus par des établissements bancaires à responsabilité sociétale et environnementale.

Etat de la dette par type de taux



Annexe 4 – Présentation du BP 2024 par politique & programmes

Fonctionnement	Investissement	Total			
		rotar	Fonctionnement Inve	stissement	Total
Action Sociale					
Personnes handicapées					
133 - Maintien à domicile des personnes en situation de handicap 57,3	-	57,3	18,2	-	18,2
134 - Hébergement des personnes en situation de handicap - fonctionnement 138,2	-	138,2	10,4	-	10,4
135 - Hébergement des personnes en situation de handicap - investissement -	0,6	0,6	-	0,0	0,0
273 - MDPH 0,6	0,1	0,7	0,6	-	0,6
307 - Transport scolaire des élèves en situation de handicap 6,8	-	6,8	=	-	-
Personnes handicapées - Total 202,9	0,6	203,5	29,2	0,0	29,2
Personnes âgées					
137 - Hébergement des personnes âgées - fonctionnement 77,7	-	77,7	5,2	-	5,2
138 - Hébergement des personnes âgées - investissement -	2,1	2,1	-	0,1	0,1
325 - Maintien à domicile des personnes âgées 50,4	-	50,4	52,4	-	52,4
Personnes âgées - Total 128,0	2,1	130,2	57,6	0,1	57,8
Enfance Famille					
124 - Acceuil des enfants, jeunes & familles 118,1	0,1	118,2	2,9	0,0	2,9
237 - CDEF 3,0	0,1	3,0	0,1	-	0,1
315 - Accompagnements des familles et des jeunes & soutien à la parentalité 5,2	0,0	5,2	0,0	0,0	0,0
321 - Actions de PMI et de santé 2,5	-	2,5	0,3	-	0,3
400 - Accueil des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs ex MNA 9,9	-	9,9	0,2	-	0,2
Enfance-Famille - Total 138,6	0,2	138,8	3,5	0,0	3,5
Insertion					
364 - Soutien à l'information et aux initiatives des jeunes 0,2	_	0,2	_	0,0	0,0
386 - Fonds social européen 2,6	-	2,6	5,7	-	5,7
388 - RSA et retour à l'emploi 112,0	0,1	112,1	53,6	-	53,6
Insertion - Total 114,8	0,1	114,9	59,2	0,0	59,2
Action sociale de proximité					
383 - DTAS Pays de Cornouaille 0,1	_	0,1	_	_	-
384 - DTAS Pays de Brest 0,5	-	0,5	-	-	-
385 - DTAS Pays de Morlaix et COB 0,1	-	0,1	-	-	-
Action sociale de proximité - Total 0,7	-	0,7	-	-	-
Action sociale - Total 585,1	3,1	588,2	149,6	0,1	149,7

	Dépenses (M€)		Red			
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement Inve	estissement	Total
Economie et attractivité						
Soutien aux secteurs clés						
275 - Labocéa	1,8	0,3	2,2	-	-	-
301 - Tourisme	2,9	0,0	2,9	0,7	-	0,7
308 - Agriculture	0,8	1,0	1,8	0,1	-	0,1
342 - Economie sociale et solidaire	0,2	-	0,2	-	-	-
391 - Dynamisme économique	0,2	0,0	0,2	-	-	-
399 - Pêche	8,1	-	8,1	0,1	-	0,1
53 - Aménagement foncier rural et réserves foncières	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Soutien aux secteurs clés - Total	14,1	1,4	15,5	1,0	0,0	1,0
Numérique						
281 - Infrastructures numériques	0,1	5,4	5,5	0,0	_	0,0
Numérique - Total	0,1	5,4	5,5	0,0	-	0,0
Mobilités et déplacements						
304 - Déplacements doux	0,0	4,9	4,9	_	0,7	0,7
347 - Routes départementales	3,9	21,3	25,2	0,8	1,7	2,5
380 - Gérer durablement les véhicules et engins routiers des services	2,6	1,6	4,2	0,1	-	0,1
Mobilités et déplacements - Total	6,6	27,8	34,4	0,9	2,4	3,3
Grandes infrastructures & ESR						
309 - Financement des voies ferrées	0,9	-	0,9	-	-	-
Grandes infrastructures et ESR - Total	0,9	-	0,9	-	-	-
Soutien aux communes & EPCI						
253 - Solidarité internationale et Europe	0,0	0,2	0,2	0,6	0,1	0,7
357 - Conseil aux communes et EPCI	0,4	0,0	0,4	-	-	-
381 - CAUE	0,6	-	0,6	=	-	-
396 - Pacte Finistère 2030 - Volet 1	1,2	7,8	9,0	-	-	-
397 - Pacte Finistère 2030 - Volet 2	2,1	14,2	16,3	=	-	-
398 - Pacte Finistère 2030 - Volet 3	0,8	7,3	8,0	=	-	
Soutien aux secteurs clés - Total	5,1	29,4	34,5	0,6	0,1	0,7
Economie et attractivité - Total	26,8	64,1	90,8	2,4	2,5	4,9

		Dépenses (M€))			
ı	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Recettes (M€) Investissement	Total
Cadre de vie						
Développement durable						
104 - Gestion du canal de Nantes à Brest	-	0,1	0,1	-	-	-
105 - PNRA	0,7	0,1	0,7	-	-	-
106 - Protection des Espaces naturels sensibles	1,9	1,6	3,6	6,1	-	6,1
109 - Forêts, bocage & agroforesterie	-	0,1	0,1	-	-	-
111 - Sensibilisation aux enjeux environnementaux	0,2	-	0,2	0,0	-	0,03
305 - Eau et assainissement	0,8	2,7	3,5	1,04	-	1,0
55 - Prévention des inondations	0,0	0,3	0,3	-	-	-
97 - Plan bois énergie	-	0,05	0,05	-	-	-
Développement durable - Total	3,6	4,9	8,5	7,1	-	7,1
Collèges						
11 - Actions éducatives	1,0	_	1,0	_	_	_
170 - Recettes financières relatives aux collèges	0,0	_	0,01	2,0	2,7	4,7
195 - Accompagnement des collèges publics	8,5	3,6	12,1	0,2	-	0,2
199 - Rénovation et construction des collèges publics	3,1	27,6	30,7	-,-	2,1	2,1
5 - Accompagnement des collèges privés	11,3	2,3	13,6	0,0	-	0,0
Collèges - Total	23,9	33,5	57,4	2,2	4,8	7,1
Sport				***************************************		
363 - Sport	3,1	0,4	3,5	-	-	-
Sport - Total	3,1	0,4	3,5	-	-	-
Culture, patrimoine et langue bretonne						
24 - Conservation et valorisation des collections muséographiques	0,3	0,2	0,5	0,1	-	0,1
362 - Langue et culture bretonnes	2,5	0,0	2,5	0,3	_	0,3
366 - Conservation et valorisation du patrimoine architectural et archéolo		0,7	0,8	0,2	-	0,2
367 - Bibliothèques et lecture	0,4	0,0	0,4	0,1	-	0,1
368 - Archives	0,2	0,1	0,3	0,0	-	0,0
36 - Musées et sites du réseau départemental	5,7	0,7	6,4	-	0,7	0,7
379 - Fouilles archéologiques préventives	0,1	0,0	0,1	0,3	-	0,3
382 - Boutique du Musée breton	0,0	-	0,03	0,1	-	0,1
403 + 310 - Bâtiments culturels	0,2	4,7	4,9	-	-	-
40 - Pratiques culturelles	4,0	1,4	5,4	-	-	-
Culture, patrimoine et langue bretonne - Total	13,6	7,9	21,4	1,1	0,7	1,8
Habitat et logement						
392 - Habitat et logement	2,8	9,5	12,4	0,8	1,6	2,4
Habitat et logement - Total	2,8	9,5	12,4	0,8	1,6	2,4
Incendie et sécurité						
402 - Sécurité civile	29,6	3,3	32,9			_
Incendie et sécurité - Total	29,6	3,3	32,9	-	-	-
Cadre de vie - Total	76,6	59,5	136,1	11,2	7,2	18,3

		Dépenses (M€)			Recettes (M€)			
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement Investissement		Total		
Moyens généraux								
Ressources humaines & systèmes d'information								
311 - Systèmes d'information	3,9	4,2	8,1	0.0		0,0		
372 - Charges de personnel	164,6	1,1	165,8	7,2	_	7,2		
Ressources humaines & systèmes d'information - Total	168,5	5,3	173,8	7,2	-	7,2		
Bâtiments & services généraux								
310 - Bâtiments et services généraux (sauf bat. Culturels)	6,8	11,9	18,6	1,0	0,5	1,6		
Bâtiments & services généraux - Total	6,8	11,9	18,6	1,0	0,5	1,6		
Communication								
266 -Communication	1,0	0,1	1,1	-	-	-		
Communciation - Total	1,0	0,1	1,1	-	-	-		
Finances et contrôle de gestion								
245 - Fiscalité et dotations	23,9	71,1	95,0	812,7	86,0	898,7		
248 - Mouvements d'ordre	111,9	31,9	143,8	24,2	119,6	143,8		
246 - Dette	5,7	42,0	47,8	0,0	73,1	73,1		
313 - Moyens financiers transversaux	0,8	0,1	0,9	-	0,1	0,1		
401 - Affaires juridiques et assurances	1,2	-	1,2	0,0	-	0,0		
Finances et contrôle de gestion - Total	143,5	145,1	288,7	836,9	278,7	1 115,6		
Moyens généraux - Total	319,8	162,4	482,2	845,1	279,3	1 124,4		
Budget primitif - Total général	1 008	289	1 297	1 008	289	1 297		





BUDGET PRIMITIF

2024

